

Laing: Lesage avoue que les tribunaux doivent trancher le litige sous-marin

par Jean-Pierre FOURNIER

OTTAWA — En autorisant Pan American Petroleum Corporation à fouiller le lit du golfe, le ministre fédéral des richesses naturelles, M. Arthur Laing, pense avoir enfin amené M. Jean Lesage à faire trancher par la Cour suprême le conflit fédéral-provincial de juridiction sur les ressources du sous-sol marin.

M. Laing a semblé ravi qu'effrayé par la colère du premier ministre québécois, la menace de M. Lesage de recourir à une injonction afin d'empêcher la société pétrolière de Calgary de commencer ses travaux d'exploration lui est apparue comme une indication que le gouvernement de Québec consent désormais à déferer la question aux tribunaux.

Le ministre a négligé de commenter les autres déclarations de M. Lesage qui font la preuve du contraire.

À l'Assemblée législative mercredi, le premier ministre du Québec a fait savoir qu'il continuerait d'insister pour que le gouvernement fédéral renonce à faire trancher le différend par la Cour Suprême.

"Je l'ai demandé par écrit, je l'ai demandé par téléphone et je continuerai de le demander, a dit M. Lesage, parce que dans mon esprit il ne s'agit nullement d'une question légale, mais politique."

C'est en décembre que le gouvernement fédéral a décidé de porter l'affaire devant la Cour Suprême. Il a sollicité l'opinion du tribunal sur le conflit qui l'oppose au gouvernement de la Colombie Britannique relativement aux droits miniers du sous-sol du Pacifique.

La Colombie Britannique a protesté énergiquement contre cette procédure, mais elle sera bien forcée d'aller défendre ses

vues devant la cour suprême lorsque la cause sera entendue en fin d'année ou au début de l'an prochain. L'administration fédérale compte que les autres provinces interviendront dans la cause puisque la décision de la cour suprême sera naturellement applicable aux sept provinces qui ont une frontière maritime.

Entre-temps, les sociétés qui s'intéressent à l'exploration du sous-sol marin doivent se munir de permis du gouvernement fédéral et des provinces adjacentes au territoire qu'elles désirent explorer. Les uns et les autres s'accrochent à cette procédure de manière à ne pas entraver les recherches sous-marines, mais elle ne saurait être que provisoire. Les permis ainsi décernés par le gouvernement fédéral couvrent aujourd'hui une superficie de plus de 160 millions d'acres.

Conformément à cette procédure, Pan American Petroleum, qui détient déjà les droits d'exploration d'un étendu de 31 millions d'acres au large de Terre-Neuve, a sollicité des permis du gouvernement fédéral et du gouvernement de la province de Québec. Elle s'est apparemment heurtée à un refus de ce côté.

"Je ne veux pas engager de polémique avec le premier ministre Jean Lesage, a dit hier M. Laing.

"Cependant, il semble bien que s'il songe à exercer un recours en justice afin d'empêcher Pan American de profiter de son permis, c'est qu'il reconnaît que cette question (des droits sous-marins) ne peut être vidée que par les tribunaux. D'autre part, sa propre décision d'octroyer un permis d'exploration couvrant toute l'étendue du golfe et du fleuve à l'Hydro-Québec me semble être un aveu puisqu'elle devra sans doute faire l'objet d'un examen par les tribunaux."

L'Hydro-Québec n'a pas sollicité de permis du gouvernement fédéral. Légalement, elle se trouve donc dans la même situation que Pan American.

M. Laing a soutenu que son ministère avait observé "une procédure parfaitement normale" en autorisant Pan American à rechercher des gisements de gaz et de pétrole à l'intérieur d'une superficie de 9.5 millions d'acres — englobant les îles-de-la-Madeleine — dans le golfe Saint-Laurent.

"La décision repose sur un traité international signé par 22 Etats sous l'empire de la loi de la mer, traité qui reconnaît aux pays adjacents à la mer la juridiction sur les ressources du sous-sol," a-t-il dit, faisant allusion au traité de Genève conclu en 1958 et entré en vigueur le 10 juin 1964.

Ce traité ne se rapporte nominalement qu'au "plateau continental," mais sa portée en fait est beaucoup plus grande. Il établit que les pays côtiers détiennent le droit de propriété sur les ressources du sous-sol marin à quelque distance qu'elles se trouvent du rivage. Les seules restrictions sont celles que peuvent imposer les droits détenus par d'autres Etats.

Il est donc admis que le Canada peut revendiquer la propriété des ressources du sous-sol marin jusqu'à des centaines de milles au large de la côte de l'Atlantique, du Pacifique et de l'Arctique, bien au-delà de l'extrémité du plateau continental tel que défini par les océanographes.

Sur le plan légal cependant, il semble qu'on puisse aussi facilement invoquer le traité pour justifier les prétentions du Québec que celles d'Ottawa. Il suffit de déterminer lequel, du Québec ou du Canada, doit être considéré comme l'Etat riverain du golfe Saint-Laurent. La question ne revêt plus alors qu'un aspect politique, comme le soutient M. Lesage.

Lesage entend lutter pour les droits d'exploration sous-marine des provinces

par Marcel THIVIERGE

QUEBEC — Le premier ministre profitera de la conférence fédérale-provinciale du 19 juillet à Ottawa pour protester énergiquement contre un geste de provocation que vient de poser le ministre fédéral des ressources, M. Arthur Laing, en accordant à Pan American Petroleum Corporation, de Calgary, un permis d'exploration de gaz et de pétrole dans le golfe Saint-Laurent, depuis Gaspé jusqu'à Îles-de-la-Madeleine.

M. Lesage a rappelé que le gouvernement fédéral avait déjà accepté que cette question controversée soit inscrite au calendrier de la conférence à la suite de la décision d'Ottawa de porter devant la Cour suprême du Canada un litige analogue sur les droits miniers sous-marins au large de la Colombie-Britannique.

À l'Assemblée législative M. Lesage a déclaré que fort de l'appui de sept provinces qui veulent défendre jalousement la compétence minière sous-marine, — seuls Manitoba et

Saskatchewan ne débouchent pas sur la mer, — il demandera maintenant le retrait de cette cause qui oppose Vancouver et Ottawa.

Le permis accordé par l'adversaire avoué du ministre provincial des richesses naturelles, M. René Lévesque, accorde à l'entreprise albertaine un territoire d'exploration de 9.5 millions d'acres sur une étendue de 200 milles longeant la péninsule gaspéenne et englobant les îles-de-la-Madeleine. C'est le premier permis accordé dans cette région par

le gouvernement fédéral, et l'entreprise, Pan American, est une filiale de la grande Standard Oil des Etats-Unis.

L'American détient déjà une franchise pour l'exploration de 31 millions d'acres de fonds sous-marins au sud-est de Terre-Neuve, une entreprise conjointe qu'elle poursuit avec Imperial Oil. La compagnie possède également un permis au large des îles de la Reine-Charlotte, qui appartiennent à la Colombie-Britannique.

Hier à Vancouver, le ministre des travaux publics M. Glagard a dénoncé l'attitude du gouvernement fédéral, qu'il juge "éhontée".

"La Colombie-Britannique possède tout ce qui se trouve à l'ouest de ses côtes et je me fiche bien de savoir jusqu'où cela s'étend", a-t-il déclaré.

Devant un auditoire qui comprenait des représentants d'importantes compagnies pétrolières, le ministre a révélé que Shell Oil avait sollicité à la fois un permis fédéral et un permis provincial "pour se protéger".

"Je dis honte à vous, et je dis que c'est à nous que vous allez payer ces redevances", a-t-il lancé, accusant le gouvernement de puiser dans les revenus fiscaux des provinces, d'en rendre des miels et, maintenant, "de nous voler nos ressources par-dessus le marché".

Mercredi à Québec le premier ministre Lesage a déclaré :

"Imaginez-vous bien les mois que j'emploierai le 19 juillet alors que je serai entouré de premiers ministres qui ont les mêmes intérêts que les miens, dont les provinces ont les mêmes intérêts que le Québec, imaginez bien que ma voix et

Voir page 2: Lesage



Membres de la mission de paix du Commonwealth sur le Vietnam, MM. Wilson et N'Krumah (du Ghana) ont multiplié, depuis trois jours, leurs efforts pour vaincre les réticences de Moscou comme de Hanoi et Pékin. Les chances de succès de cette mission paraissent meilleures, hier soir.

(Photo UPI)

La mission de paix sur le Vietnam: l'optimisme renaît

LONDRES — Après avoir connu des débuts des difficultés qui risquaient de compromettre son existence, la mission de bons offices du Commonwealth pour le Vietnam a repris hier espoir à la suite de la réception d'un télégramme reçu de l'ambassade anglaise à Moscou indiquant que le Kremlin n'avait pas entièrement fermé la porte à une telle médiation et à la suite également d'une mise au point précisant que la mission entendait avoir des négociations directes aussi bien avec le gouvernement du Sud-Vietnam qu'avec les représentants du Vietnam. Soulignant la nécessité de poursuivre les efforts en ce sens, le président du Ghana, M. N'Krumah, ajoutait hier soir qu'il ne s'agissait nullement de condamner qui que ce soit mais au contraire d'en arriver à une solution négociée de la crise vietnamienne.

La prise de position publique du président N'Krumah du Ghana, qui s'est prononcé pour

des discussions directes en vue d'une solution négociée du conflit vietnamien entre les autorités de Saigon et le front de libération nationale, a en effet dominé l'avant dernière journée de la conférence des premiers ministres du Commonwealth.

Les échanges de vue entre les quatre membres de la mission de paix projetée se poursuivront pendant la nuit et ce matin. Il ne leur reste plus en effet que ces quelques heures pour mettre au point les directives de la mission, qui seront ensuite soumises aux vingt et une délégations.

MISE AU POINT

La mission de paix du Commonwealth a publié pour sa part une mise au point précisant qu'elle "n'est en aucune manière engagée vis-à-vis de l'une ou de l'autre partie en présence dans le conflit vietnamien et n'est pas

Voir page 2: Commonwealth

M. Favreau dépose un Livre blanc sur la peine capitale

OTTAWA — Le ministre de la justice a déposé mercredi aux Communes un Livre blanc contenant de la documentation sur la peine capitale.

M. Favreau a émis l'espoir que députés et sénateurs, à la lecture de ce livre blanc, pourront se former une opinion sur l'abolition ou le maintien de la peine capitale avant qu'un vote "entièrement libre" ne soit pris sur la question.

Le ministre a précisé que cette brochure de documentation avait été préparée par son ministère et qu'elle avait été soumise à des représentants de tous les partis politiques représentés à la Chambre avant d'être remise à l'imprimeur.

"Si j'en juge par les commentaires recueillis, a dit M. Favreau, nous avons atteint notre but de fournir des renseignements objectifs sur la question."

Dans l'avant-propos de la brochure, M. Favreau déclare

qu'avant le 1er septembre 1961, toutes les personnes coupables de meurtre étaient condamnées à mort et la sentence était exécutée à moins d'une commutation par le gouverneur général du Canada.

Après cette date, des modifications ont été apportées au code pénal afin de dissocier le meurtre qualifié du meurtre non qualifié.

Le premier est le meurtre prémédité et commis de propos délibéré. Le meurtre qualifié est passible de la peine de mort sauf quand l'accusé a moins de 18 ans. Le meurtre non qualifié rend passible d'emprisonnement à vie.

Chaque cas de condamnation à mort, depuis 1961, fait l'objet d'une étude attentive de la part du cabinet fédéral qui recommande au gouverneur général de commuer la peine ou de laisser exécuter la condamnation.

"La question à soumettre au Parlement d'ici peu, dit le ministre, est de savoir si la peine de mort doit être abolie. Cette question non seulement prête à controverse mais elle donne lieu à des prises de position très subjectives. Elle engage la conscience de chacun à tel point qu'il convient de la faire trancher par un vote libre et non par voie de procédure ordinaire ou pourrait jouer la discipline de parti".

Ceux qui sont en faveur du maintien de la peine de mort insistent sur l'effet préventif de la peine, la nature juste et efficace du châtiment, l'opinion publique canadienne en majorité favorable à son maintien et l'administration de la justice.

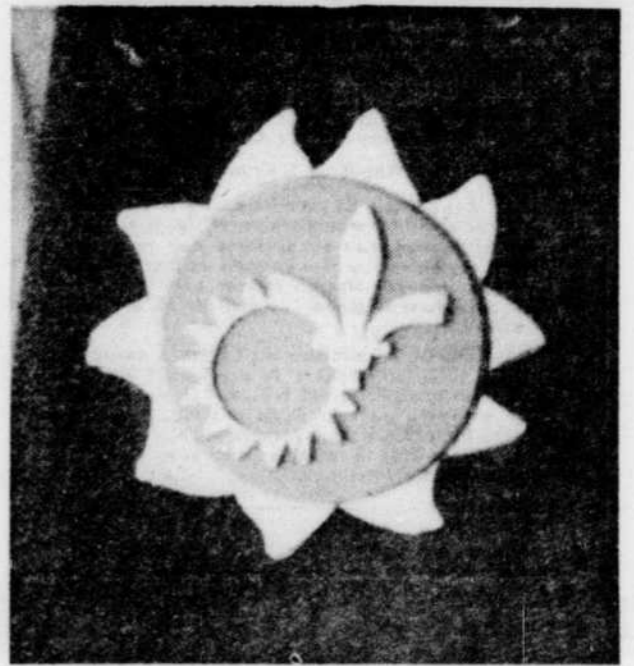
Le ministre n'a pas indiqué quand le vote sera pris sur la question.

Conflit du port: Pepin demande un médiateur

Le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, a invité le ministre fédéral du travail, M. MacEachen, à nommer un médiateur en vue de mettre fin au conflit qui sévit dans le port de Montréal. Il reprendrait ainsi un vœu émis en assemblée syndicale par les quelque 1.000 membres du syndicat des employés du port, dès la première journée des "séances d'études" qu'ils ont déclenchées le 15 juin.

Les employés ont eu recours aux séances d'études pour appuyer une centaine d'entre eux congédiés le 15 juin pour avoir fait une grève "sur le tas", les 13 et 14, par suite d'un problème d'ancienneté. Mais la masse des employés a décidé qu'ils ne rentreraient pas au travail tant que tous leurs problèmes ne seraient pas réglés, et qu'une convention collective ne serait pas signée.

Les employés auront également le droit de faire la grève à compter de lundi.



Au moment de mettre sous presse, des dizaines de milliers de personnes se pressaient le long de la rue Sherbrooke afin d'assister au défilé de nuit de la St-Jean: longtemps menaçant hier, le ciel s'est dégagé en soirée. Mercredi soir, les feux de la St-Jean (voir à la page 3) ont également été couronnés de succès: les fêtes du Canada français sont désormais lancées sur un pied averti, emportées dans une ronde endiablée de festivités. Ce soir, ce sera le gigantesque bal populaire au parc Jarry (voir programme détaillé à la page 3). Signe des temps: hier, les deux plus grands quotidiens de la métropole arboraient un seul drapeau; pendant que le fleurdelisé flottait fièrement au mât du "Montreal Star", l'unifolie ornait celui de "La Presse." Et, dans les rues, des milliers de Montréalais arboraient la cocarde de la St-Jean, illustrant un soleil se levant sur un Canada français en plein renouveau.

DEVANT LES DANGERS QUI MENACENT LA PAIX

Paul VI: il faut s'arrêter quand il est encore temps

CITE DU VATICAN — "Il est nécessaire de s'arrêter quand il est encore temps, voudrions-nous dire aux hommes responsables," a déclaré le pape, dans l'allocution qu'il a prononcée en recevant les cardinaux venus lui présenter leurs vœux pour sa fête. Parlant des dangers qui menacent la paix, il a cité le Vietnam, le Congo, la République Dominicaine et l'Algérie.

"Bien ne s'est produit, a poursuivi le Saint-Père, mais la menace n'est pas conjurée. Elle s'est même aggravée et de nouveaux feux de discorde se sont allumés dans d'autres parties du globe. Que personne ne s'étonne donc si nous plaiderons une fois de plus la cause de la paix qui est toujours en danger".

Après avoir affirmé que les étincelles non éteintes peuvent provoquer à chaque instant "un incendie de proportions épouvantables", le pape a dit qu'il ne pouvait dissimuler son inquiétude.

"L'esprit de tous les hommes dignes de ce nom, a-t-il dit, repousse avec horreur la perspective d'une guerre dans laquelle seraient employés les moyens de destruction trouvés par la science et la technique. Ce serait un événement fatal irréversible, ce ne serait pas non plus la fin des difficultés mais la fin de la civilisation."

Paul VI a ensuite exhorté les hommes à ne pas oublier les leçons de l'histoire. "Les événements, a-t-il insisté, peuvent échapper à ceux qui croient les maîtriser. Le salut réside dans les négociations franches, honnêtes, loyales".

Le pape a ensuite félicité les hommes responsables qui prennent des initiatives "parfois audacieuses" pour rapprocher les adversaires et exprimer sa reconnaissance en constatant que son appel de Bombay, consacré à l'aide aux pays en voie de développement, a partie des sommes destinées aux armements, — a eu des échos favorables dans le monde.

Paul VI a parlé en outre de la question de la régulation des naissances, de la collégialité de la réforme de la curie et du concile.

A propos de la régulation des naissances, le pape a indiqué que la commission spéciale chargée d'étudier cette question n'a pas encore achevé son en-

Voir page 2: Paul VI

Accroissement du PNB

OTTAWA — La production nationale brute pour les trois premiers mois de 1965 s'est élevée à un niveau dont la projection annuelle serait de \$49.676.000.000, selon le rapport du Bureau fédéral de la statistique publié hier.

C'est 3,5 pour cent de plus que le taux de la production des biens et services au cours des trois premiers mois de 1964, 5,3 pour cent de plus que le pourcentage de l'ensemble de l'année 1964 et 8,3 pour cent de plus que pour les trois premiers mois de l'an dernier.

Le ministre des finances, M. Gordon, a établi son budget pour l'année en cours sur la présomption que le produit national pour 1965 monterait de sept pour cent. La majoration fut de 8,9 pour cent l'an dernier et le total atteignit \$47.003.000.000.

La majeure partie de la croissance représentée en gain réel, l'augmentation des prix n'y est que pour 0,7 dans le gain de 3,5 pour cent.

L'expansion, qui avait duré quatre années entières à la fin de mars dernier, persistait grâce à une demande provenant dans une large mesure de l'intérieur du pays et à une augmentation substantielle des valeurs mobilières au cours du premier trimestre de l'année.

Investissements

Il faut ajouter à ce facteur un arrière de commandes pour autos par suite de la grève qui sévit dans l'industrie aux Etats-Unis et au Canada au commencement de l'hiver.

Alger: ajournement probable de la conférence

ALGER — Les hésitations de plusieurs capitales arabes à donner leur caution au nouveau régime du colonel Boumedienne laissent planer l'indécision la plus totale sur l'avenir de l'Algérie comme sur le sort réservé à l'importante conférence de pays afro-asiatiques qui devrait se tenir le 29 juin. Tout porte à croire que cette conférence sera finalement ajournée (une décision devant être prise demain ou après-demain) ce qui serait généralement interprété comme un revers important pour le régime Boumedienne.

Sur le plan intérieur, d'ailleurs, la situation est loin d'être claire et plusieurs dépêches font état d'une opposition de mieux en mieux organisée entre les adversaires de l'ancien président Ben Bella, qui serait prête aujourd'hui à accepter le report de la conférence au sommet afro-asiatique: cette indication fournie à Alger dans les milieux diplomatiques témoigne des difficultés auxquelles se heurte, sur le plan international, le Conseil de la révolution du colonel Boumedienne, six jours après le coup d'Etat qui a renversé le président Ben Bella. La conférence préparatoire, à l'échelon des ministres des affaires étrangères, qui devait s'ouvrir hier, est reportée au 26 et ce, à l'initiative du représentant de la R.A.U. Des délégués de 31 pays se trouvent déjà à Alger mais il paraît probable qu'ils se prononceraient pour le report de la conférence au sommet en dépit de l'hostilité de la Chine à cet ajournement. En effet, alors que mercredi soir on disait le président Nasser d'accord avec M. Chou En-lai pour le maintien de cette conférence, la presse égyptienne tout entière envisage un ajournement. M. Hassanin Heykal, rédacteur en chef de "Al Ahrâm", et confident du leader égyptien, estime qu'il n'est pas facile de réunir le 29 juin à Alger les chefs d'Etats afro-asiatiques. Celui-ci se déclare d'ailleurs vaincu que 70 pour cent de la population algérienne est favorable à Ben Bella. Quant au chef de l'Etat égyptien, il a déjà

fait savoir que la visite officielle qu'il devait effectuer en Algérie après le sommet afro-asiatique, était annulée. Ainsi, l'un des pays les plus importants du tiers monde semble retirer son appui au conseil de la révolution. A l'exception de la Chine, le monde communiste continue d'afficher la même réserve à l'égard du nouveau régime algérien. Moscou se tait. La presse yougoslave manifeste de "profondes inquiétudes". Les émissaires envoyés dans les capitales étrangères par M. Bouteflika, ministre des affaires étrangères, ne sont parvenus à "dégeler" ni les pays afro-asiatiques du Commonwealth, ni les dirigeants soviétiques.

Ainsi, ce grand rassemblement du tiers monde dont le colonel Boumedienne espérait avoir la caution est sérieusement compromis. Pour le Conseil de la révolution, l'ajournement ne peut manquer d'être un coup très grave. Certains observateurs algériens de Paris ne s'y sont pas trompés et se montrent très préoccupés de la tournure des événements sur le plan international. Pour eux le Conseil de la révolution est la première victime du conflit sino-soviétique. Ils expliquent la réserve de l'Union soviétique non pas par sa défiance à l'égard du colonel Boumedienne, mais par son désir de voir ajourner une conférence à laquelle ils n'étaient pas invités. Ils ne décèlent dans le soutien immédiat de la Chine au colonel Boumedienne que la volonté de voir cette conférence se tenir sans l'URSS.

Le porte-parole du colonel Boumedienne s'est refusé à donner la composition du conseil national de la révolution, et pour cause. Il semble, en effet, que ce conseil ne soit pas complètement constitué et que des conversations continuent à avoir lieu pour tenter d'en élargir les bases politiques. Pendant ce temps là, les anciens opposants au régime Ben Bella semblent avoir de nombreux contacts à Paris. M. Khider y est depuis mercredi. M. Boussouf vient d'y arriver. M. Boudiaf y sera aujourd'hui ou demain. Mais jusqu'ici rien ne permet de penser que ses

anciens adversaires vont apporter au colonel Boumedienne la caution de leurs personnalités "historiques".

LE SORT DE BEN BELLA

LE CAIRE — "Il existe de sérieuses assurances garantissant la vie de Ben Bella mais nul ne peut garantir les circonstances actuelles et à venir" écrit ce matin dans Al Ahrâm M. Keykal, rédacteur en chef de ce journal et porte-parole du président Nasser qui accompagne le maréchal Amer pendant son voyage à Alger.

Il semble que Ben Bella ait cru lors de son arrestation qu'il allait être tué immédiatement, écrit M. Heykal qui fait un récit détaillé de cette arrestation selon les déclarations notamment du colonel Boumedienne et de Tahar Zbiri, chef d'état-major de l'armée algérienne qui, avec quatre autres officiers dont le commandant Simane arrêta l'ex-président.

"Si vous voulez me tenir maintenant je suis devant vous et il n'est pas besoin de prétexter que j'ai voulu m'enfuir" aurait répondu Ben Bella, selon M. Heykal, à l'un des officiers venu l'arrêter et qui lui avait dit "n'essaye pas de t'enfuir".

Ben Bella aurait encore dit, selon M. Heykal "la fuite n'est pas dans mes habitudes". Le rédacteur en chef de "Al Ahrâm" commente alors: "Ils savent que Ben Bella est de la race des combattants qui ne se rendent pas facilement et que le fait qu'il demeure vivant constitue un danger permanent pour tout putsch dirigé contre lui".

Tahar Zbiri qui dirigea l'arrestation de Ben Bella déclara à l'ancien chef d'Etat algérien après l'avoir réveillé avec les quatre autres officiers armés de mitraillettes: "Si Ahmed, les vrais combattants ont assumé leurs responsabilités dans ce pays", Ben Bella ne comprit pas. Zbiri lui dit alors: "Si Ahmed, tu n'es plus président de la République. Tu dois te reposer maintenant."

Commonwealth

(Suite de la première page)

parvenue à une unité de vue collective sur ce problème, sauf en ce qui concerne l'urgence de rétablir des conditions permettant au peuple vietnamien de vivre en paix".

La mission a décidé de faire cette mise au point en raison de "certains malentendus accrédités au cours des derniers jours".

Le texte, qui a été adressé aux gouvernements chinois, soviétique et américain ainsi qu'à Saigon et à Hanoi, souligne d'autre part que "même si certaines divergences d'opinion subsistent sur le problème vietnamien il existe une unanimité complète sur la nécessité de lui trouver une solution pacifique".

"Dans l'accomplissement de la tâche qui lui a été confiée, conclut-il, la mission sera guidée par les vues du Commonwealth dans son ensemble et non par celles de l'un ou l'autre des membres du Commonwealth".

Appui de N'Krumah

"J'ai accepté de prendre part à la mission de paix du Commonwealth et je continue à lui donner mon appui parce que je crois que ses objectifs, bien compris et bien poursuivis, peuvent être un facteur pour assurer la paix dans le monde", a affirmé M. N'Krumah.

Le premier ministre du Ghana a ensuite renouvelé son appui à la présidence de la mission par M. Harold Wilson. "Je considère sa présence au sein de la mission d'autant plus importante que j'espère qu'elle aidera les États-Unis à accepter notre appel", a déclaré M. N'Krumah.

Lesage

(Suite de la première page)

les termes que j'emploierai auront toute la force requise".

M. Lesage a fait observer que le problème des droits miniers sous-marins est avant tout un problème politique et non juridique, et que c'est la force politique qui l'emportera.

"C'est une question politique essentielle qu'il faut régler, a-t-il dit, et les richesses naturelles, qu'elles soient sur terre ou sous l'eau, doivent être considérées comme étant la propriété des provinces".

Le chef du cabinet a invoqué à cet égard des précédents, celui de Sydney, notamment, en Nouvelle-Écosse; cette province perçoit depuis des années des droits sur l'exploitation charbonnière sous l'Atlantique même.

"Le précédent est créé, et quand on a à discuter avec les représentants d'un gouvernement qui s'appuie beaucoup sur les précédents, je considère que la force du précédent est considérable dans les circonstances", a ajouté M. Lesage.

Référant au geste de M. Laing, le premier ministre a dit: "Il aurait été plus difficile de faire davantage pour provoquer l'indignation du Québec. En effet, dans le passé, le gou-

vernement fédéral n'a jamais exercé ce qu'il semble maintenant considérer comme de sa compétence sur les permis ou droits miniers accordés par des provinces dans le golfe pas plus que dans l'Atlantique au large du Cap-Breton".

M. Lesage n'aura pas attendu que soit convoquée la conférence de juillet pour réagir. Mercredi, en chambre, il a annoncé que le gouvernement accordait à l'Hydro-Québec un permis d'exploration sous marine "dans le fleuve Saint-Laurent et dans toute l'étendue qui lui appartient".

M. Lesage a rappelé que, le 19 décembre 1963, le gouvernement de Québec, accordait à l'Hydro-Québec, qui, selon sa loi, peut exploiter l'énergie sous toutes ses formes, des permis de recherche de gaz pour tout le territoire sous-marin entourant l'île d'Anticosti. De plus, le 10 juin dernier, l'Hydro obtenait de tels permis pour tout le territoire sous-marin entourant les Îles-de-la-Madeleine.

"Le Québec, a dit M. Lesage, en plein accord avec les autres provinces riveraines du golfe, croit que les droits miniers sous-marins dans le golfe Saint-Laurent sont de la compétence des provinces riverai-

nes. Il est vrai qu'il n'existe pas de limites officielles déterminant les territoires riverains dans le golfe. Toutefois, les premiers ministres des provinces de l'Atlantique et du Québec se sont entendus pour proposer une division officielle de ces territoires. Ils partent du principe appliqué dans l'établissement d'autres frontières au Canada, en vertu duquel celle-ci suit une ligne joignant les points médians entre les rives. La division suggérée convient au Québec et elle a servi à tracer les limites du permis que l'on vient d'accorder à l'Hydro-Québec. Le gouvernement du Québec, de concert avec l'Hydro-Québec, assurera ainsi une occupation efficace du territoire qu'il vient de concéder, et en accélérera l'exploration systématique".

Le premier ministre a confié aux courristes parlementaires que si la Pan American Petroleum Corporation décidait d'entreprendre ses travaux de recherches le gouvernement demanderait en cour supérieure une injonction pour l'en empêcher.

A l'Assemblée législative, mercredi, à une question du chef de l'opposition, le premier ministre a fait observer que le permis fédéral avait été accordé par le ministre

Laing alors que M. Pearson se trouvait à Londres.

De plus, c'est la première fois que le fédéral accorde un tel permis dans le golfe St-Laurent.

M. Johnson a assuré le premier ministre de l'entier appui de l'opposition dans la lutte qu'il se propose de livrer, dans ce domaine, au cours de la prochaine conférence fédérale-provinciale.

Le premier ministre a dit que dans cette lutte il avait l'appui de ses collègues de huit provinces qui, à cause de leur proximité du golfe, de l'Atlantique et du Pacifique, sont aux prises avec les mêmes problèmes.

gnie que de s'adresser aux deux gouvernements simultanément pour se "protéger", quelle que soit l'issue d'un conflit de compétence qui les opposerait.

M. Waller a expliqué qu'il est trop tôt pour décider quelle attitude la compagnie va adopter, mais que l'attaque de M. Lesage n'aura sans doute aucune conséquence sur l'exploration, la saison étant déjà trop avancée pour entreprendre les forages.

Paul VI

(Suite de la première page)

quête, enquête "que nous ne voulons pas brusquer, a-t-il dit, mais que nous nous efforçons de faire par une réforme graduelle, même si cela peut ne pas apparaître toujours comme nouveau et arbitraire".

"Nous espérons, a ajouté le Saint-Père, pouvoir vous dire bientôt, sur une question d'une importance si vitale, des paroles qui seront étayées par la lumière de la science et que nous demandons au Seigneur d'étayer par la lumière de Sa Sagesse".

Le pape a annoncé que les statuts des conférences épiscopales étaient à l'étude, ajoutant

que, du bon fonctionnement de ces organismes, pourra naître une meilleure collaboration "avec nos frères de l'épiscopat, en vue de renforcer l'unité intérieure de l'Église, honorer la collégialité des évêques en communion avec le Siège apostolique".

Cette "délicate question" se rattache, a tenu à souligner le Saint-Père, à celle de la révision du droit canon ainsi qu'à celle "des modifications à apporter au délicat et traditionnel organisme, expert dans le gouvernement central de l'Église. Le mieux est toujours possible, a affirmé le pape, et on se doit de le rechercher. C'est ce que nous nous efforçons de faire par une réforme graduelle, même si cela peut ne pas apparaître toujours comme nouveau et arbitraire".

"De même qu'il commença dans la joie et la confiance, de même voudrions-nous qu'il puisse s'achever dans la concorde la plus sereine et fraternelle, dans la mutuelle promesse d'amitié et de solidarité..."

"Il faut que le concile finisse bien, s'est écrié le Saint-Père, par un labour rapide et constructif, dans une paix pleine de l'esprit du Christ".

CARRIÈRES et PROFESSIONS

REPRESENTANT DE VENTES

Jeune homme avec éducation collégiale, préférablement universitaire, avec degré et références pour agir comme vendeur d'un courtier en Valeurs Mobilières. Salaire initial \$3,000 à \$3,500, selon qualifications avec augmentations éventuelles.
Pour entrevue, écrire avec description :
C. P. 995, Place d'Armes, Montréal 1, P. Q.

DIRECTEUR DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Directeur pour service des travaux publics demandé par une municipalité en banlieue de Montréal. Le candidat choisi pourrait être un ingénieur. Adressez "curriculum vitae" et salaire désiré à :
LINDSAY, COSGROVE & ASSOCIATES
35, rue York, Westmount 6, P.Q.

DESSINATEURS

Mécanique — Structure — Electricité
Possédant 5 ans d'expérience ou plus dans le dessin et l'outillage. Doivent être en mesure de produire des dessins d'exécution et de les superviser.
Traitement : \$7,000, ou plus selon les aptitudes du candidat.
Ecrire au: Directeur de l'Administration,
WABUSH MINES
Pickands Mather & Co.
Agents de placement,
Boîte Postale 878
SEPT-ÎLES, Qué.

PROFESSEURS EN EDUCATION PHYSIQUE DEMANDES

La Commission des écoles catholiques de Pointe-Claire et Beauconsfield cherche des professeurs masculins et féminins qui ont un degré universitaire en éducation physique.
Echelle de salaire supérieure. Expérience reconnue (10 ans). Excellentes conditions de travail.
Faire parvenir curriculum vitae à :
M. Guy Loiselle,
130 rue Ambassador,
Pointe-Claire.

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DU SAGUENAY

demande pour le cours secondaire quatre (4) professeurs de Sciences ou Mathématiques pour les 11e. Trois (3) professeurs pour les 10e années. Trois (3) professeurs pour le cours classique.
Prière de s'adresser à :
Frère Wilfrid Gauthier,
985, avenue Bégin,
Chicoutimi.
Ré. : Tél. : 549-1882 Bur. : Tél. : 549-0884
549-0885

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE BAIE-DES-CHALEURS

DEMANDE
Un conseiller en orientation.
Un instituteur et deux institutrices à Matapédia.
Une assistante bibliothécaire à Carleton.
(Expérience requise).
Salaire intéressant.
S'adresser à :
Monsieur Edouard Guité,
Directeur des écoles,
C.P. 135, Carleton-sur-Mer,
Tél. : 334

COMPTABLE - COÛT DE REVIENT

Notre division de Montréal offre poste important à un comptable en coût de revient, détenant un grade reconnu en comptabilité.
Les postulants doivent avoir au moins cinq ans d'expérience en comptabilité du coût de revient et pouvoir développer et analyser les données comptables de coût de revient.
On demande aux candidats de faire leur demande par lettre seulement donnant tous renseignements concernant : éducation, expérience et salaire désiré, adressée au :

GÉRANT DU PERSONNEL,
BRISTOL AERO INDUSTRIES LTD.
10210 BOULEVARD PIE-IX
MONTRÉAL-NORD, QUÉBEC

REDACTEUR - COMMUNICATION INTERIEURE

Une société nationale cherche un rédacteur bilingue pour diriger ses journaux d'entreprise (format tabloïd).
Le candidat doit posséder deux années d'expérience journalistique et faire preuve de compétence administrative et d'aptitude à diriger le travail de collaborateurs avec le minimum de surveillance.
Il doit avoir l'esprit d'initiative et pouvoir se familiariser rapidement avec l'entreprise de façon à produire des publications vivantes à l'intention des employés.
Le poste est ouvert à Montréal et comporte des voyages dans le Québec et l'Ontario. Le salaire sera établi en fonction de l'expérience et des aptitudes professionnelles.
Des occasions d'avancement et des avantages marginaux intéressants sont offerts au candidat choisi.
Les postulants sont priés de faire parvenir leur demande à l'adresse qui suit :
CASE 1304, LE DEVOIR

PROFESSEURS DEMANDÉS

Il reste plusieurs situations vacantes dans les écoles du comté Gloucester, Nouveau-Brunswick, pour septembre 1965; classes françaises ou anglaises.
Une nouvelle cédule de salaire en vigueur en septembre 1965, selon les certificats et expérience :
I II III IV V VI
2100 2600 3100 3500 4000 4500
à à à à à à
3000 4000 4500 5500 6000 6500
plus une subvention du gouvernement. Pour obtenir liste des écoles vacantes, consultez le
SURINTENDANT DES ECOLES DU COMTE
CASE POSTALE 380
BATHURST, N.-B.
Téléphone : 546-2736

La Commission Scolaire Régionale Louis-Frèchette, ayant son siège social à Lévis, Comté de Lévis, P.Q. demande un

DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS
TRAITEMENT : Selon l'expérience et la compétence.
FONCTION : Le titulaire de ces fonctions aura la responsabilité de l'administration générale de la commission scolaire régionale et agira comme secrétaire-trésorier. Il sera responsable du personnel clérical et devra préparer les états financiers et les budgets.
QUALIFICATIONS REQUISES : Membre d'une association de comptables reconnue ou l'équivalent et de huit à dix ans d'expérience à un poste de commande comportant des responsabilités administratives et financières.
Les personnes intéressées devront s'adresser à :
Service de l'Emploi,
Ruel, Roy, Moreau & Associés,
45 O. Trans-Canada,
Lévis, Cté Lévis, P.Q.
Les demandes d'emploi seront reçues jusqu'au 10 juillet et seront traitées de façon strictement confidentielle.

WYANDOTTE CHEMICALS OF CANADA LIMITED

a besoin d'un vendeur spécialisé connaissant la technique, laiterie, embouteilleur et usine de produits alimentaires. Salaire mensuel plus commission et dépenses, auto fournie, généreux fonds de pension ainsi que tous les bénéfices usuels.
Ecrire en anglais en mentionnant curriculum vitae à :
WYANDOTTE CHEMICALS OF CANADA LIMITED,
1253 McGill College, Suite 404, Montréal 2

COMPTABLE

Nous recherchons C.A. récemment diplômé ou stagiaire. Emploi offrant attrayant avenir et excellente occasion à jeune homme bilingue, sérieux, désirant acquérir une saine expérience administrative.
Plan de retraite, assurance collective et autres bénéfices marginaux.
S'adresser par écrit en mentionnant instruction, expérience et salaire désiré à :
GÉRANT DU PERSONNEL,
BRISTOL AERO INDUSTRIES LTD.
10,210 boul. Pie-IX,
Montréal-Nord, Qué.

GERANT DE CREDIT

Une compagnie en pleine expansion requiert les services d'un gérant pour le fonctionnement du crédit au détail.
De l'expérience dans toutes les phases du crédit à la consommation ainsi qu'une connaissance des procédés électroniques appliqués aux comptes recevables sont requises.
Age : 35-45
Veuillez envoyer curriculum vitae complet.
Nous répondrons à toutes les demandes d'emploi.
ECRIRE A CASE 1303, LE DEVOIR

INGENIEURS

ELECTRICITE - ELECTRONIQUE - PHYSIQUE INDUSTRIELLE
CARRIÈRES DANS LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE D'EXPORTATION
MATERIEL ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE
Le ministère du Commerce à Ottawa a un besoin immédiat d'ingénieurs pour administrer des programmes destinés à développer et à augmenter les facilités d'exportation des producteurs canadiens de matériel électrique et électronique.
NUMERO 11 Coordonnateur de la division de l'électricité
Traitement jusqu'à \$12,300
12 Coordonnateur de la division de l'électronique
Traitement jusqu'à \$12,300
13 à 15 Agents du développement du commerce d'exportation
● Systèmes de communications
● Systèmes de contrôle électronique
● Matériel électrique
Traitement jusqu'à \$10,700
Ces postes comportent des voyages à l'étranger et vous invitent à appliquer vos connaissances et votre expérience technique à de vastes responsabilités administratives qui impliquent de nombreux rapports avec des représentants de l'industrie électrique et électronique.
Faites votre demande IMMEDIATEMENT, en mentionnant le numéro de concours 65-1150 et celui de l'emploi, à la :
COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA
OTTAWA 4

SPECIALISTE DEMANDEE

Enseignement aux arriérés pédagogiques, classe des 6 à 9 ans.
Produire : qualifications, références, expérience.
Commission Scolaire de St-Hilaire,
265, rue St-Hippolyte, Saint-Hilaire,
Tél. : 467-6931

TRADUCTEURS

ANGLAIS AU FRANÇAIS
Jusqu'à \$6,900 par année
Bureau des traductions
gouvernement fédéral
OTTAWA
Le gouvernement du Canada cherche un bon nombre de traducteurs pour travailler à Ottawa au niveau de Stagiaire (\$4,560), Traducteur 1 (\$4,860-\$5,700) et Traducteur 2 (\$6,000-\$6,900).
Des promotions peuvent s'obtenir jusqu'à un salaire maximum de \$13,500.
QUALITES REQUISES : diplôme universitaire (au moins B.A.) OU bonne instruction combinée avec deux années d'expérience en traduction ou l'équivalent dans un domaine connexe.
Faire parvenir votre demande à la Commission du service civi, Ottawa 4, en rappelant le numéro de concours 65-700.

OPERATEUR DE IBM

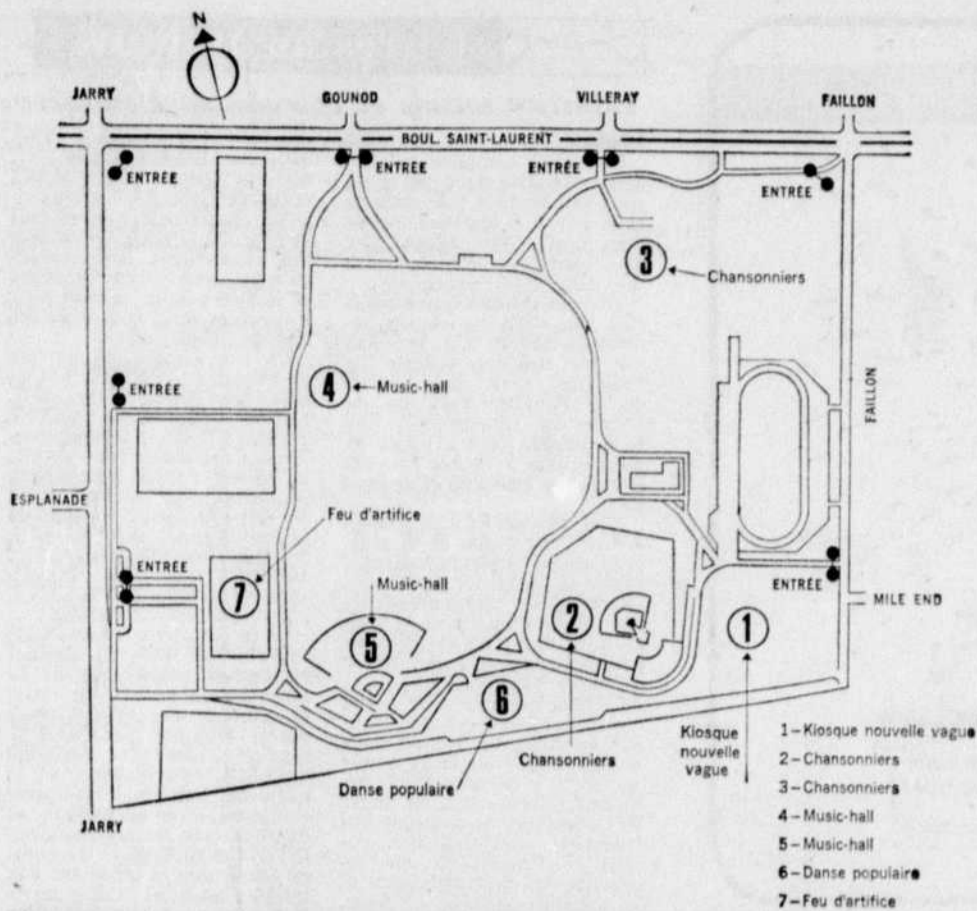
Nous avons besoin d'un homme bilingue ayant fait de bonnes études et expérimenté sur les machines 402-077-088-514 et 602 A.
Doit être capable de poser des fils de panneaux.
Tous les bénéfices usuels.
Se présenter ou appeler :
321-1330, poste 230
Bureau de Placement,
BRISTOL AERO INDUSTRIES LTD.
10,210 boul. Pie-IX
Montréal-Nord, Qué.

2 INGENIEURS ou TECHNICIENS VENDEURS

5 années et plus d'expérience en électricité ou en chauffage et air climatisé bilingues pour visiter architectes et ingénieurs pour une industrie progressive au service du Québec depuis plus d'un quart de siècle
Fabricant de luminaires fluorescents et incandescents chauffage eau chaude, vapeur et électrique
commercial - industriel - résidentiel
SALAIRE \$6,500 ET PLUS
PLUS COMMISSION
Auto fournie et dépenses payées
Assurance-groupe — Assurance-vie
Vacances payées et autres bénéfices
Entrevue confidentielle
Téléphoner ou écrire à :
MAURICE BEAUMONT, Prés.

L'USINE ET LA SALLE D'ÉCHANTILLONS
SOUS LE
Rosemont LTD.
INDUSTRIES
MEME TOIT
BUREAU-CHEF A MONTRÉAL :
2090, rue MOREAU — LA. 6-1681





RENDEZ-VOUS AU PARC JARRY CE SOIR POUR "LA NOEL DU 25 JUIN" — Voici le plan du parc Jarry, où se déroulera, ce soir, à partir de 9 heures, la grande fête populaire qui clôturera dignement les Fêtes du Canada français. Il s'agit du spectacle de variétés le plus grandiose jamais présenté à Montréal. Sept entrées réparties sur trois côtés de l'immense parc permettront un accès commode aux quelque 150.000 Montréalais qui s'y donneront rendez-vous. On pourra se procurer facilement des billets, au prix de \$1.00, dans 70 guichets installés à cette fin. Le plan indique l'emplacement des 7 entrées ainsi que des 6 kiosques où se produiront plus de 100 artistes. On pourra danser jusqu'à 2 heures du matin.

Lesage: je ne dirigerai pas un Québec séparé du Canada

QUEBEC. — La veille de la Saint-Jean-Baptiste, M. Jean Lesage a déclaré en Chambre qu'il ne serait pas le premier ministre d'un Québec qui ne voudrait plus faire partie du Canada.

"C'est inutile d'y penser, a-t-il ajouté. Je suis un Canadien. Que ceux qui ne sont pas Canadiens dans cette Chambre se lèvent et qu'ils le disent, au lieu de prendre des moyens détournés pour essayer de flatter et de flagorner les séparatistes."

Le premier ministre québécois a fait cette déclaration au cours du débat sur le bill 50 qui prévoit l'établissement d'un régime de rentes universel au Québec. M. Daniel Johnson, chef de l'opposition, critiquait un article du projet de loi qui accorde au gouvernement du Québec le droit de conclure avec les autorités fédérales une entente pour l'attribution aux citoyens de la province d'un numéro d'assurance sociale. Il demandait que toute entente de cette nature soit soumise au préalable à l'Assemblée législative.

même, a dit M. Lesage. Il y a 40.000 personnes qui voyagent du Québec à l'Ontario chaque année."

M. Jean-Jacques Bertrand, (UN Missisquoi) a suggéré "qu'on réserve une série de numéros pour le Québec".

"Ca ne peut pas marcher comme ça, a répondu le premier ministre, parce qu'il y a des gens de l'extérieur qui viennent demeurer dans le Québec. Ils vont avoir un numéro qui ne sera pas dans la série."

"Il faut être réaliste, a-t-il affirmé encore. Nous vivons dans un pays qui s'appelle le Canada. Nous sommes des Québécois mais nous sommes aussi des Canadiens. Cela, on ne me l'ôtera pas de l'idée. Si on prétend qu'on ne doit être que Québécois et pas Canadien, eh bien, je ne serai plus le premier ministre d'un Québec qui ne veut plus faire partie du Canada."

"C'est de la prépuberté pour le voyage du premier mi-

nistre dans l'Ouest", a commenté M. Daniel Johnson. Il a reproché à M. Lesage de critiquer les séparatistes dans le but d'accroître "sa popularité dans le reste du Canada".

"Le premier ministre du Québec se sert de ses diables comme marche-pied, a tonné M. Johnson. Il foule aux pieds la liberté d'expression et les libertés de manifestation afin de passer pour un grand homme dans le milieu canadien américain mais, les gens commencent à en avoir assez de cette hypocrisie érigée en système."

Accusant le premier ministre de jouer constamment la comédie quand il s'agit d'autonomie, le chef de l'opposition a renchéri: "Je me tiendrai debout devant ce pharisien, ce faux vertueux."

La Chambre a alors interrompu ses travaux pour le dîner. Après le dîner, la séance de l'Assemblée législative a repris dans le calme.

Lesage: l'Expo 67 répond aux aspirations d'un Québec jeune

QUEBEC. — Le premier ministre du Québec a déclaré mercredi soir en dévoilant une maquette du pavillon du Québec à l'Exposition de 1967 que "l'Exposition universelle répond aux aspirations du Québec jeune, fier, dynamique, qui veut se solidariser aux autres hommes de la terre". Il a ajouté: "Nous voulons cesser d'être des Lilliputiens pour être à la taille des hommes de 1967."

Le pavillon du Québec coûtera \$7 millions et il sera mis en chantier en septembre; occupant une superficie de 25.000 pieds carrés, il sera entièrement construit de verre. Un communiqué de la Société ca-

nadienne de l'exposition explique qu'il "fera voir aux trois millions de personnes qui le visiteront le milieu naturel québécois, le combat de l'homme avec ce milieu et son élan vers l'avenir".

M. Lesage a dit que le Québec a ouvert ses fenêtres sur le monde et qu'il entend démontrer sa présence malgré ses moyens modestes.

Grève évitée

QUEBEC. — Une prompt intervention du service de conciliation du ministère du Travail du Québec a évité un arrêt de travail à la Beloit Sorel Limitée, qui fabrique de la machinerie pour les moulins de papier. Un vote de grève avait été pris le 14 juin et la grève devait se déclarer le 15 juin chez 390 employés de cette usine qui en comprend 530. Mais à la suite de ce vote, un conciliateur du ministère du travail, M. Lucien Malouin, a participé à une réunion qui dura plusieurs heures et au cours de laquelle un projet de convention générale a été admis, écartant ainsi la menace de grève.

Les fraudes sont dues à la rigidité du système

La presse étudiante nationale, organisme qui représente une centaine de journaux étudiants, vient de donner son appui au ministère de l'éducation dans sa lutte contre la fraude dans les bourses d'études.

La PEN souligne cependant, dans un communiqué, que le système actuel des bourses est anarchique et ne convient pas aux besoins des étudiants, ce qui peut être à l'origine des cas de fraude.

"Le fait que les critères d'accession aux bourses soient trop rigides peut parfois forcer certains étudiants à employer des moyens condamnables en eux-mêmes pour pouvoir obtenir l'argent dont ils ont besoin pour leurs études", affirme le porte-parole des journaux étudiants.

La question des fraudes, poursuit le communiqué, n'est qu'un autre exemple du fait que le système des bourses est inefficace, qu'il n'est qu'un palliatif, et que seul la gratuité scolaire pourra assurer une véritable démocratisation de l'éducation.

De son côté, l'Association générale des étudiants de Laval, dans une déclaration écrite, reproche au gouvernement de n'avoir pas mis au point, en même temps que sa politique de distribution des bourses, un système de contrôle approprié visant à surveiller la véracité des déclarations.

L'AGEL rappelle que les étudiants, par le truchement de leurs représentants au comité consultatif du service de l'aide aux étudiants, ont déjà réclamé une enquête sur les fausses déclarations.

En attendant d'imposer les sanctions nécessaires, souligne l'organisme étudiant, le ministère de l'éducation a favorisé un procédé malhonnête qui n'était sujet à aucune réprobation officielle.

L'AGEL soutient que le système de bourses et de prêts est inefficace et qu'il pousse l'étudiant à faire des déclarations frauduleuses pour obtenir un minimum vital.

"Nous continuerons à réclamer la gratuité scolaire complète en nous basant sur le principe qui veut que l'étudiant soit un travailleur au service de la nation", poursuit la déclaration.

LES ATELIERS

Air Canada veut rester à Dorval

WINNIPEG. — La société Air Canada a répété hier qu'elle n'a d'autre choix que de centraliser ses ateliers d'entretien à Dorval et fermer ses ateliers de Winnipeg.

Le procureur de cette société de la Couronne, M. Henry B. Monk, résumant ses arguments devant la Commission d'enquête Thompson qui a été chargée d'étudier l'avenir de Winnipeg comme centre d'aviation, a déclaré:

"Les statuts d'Air Canada et son contrat avec le gouvernement canadien prévoient que cette société doit exploiter efficacement un service aérien. Les preuves soumises établissent que la centralisation de l'entretien constitue la méthode la plus efficace que la Société puisse suivre".

Hier également, le gouvernement manitobain a résumé ses propres arguments en faveur du maintien et de l'expansion des ateliers d'entretiens à Winnipeg.

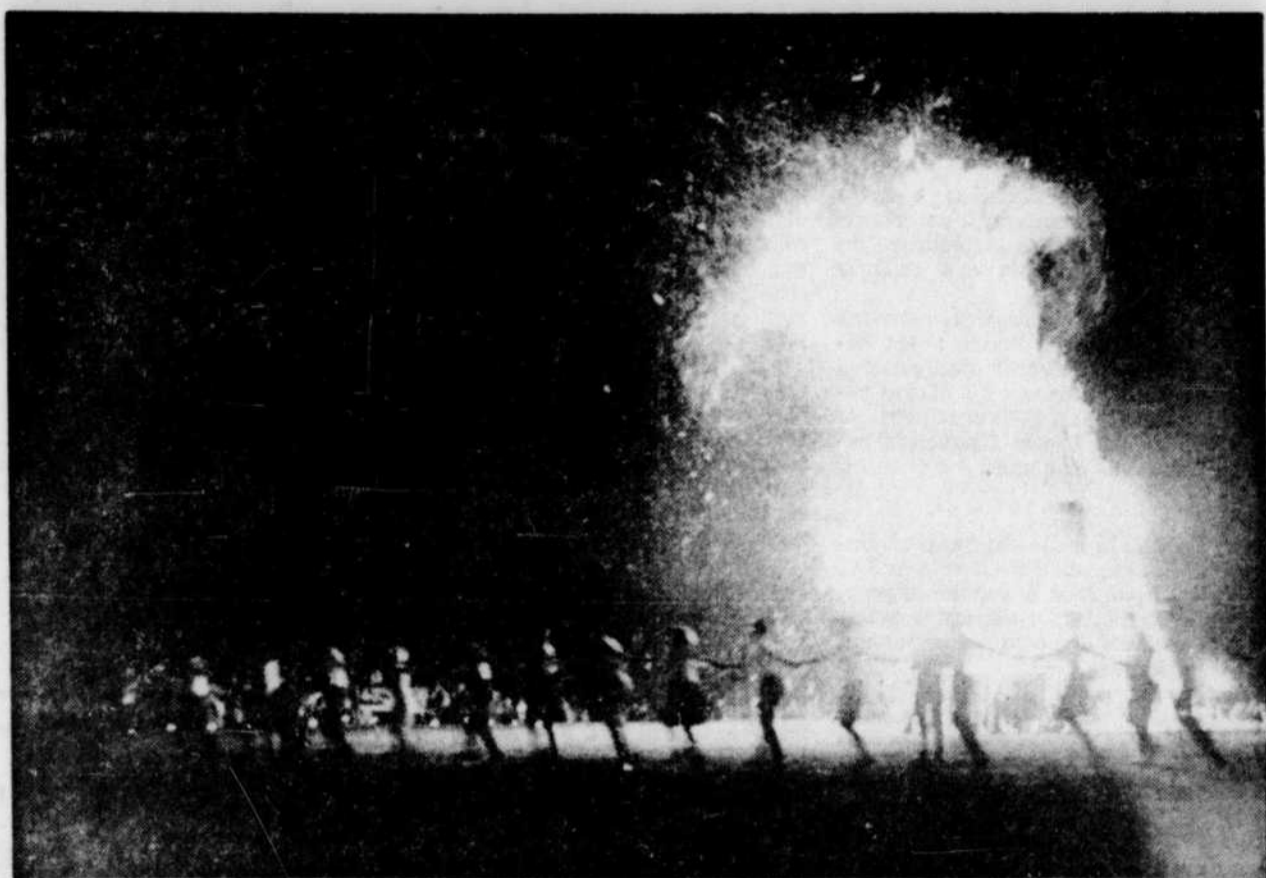
La commission Thompson a tenu des audiences au cours de l'hiver. On avait prévu des audiences à Montréal, mais elles n'ont pas eu lieu parce qu'il n'y avait pas suffisamment de représentants à entendre.

Congrès récent des Témoins de Jéhovah

L'immoralité sexuelle et la criminalité ont atteint un niveau sans précédent, a déclaré en fin de semaine M. Laurier Saumur lors du congrès des Témoins de Jéhovah qui se tenait à Pointe-aux-Trembles, M. Saumur, qui parlait sur le thème "Quel est le remède à l'effondrement des mœurs?" a souligné que "c'est au niveau familial qu'on trouve la source des maux actuels". Comme remède il a suggéré la Bible qui "constitue le seul guide moral sûr pour l'homme". Plus de 1.000 délégués venus de Montréal, Joliette, Châteauguay et Valleyfield, ont assisté à ce congrès de trois jours.

COURS DE CONDUITE

Mardi, le 29 juin, à 7 h. 30 p.m., commencera un cours de conduite automobile, approuvé par le Ministère des Transports et donné par Mme Anita Fontaine-Lévesque, monitrice diplômée, dans la salle de cours de l'AUTO-ECOLE MODELE, 9420 est, rue Sherbrooke. Renseignements: 352-8210



Le rituel feu de joie — une tradition qui remonte dans la nuit des temps — a fait le plaisir de milliers de spectateurs rassemblés mercredi au parc Jeanne-Mance, à Montréal, pour célébrer la Saint-Jean, cependant que des milliers d'autres dansaient autour de brazier allumés simultanément dans tout le Canada français — jusqu'au Manitoba. La foule se pâma ensuite pour ces gerbes pyrotechniques qui plurent une demi-heure durant sur Montréal en fête. (Photo Le Devoir)

Johnson dénonce les "extrémistes du statu quo"

ACTON VALE. — "Il faut régler une fois pour toutes le problème constitutionnel canadien que le Québec et la nation canadienne française puissent enfin se donner d'autres industries que celle des protestations", a déclaré hier M. Daniel Johnson, chef de l'opposition à l'Assemblée législative, lors d'une fête de la Saint-Jean à

Acton Vale, dans le comté de Bagot.

Le député de Bagot a soutenu que "pendant que nous dépendons le meilleur de nos énergies à nous battre pour des bribes de droits ou pour deux mots de français sur les documents officiels, d'autres raflaient les chemins de fer, les industries

lourdes, les contrats importants et les bénéfices provenant des richesses naturelles".

"Il y aura bientôt un siècle que cela dure et j'estime pour ma part que cela a assez duré", a ajouté le chef de l'Union nationale.

Une constitution défectueuse avait détourné les Canadiens français de leurs tâches normales en les forçant à se tenir constamment sur la brèche. "Si le temps et les efforts qu'ils ont consacrés à des luttes incessantes et toujours à recommencer avaient pu être orientés dans le sens de leur avance-

ment économique, a ajouté M. Johnson, les Canadiens français seraient aujourd'hui l'un des peuples les plus riches de la terre."

Le chef de l'opposition a par ailleurs critiqué de nouveau la formule Fulton-Favreau qu'il a nommée "la Fulfa". Il a qualifié "d'extrémistes du statu quo et de farfelus de la Fulfa" ceux qui "font mine, a-t-il dit, de se moquer des textes constitutionnels et qui pourtant cherchent à nous imposer un autre texte constitutionnel qui rendrait intangible notre état de minorité".

Un comité d'hommes d'affaires pour aider à planifier l'Expo

Des représentants d'une large partie de l'industrie canadienne viennent de terminer trois jours d'entretiens des plus sérieux et des plus fructueux avec les dirigeants de la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967.

Les délégués ont déclaré avoir reçu lors de ces entretiens la preuve tangible que la planification de l'exposition est déjà très avancée, et dans plusieurs cas, bien en avance sur l'horaire prévu et qu'il y a tout lieu d'être optimiste quant au succès final de l'Expo.

Les délégués et les dirigeants de l'Expo ont admis que cette réunion avait également donné la preuve du désir de participation de l'industrie canadienne à l'Exposition universelle.

On a fait remarquer que les délégués à cette réunion représentent des centaines de compagnies canadiennes, le pavillon chrétien, un effort conjoint de sept Eglises et le pavillon des sermons de la science. Quelques délégués ont parlé au nom d'associations professionnelles, et d'autres représentants des groupes de compagnies intéressées à une participation conjointe à l'Expo.

Les délégués ont accueilli avec enthousiasme la suggestion du sous-commissaire gé-

ral, M. Robert F. Shaw, de former un comité consultatif d'hommes d'affaires qui rencontrerait les directeurs de l'Expo à intervalles réguliers.

Ce comité d'hommes d'affaires aiderait de son expérience pratique à la planification de l'Exposition universelle.

On décida de procéder immédiatement à la mise sur pied de ce comité qui comprendra des membres représentant l'industrie privée aussi bien que les associations professionnelles et les associations d'hommes d'affaires.

On souligna l'esprit de sincérité et de bonne foi de ces entretiens, où tout fut mis en oeuvre pour renseigner l'industrie canadienne sur les diverses façons dont elle peut participer à l'Exposition de 1967.

L'admission de la Chine nationaliste contestée à l'OACI

On a contesté à Montréal mercredi le droit de la république nationaliste chinoise à occuper un siège à la 15e assemblée générale de l'Organisation de l'aviation civile internationale qui a ses quartiers généraux dans la métropole.

Onze Etats membres, le Royaume-Uni en tête, ont au contraire appuyé la Chine continentale tandis que quatre gouvernements, ceux des Etats-Unis, Formose, Corée du Sud et Sud-Vietnam ont invoqué en faveur de la Chine nationaliste qu'elle est déjà accréditée auprès de l'ONU.

Hier un Canadien, le brigadier Charles Stephen Booth, d'Ottawa, a été élu président des assises qui se poursuivront durant un mois. M. Booth qui a quitté récemment son poste de sous-ministre adjoint senior aux transports, fut à plusieurs reprises président de la délégation canadienne à l'OACI. Il siège à la commission juridique de l'organisme depuis dix ans, à titre de spécialiste des questions de droit aéronautique international.

Route Trans-Québec

QUEBEC. — Le ministère de la voirie entreprendra dès l'an prochain la construction d'une nouvelle autoroute nommée la Trans-Québec.

Elle deviendra le premier lien routier à voies rapides à traverser la province du nord au sud, depuis Chibougamau et le Lac St-Jean jusqu'aux frontières américaines derrière Sherbrooke.

M. Bernard Pinard, ministre de la voirie, qui communiquait cette décision dans une cause qu'il prononçait à Drummondville, a précisé que l'autoroute Trans-Québec serait "le premier lien routier à voies rapides qui ne sera pas axé exclusivement sur les deux grandes villes de la province, Québec et Montréal".

L'EAU DÉGOUTTE ?
Faites installer les
GOUITTIÈRES
GALVANISÉES • ALUMINIUM
CUIVRE
Estimation gratuite
* MONTRÉAL — 322-4160
* QUÉBEC — 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

LOUEZ une auto!
Connaissiez-vous les avantages à louer une automobile?
Pour informations
Consultez: **Conrad Goyette Normand De Grâce**
Téléphone: **658-8723 — 861-0181**
Distributeur de:
Pontiac, Buick, Acadian, Beaumont, Camions G.M.C.

Cours de mathématiques modernes
Les professeurs **WILLY SERVAIS** et **LUCIEN DELMOTTE**, deux éminents mathématiciens et pédagogues, viendront de Belgique pour donner une session de six (6) semaines de cours sur les **MATHEMATIQUES MODERNES**.
Les cours se donneront du 6 juillet au 13 août, au Collège Mont-Saint-Louis.
Inscriptions avant le 3 juillet
Faire parvenir le coupon suivant avec un chèque au montant de \$100.00 à:
Collège Mont-St-Louis,
a/s Edmond Thibault, f.c.c.,
244 est, rue Sherbrooke,
Montréal 18, Qué.
NOM
ADRESSE
TELEPHONE
Ci-inclus un chèque au montant de \$100.00

PORTEURS DEMANDÉS
pour la livraison à domicile du journal
LE DEVOIR
dans les districts suivants:
Outremont, Côte-des-Neiges, Ville Mi-Royal, Villaray, Rosemont, Ville St-Michel, Carré St-Louis, St-Bruno, Beloeil, Longueuil, St-Lambert, Boucherville, Ville Lemoyne, Ville St-Laurent, Cartierville, Laval-des-Rapides, Pont-Viau, Duvernay, St-Vincent-de-Paul, Ahuntsic, Montréal-Nord, Repentigny, Tétraultville, Charlemagne.
Appeler à:
844-3364 SERVICE DU TIRAGE

LA COMPAGNIE CANADIENNE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1967
REQUIERT DES Agents de Relations de Travail
RESPONSABILITES:
Assister le Directeur délégué des relations de travail lors de: négociations, conciliation et arbitrage.
Servir de liaison entre les Directeurs de l'Expo '67, les Représentants des Gouvernements, de l'Industrie, des Unions ou Syndicats, sur des sujets de Relations de Travail, dans les domaines du divertissement artistique, des concessions commerciales ou de la construction.
QUALITES REQUISES:
Formation ou personnalité essentielle à un poste dans les Relations de Travail, avec expérience et/ou connaissance approfondie de l'un des trois domaines suivants: divertissement artistique, concessions commerciales ou construction. Excellente connaissance de l'anglais et du français écrit et parlé.
SALAIRE:
Traitement commandé par le niveau élevé des postes haut décrits et nombreux avantages sociaux.
Faire parvenir curriculum vitae (formation — expérience — renseignements personnels), à la:
COMPAGNIE CANADIENNE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1967
Service du Personnel,
Place Ville-Marie, Montréal P.Q.

IMPORTÉ D'ANGLETERRE
Tanqueray Gin
dans l'antique bouteille verte. Sec sans compromis. Douceur captivante. Gin anglais distillé, qui plaît à toute l'Amérique.
DISTILLÉ ET EMBOÛTÉ À LONDRES, ANGLETERRE

EDITORIAL

M. Gérin-Lajoie et les collèges classiques

Le ministre de l'éducation a enfin consenti, ces jours derniers, à entretenir l'Assemblée législative de la politique du gouvernement à l'endroit des collèges classiques.

De l'exposé du ministre, nous retenons deux points essentiels. Primo : les décisions relatives à l'avenir des collèges classiques seront amorcées au niveau régional. Secundo : le gouvernement se penche sur les problèmes financiers urgents de "certains" collèges.

Quel sera, à la suite du rapport Parent, l'avenir des collèges classiques ? A cette question que tout le monde se pose, le ministre ne veut pas répondre avant de connaître l'avis des comités régionaux de planification scolaire.

"C'est à eux, a dit M. Gérin-Lajoie, que nous avons d'abord demandé de nous proposer des solutions qui tiennent compte des situations régionales. Nous avons commencé à recevoir depuis quelques semaines les plans que ces comités régionaux ont préparés. Les politiques à définir devront s'inspirer de ces plans, fondés sur des propositions élaborées dans chaque cas par la collectivité régionale."

Venant d'un homme qui étudie depuis quinze ans les problèmes des collèges, cette manière habile de renvoyer la balle aux comités régionaux de planification est un peu décevante. Après tout ce qui s'est écrit sur les collèges depuis un certain temps, on s'attendait, de la part du ministre, à quelque chose de plus net.

Mais, comme toute la position de M. Gérin-Lajoie se défend. Le problème de chaque collège se pose bien différemment suivant la région précise où il est installé. Il est normal que les gens de chaque région soient appelés à se prononcer sur l'avenir de "leur" collège.

Ce qu'on doit exiger, en retour, c'est que les consultations se fassent dans un climat de liberté et de sérénité maximale, que les intéressés ne sentent peser sur eux aucune épée de Damoclès financière ou autre, et qu'un débat fondamental sur la place des institutions privées dans un régime démocratique d'enseignement ait lieu avant que trop de décisions particulières n'aient été prises ici et là.

Nous sommes personnellement convaincu que les citoyens de cette province tiendront à conserver, dans les cadres renouvelés de notre régime d'enseignement, un certain nombre d'institutions de type privé. Nous pensons aussi qu'à l'intérieur de certaines normes, la réalisation de ce désir peut très bien se concilier avec les exigences du bien commun dont a parlé M. Gérin-Lajoie. Si le ministre avait au moins donné l'assurance que les régions qui auront émis le vœu de conserver certaines institutions privées recevront un accueil aussi favorable que celles qui envisageront de mettre tous leurs oeufs dans le panier du secteur public, il aurait répondu à une attente légitime d'un large secteur de l'opinion québécoise.

Quel que soit l'avenir ultime des collèges classiques, un problème grave se pose dans l'immédiat. Dans la plupart des

régions, la présence des collèges est indispensable pour le moment; mais les collèges sont placés, à cause de la politique actuelle du gouvernement, dans une situation financière qui les oblige à augmenter sensiblement leurs frais de scolarité.

M. Gérin-Lajoie a été saisi du problème, il y a déjà une couple de mois, par les porte-parole des collèges classiques. Ceux-ci lui ont présenté, en guise de solution provisoire, des propositions précises qui visaient à rendre plus équitable la contribution des pouvoirs publics au financement des collèges.

On croyait que M. Gérin-Lajoie allait faire part à la Chambre de ces demandes des collèges et de la réponse que compte y apporter son gouvernement. Le ministre semble s'être borné, lundi, à évoquer les problèmes financiers qui se posent dans "certains" collèges. Il a clairement laissé entendre que le gouvernement n'interviendrait que dans des "cas exceptionnels". Sur la question plus générale — qui est celle de la charge additionnelle et discriminatoire imposée à des milliers de parents par l'effet malthusien de lois d'assistance financière qui ne correspondent plus aux données d'aujourd'hui — il est demeuré étrangement discret.

Ce ne sont pas des thèses enveloppées dans des considérations futuristes que nous demandons ici à M. Gérin-Lajoie. Nous l'invitons à dire clairement quelle politique financière il entend adopter à l'endroit des collèges classiques pour 1965-66. Nous comprenons qu'il ne veuille pas s'engager à l'aveuglette pour 1966-67 et les années à venir. Mais que pense-t-il de la situation financière immédiate des collèges, telle qu'exposée par M. Jean-Marie Beauchemin dans le numéro de juin de la revue "Prospectives" ? Que pense-t-il des suggestions précises que lui ont faites, pour la prochaine année académique, les dirigeants des collèges ?

Si M. Gérin-Lajoie trouve irrecevables les propositions des collèges, qu'il le dise franchement et qu'il explique pourquoi : nous examinerons honnêtement son point de vue. S'il estime que ces propositions sont raisonnables, qu'il agisse sans délai, qu'il dissipe le nuage de mystère qui enveloppe l'attitude de son ministère à ce sujet. La création d'un ministère annonçant l'avènement d'un régime de clarté, d'exposition publique de la politique éducative : l'ambiguïté présente rappelle davantage certains souvenirs du passé.

Plus encore que le sort objectif qui leur sera fait, la manière dont nous réglerons l'avenir de nos collèges classiques sera la mesure de l'esprit qui présidera à la réforme de notre système d'enseignement.

Aux dirigeants des collèges, nous n'avons cessé de recommander un très grand détachement, une souplesse à toute épreuve, le renoncement à toute idée faite d'avance. Du gouvernement, il n'est pas exagéré d'attendre, en retour, un peu plus de limpidité et de sens pratique, un peu plus de dialogue réel avec les intéressés.

Claude RYAN

Le Livre blanc sur la peine capitale: négro-blanc

Les députés qui se reposeront uniquement sur le Livre blanc du ministre de la justice pour se former une opinion sur le sujet de la peine capitale seront bien embarrassés de se prononcer pour ou contre l'abolition. Sachant la question chargée de passion, le ministre a fait attention d'offenser ni l'un ni l'autre camp. Il s'est soucié d'informer plutôt que de diriger. Sans doute a-t-il été sage de concevoir ainsi sa mission pourvu qu'il s'oppose ce manque de direction par une prise de position énergique en ouvrant le débat à la Chambre des Communes.

Le Livre blanc est d'une exaspérante objectivité. Puisant dans les documents des Nations unies, le rapport de la Commission royale d'enquête (1949-53) de la Grande-Bretagne, les recommandations du comité spécial de la Chambre et du Sénat du Canada (1963) et diverses études américaines, le ministre a soigneusement étalé la contre-partie des arguments qu'il a présentés pour ou contre l'abolition.

Des arguments contre, il a retenu depuis les plus spécieux, tel "Dans un pays jeune et en pleine croissance comme le Canada, où la population se compose d'un mélange de nombreuses nationalités, on a plus besoin du moyen de dissuasion qu'est la peine capitale que dans certains autres pays..."

"Si l'on refuse à l'Etat le droit d'enlever la vie à un de ses membres, il faudrait, par le même raisonnement, lui nier le droit de priver quelqu'un de sa liberté à perpétuité et de lui enlever ainsi tout espoir de liberté et de réhabilitation..."

"La détention à perpétuité est plus cruelle et plus inhumaine que la mort..."

"La peine de mort a une valeur eugénique parce qu'elle prévient la procréation de lignées d'anormaux..."

"La peine de mort coûte moins cher que l'emprisonnement..."

"La peine de mort est injuste parce qu'elle ne frappe pas seulement le criminel lui-même, mais aussi ses proches et elle marque toute sa famille d'un stigmate d'infamie..."

"Il existe un risque réel d'exécuter un innocent..."

"Le ressort de cette somme de documentation qu'il est aussi facile d'échafauder une thèse convaincante contre l'abolition de la peine capitale qu'en faveur et que, tout compte fait, le législateur devra chercher ailleurs que dans les arguments traditionnels les motifs de sa décision."

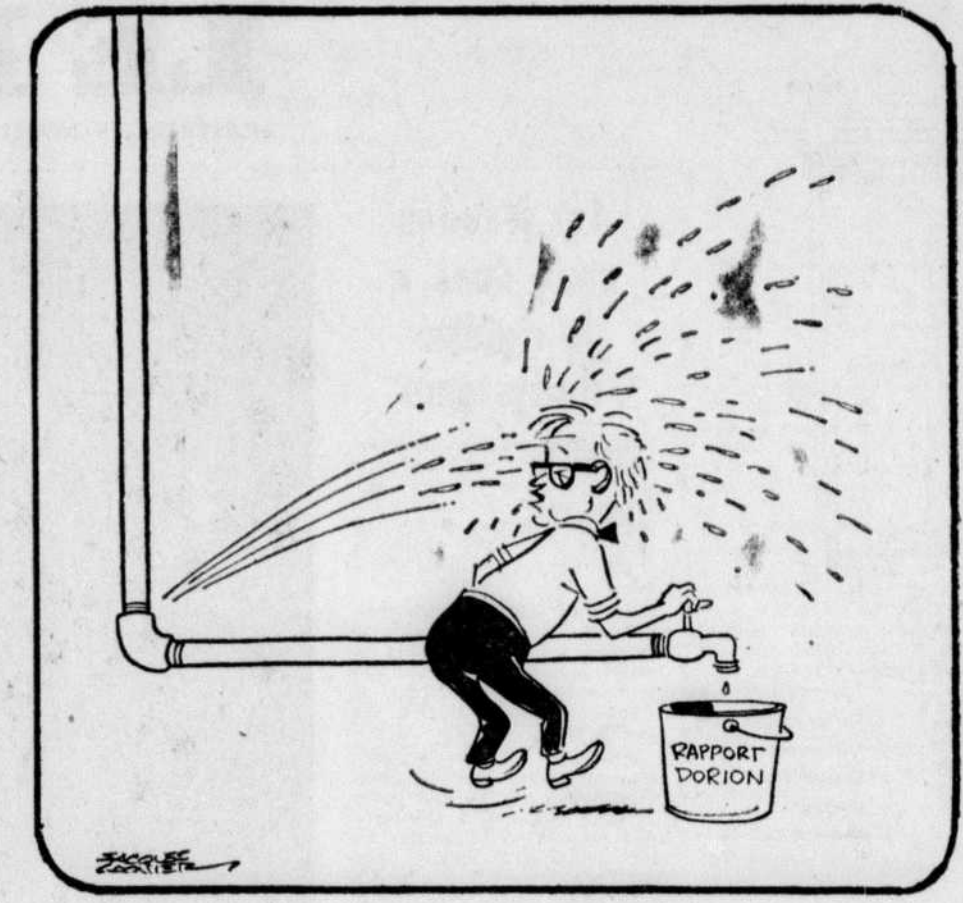
Aucune enquête statistique ni scientifique n'a pu démontrer les vertus dissuasives de la peine capitale. La fréquence de l'homicide paraît avoir fort

BLOCS NOTES

peu de rapport avec le châtiement qu'entraîne un tel crime. Elle dépend davantage, semble-t-il, de facteurs d'ordre social et économique. Il arrive qu'elle est de 0,4 par 100.000 de population dans les Pays-Bas qui ont supprimé la peine capitale dès 1870 et de 15,9 en Colombie qui n'a plus recours au châtiement suprême depuis 1910. A San Salvador, où la peine capitale existe toujours, elle atteint 44,3, mais elle n'est que de 0,5 en Angleterre.

Pour reconnaître à la peine capitale un pouvoir de dissuasion, on en est réduit à accepter le témoignage de la police, s'appuyant sur son expérience de la lutte contre le crime. Même alors, il faut admettre que l'effet de dissuasion est à tenu par comparaison avec d'autres formes de châtiement qu'il ne vaut pas qu'on risque parfois la peau d'un innocent en maintenant dans nos statuts cette punition barbare et rétrograde.

L'attitude de la police Les membres de la police et des services pénitentiaires méritent toujours une lutte tenace contre l'abolition de la peine de mort. Sans doute leur opinion mérite-t-elle tout notre respect. "Nous ne pouvons pas traiter à la légère les opinions réfléchies et unanimes de ces témoins expérimentés qui comptent plusieurs années de contact avec les criminels", faisait observer avec justesse la Commission royale de Grande-Bretagne dans ses conclusions.



L'économie européenne doit répondre au "défi" des investissements américains

Par Pierre DIETERLEN

Les investissements américains en Europe posent un problème scabreux. Son aspect politique saute aux yeux. Ses perspectives économiques ne sont pas toutes rassurantes. L'inquiétude qu'elles provoquent jusqu'au sein de la commission de Bruxelles a été évoquée à plusieurs reprises.

Les développements qui suivent visent uniquement à éclaircir cette incertitude liminaire. Lors même que, pour la commodité de l'exposé, ils forment des conclusions apparentes, chacune de celles-ci doit être assortie d'un point d'interrogation. Quelle que soit la ligne de conduite qui sera adoptée, soit par la C.E.E., soit par chacun des pays membres, elle sera issue d'un pari difficilement réversible qui orientera de manière parallèle l'évolution à long terme de notre continent.

Dans l'immédiat, les investissements directs américains en Europe sont un fait. Ce fait tient à certaines causes: il présente des avantages et des inconvénients; il provoque des réactions et celles-ci appellent des remèdes. Examinons tour à tour ces différents points.

1) LE FAIT DES INVESTISSEMENTS est patent; mais il est difficile de chiffrer la réalité qu'il exprime. Les données statistiques avancées à ce sujet sont conjecturales. Au surplus, ce n'est pas la masse des investissements qui importe, mais bien, dans chaque cas particulier, la façon dont le milieu ambiant se sent touché. Envisagé sous cet angle, le problème ressortit à la psychanalyse, c'est-à-dire aux mobiles idéologiques plus ou moins inconscients d'un dérivé tour à tour conduit politique.

2) LES CAUSES DES INVESTISSEMENTS sont diverses. Voici, semble-t-il, les principales:

a) Ce sont d'abord les perspectives offertes par le marché européen dans son ensemble, qu'il s'agisse des Six ou des Sept. Ces perspectives, la plupart des Européens les sous-estiment. Il les jugent à l'échelle de leurs nations comparativement, et non à celle d'un continent en train de s'unifier.

4) LES INCONVENIENTS. — Il peut arriver et il arrive effectivement que les investissements américains menacent ou gênent des situations acquises. Cet inconvénient est évident. Il comporte des degrés. Dans le meilleur cas, l'agressivité des hommes d'affaires américains se heurte à l'agressivité réciproque de leurs homologues européens. Le jeu est alors irréprochable; le gagnant, quel qu'il soit, a raison.

re en Europe à ce qu'elle est aux Etats-Unis et d'une demande européenne de capital endémiquement non satisfaite, il est naturel que des capitaux américains répondent à cette sorte d'appel, à ce déséquilibre, à coup sûr plus grand et plus persistant que ceux dont pâtissent les balances des paiements;

c) Les disparités de taux d'intérêt: ceux-ci plus élevés en Europe qu'aux Etats-Unis, phéno-mène lié au précédent mais aussi à une politique délibérée du gouvernement américain, contribuent à l'attraction qu'exerce l'Europe sur les capitaux d'outre-Atlantique;

d) Enfin, le dynamisme pour ne pas dire l'agressivité des entreprises américaines, lesquelles se contrecarrent mutuellement sur leur territoire national dans une lutte sans merci et trouvent en Europe un terrain plus accueillant, trop accueillant peut-être, mais qui est de l'ordre des moeurs. Si les Américains sont plus riches et surtout plus prompts que nous à saisir les occasions offertes, à acheter ce qui est à vendre, nous ne devons nous en prendre qu'à nous-mêmes.

3) Les avantages — Grâce à leurs investissements, les Américains apportent à l'Europe des moyens financiers et des moyens techniques qui lui manquent. Ils l'ont fait naguère, dans une conjoncture critique, sous forme de dons, et en ont tiré avantage. Ils le font aujourd'hui, en pleine prospérité, sous forme de prises de participation et de contrôles.

5) TOUT CELA ETANT, ON COMPREND QUE LES REAC-

Dans le pire des cas, l'entreprise européenne menacée appelle l'Etat au secours. La règle du jeu est faussée, mais l'amour-propre est sauf.

Il est une objection plus sournoise: les investissements américains contreviendraient, là où elles existent, aux directives du plan, à la programmation et, plus généralement à la souveraineté économique de la nation. L'argument n'a de valeur qu'en fonction du crédit que l'on accorde à ces entités. On notera cependant que même des esprits qui se disent libéraux y sont sensibles.

Ultime objection: le capital américain serait en train de coloniser l'Europe, voire de lui imposer "l'american way of life". C'est vraiment faire bon marché de notre culture, de nos traditions, de nos mauvaises habitudes, assurément les plus tenaces. A supposer que nos amis d'outre-Atlantique nourrissent ce prétentieux dessein, comment réussiraient-ils en Europe après avoir échoué partout ailleurs, dans des régions moins fortement structurées?

Le procès qui est fait dans certains cercles industriels européens à l'efflux de capitaux américains est fort sur un point: c'est lorsqu'il s'en prend aux traitements discriminatoires que les autorités de Washington appliquent, tant aux capitaux américains enclins à s'exporter qu'aux entreprises européennes désireuses de s'implanter aux Etats-Unis. De diverses manières, notamment à l'aide de la taxe compensatrice, le recours au capital américain est découragé, mais il n'en va plus de même lorsqu'il s'agit, pour une entreprise d'outre-Atlantique, de prendre une participation substantielle à l'étranger. En sens inverse, les industriels européens sont unanimes à dénoncer les obstacles et chicanes qui s'opposent à leur pénétration aux Etats-Unis.

Il y a là, sans conteste, quelque chose de choquant. Exciper de ces discriminations pour mettre obstacle, par des mesures symétriques, à l'entrée du capital américain en Europe ne serait cependant pas une tactique très heureuse. S'il est souhaitable que les Etats-Unis renoncent à certaines pratiques anormales, la rétention n'est pas le meilleur moyen de les y amener. C'est là, parmi beaucoup d'autres, l'un des problèmes dont devrait traiter le "Kennedy round". Et c'est fausser ce problème que de le mêler à celui des investissements américains en Europe.

et, en général, rejettent leurs prétentions. Barbarie ou civilisation? Il est certes possible — le Livre blanc en fait la preuve — de justifier la peine capitale sur le plan moral et philosophique. Elle n'aurait sans doute pas résisté autrement au progrès de l'humanité. Mais les hommes qui se prononceraient bientôt pour ou contre l'abolition ne devraient pas sentir le besoin de faire reposer leur jugement sur de savantes thèses.

La question qu'ils auront à résoudre, au demeurant, est fort simple: dans quelle société sont-ils aptes à vivre? Puisqu'ils font partie de la même société que celle des criminels, les lois qu'ils font pour eux sont aussi celles qui les gouvernent. Souffrent-ils encore qu'elles soient brutales ou les préféreraient-ils humaines? Puisque cette société est la leur, ils sont aussi responsables de ses faiblesses. Auront-ils l'honnêteté de l'admettre et le courage de travailler à les corriger ou continueront-ils de guérir la gangrène par la saignée? Jean-Pierre FOURNIER

lettres au DEVOIR

Injustice sociale et commission d'enquête

Monsieur, Un grand quotidien relatait dans son édition du 18 juin qu'un petit restaurateur très modeste était réduit à une amende de deux cents (200) dollars pour avoir vendu une boîte d'aspirine de vingt-six (26) cents.

Tout en donnant notre adhésion aux doléances et aux remarques du juge T. A. Fontaine sur les dangers violents de l'aspirine, nous nous élevons contre l'attitude cavalière du Collège des pharmaciens. Une telle attitude nous répugne et nous révolte à la fois par son manque de réalisme et de logique.

Nous pouvons ici nous demander si l'extracisme et la proscription des "PETITS" peuvent régler le problème actuel des bachanales pharmaceutiques que l'incurie antérieure et quasi permanente du Collège des pharmaciens a su créer. Tenter de régler les problèmes actuels de la pharmacie de cette façon, c'est aussi illogique que de vouloir canaliser un torrent dans une gargouille ou de recouvrir un abcès d'un pansement immaculé. Assurément, la situation actuelle et ses conséquences tragiques, l'automédication abusive et l'empirisme médico-pharmaceutique, nous alarme et la situation actuelle si floue, nébuleuse et glissante devient intenable par son illigisme et MERITE SANS RETARD UNE COMMISSION ROYALE D'ENQUETE SURTOUT A LA VEILLE DE L'ASSURANCE-SANTE.

Avant d'assombrir et de marteler les "PETITS", le Collège des pharmaciens devrait réaliser ce qui est LE SEUL RESPONSABLE de la perte de prestige et d'une situation où les pharmaciens doivent désormais vendre poubelles, canaris et combinaisons.

Pour avoir, par crainte, voulu ignorer, depuis une décennie les abus incontestables des médicaments, qui vendent près de 70 p.c. des médicaments, nous avons laissé TOUS LES JOURS vendre des médicaments, on peut se demander si le pharmacien, dispensateur de cokes et de cigarettes, a encore droit de cité. Le pharmacien est-il un commerçant, un mandarin de la finance ou un homme de science? La réponse semble assez facile.

L'état actuel n'est pas imputable aux seuls pharmaciens, cette situation actuelle est aussi imputable aux médecins qui n'ont que faire de ces questions

Supposons, en revanche et contre toute vraisemblance, que les contrôles soient efficaces ou que, sur un soudain esprit de clocher, les Américains rapatrient à eux Etats-Unis la totalité de leurs revenus européens, mettant fin du même coup à leur politique d'investissements en Europe. Quelle serait la conséquence? L'économie européenne serait privée soudain d'un appoint financier et de concours techniques qui lui sont indispensables si elle veut maintenir son rang dans le monde. Elle accentuerait son retard.

Elle se priverait du principal et peut-être du seul stimulant de nature à favoriser la concentration de ses industries. Elle s'exposerait, d'autre part, à une concurrence accrue des produits américains, fabriqués aux Etats-Unis, et dont la demande par les consommateurs européens est devenue incommensurable. Elle renoncerait aux possibilités d'emploi que procure l'efflux du capital étranger, éventualité bénéfique en situation de haute conjoncture, mais qui deviendrait menaçante en cas de récession. Enfin, elle obérerait, sans doute gravement, la balance des paiements de certains pays européens.

Point n'est besoin de beaucoup d'imagination pour admettre que ces risques ne sont pas irréels.

Reste le second terme de l'alternative: relever le défi. Cela veut dire, laisser entrer les capitaux américains, la technique et les méthodes américaines, les états-majors, pour ouvrir et accélérer la concentration industrielle. Emprunter aux Américains certaines de leurs méthodes. Sur ce point, la sélection est souhaitable et possible. Débattre leurs meilleurs spécialistes, comme ils ont débâchés les nôtres. Qu'il s'agisse d'un physicien ou d'un chef d'orchestre, un bon spécialiste — ils nous l'ont enseigné — ne se paie jamais trop cher. Et puis, lorsque, par contagion, l'épargne européenne sera revenue capable d'engendrer des capitaux exportables, implanter, comme avant 1914, du capital européen aux Etats-Unis.

La partie n'est pas gagnée d'avance. Elle sera longue et difficile. C'est, croyons-nous, la seule qui vaille d'être jouée, car, pour qui est attaché à l'idée de civilisation atlantique, c'est la seule qui assure sur ses deux rives les conditions matérielles d'un véritable "partnership". (Le Monde)

Pierre DIETERLEN

(1) Cf. les récentes estimations de la trésorerie des Etats-Unis.

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 Claude RYAN Directeur André LAURENDEAU Rédacteur en chef Rédacteur en chef adjoint: Paul SAURIOL Directeur de l'Information: Michel ROY Trésorier: Arthur LEVIER "Le Devoir" est imprimé au no 434, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Seule la Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir". ABONNEMENTS: édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis et banlieue: \$20. Ailleurs au Canada: \$16. A l'étranger: \$30. Edition du samedi: \$5. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement et l'envoi comme objet de la classe de la présente publication. TELEPHONE: 844-3381

TELEGRAMMES DE QUEBEC

par Marcel Thivierge

L'impôt des aides familiales doit être perçu à la source

QUEBEC — Le ministre du revenu a déclaré mercredi à l'Assemblée législative que les gens qui ont continuellement à leur emploi des aides familiales et des domestiques devront se soumettre aux dispositions du régime de retenue de la retenue des contributions de même que pour la remise des sommes ainsi retenues et le paiement de leur contribution en tant qu'employeurs.

Ajournement jusqu'au cinq juillet

L'Assemblée législative a ajourné mercredi soir ses séances jusqu'au 5 juillet, accordant un congé d'une dizaine de jours à ses membres. Avant d'ajourner, elle a approuvé, en dernière lecture, sept projets de loi et terminé l'étude des estimations budgétaires de sept ministères.

Un syndicat demande à Lesage de s'excuser

Dans un télégramme qu'il a fait parvenir au premier ministre du Québec, le représentant de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité, M. Louis G. Thériault, demande à M. Jean Lesage de s'excuser.

Sûreté provinciale: hausse de traitement

Le ministre de la justice a annoncé que les membres de la Sûreté provinciale jouiront de la hausse de traitement que le gouvernement a accordée récemment aux fonctionnaires relevant de la Commission du service civil.

Gérin-Lajoie: les étudiants ne souffriront d'aucun préjudice

QUEBEC — A une question du chef de l'opposition, le ministre de l'éducation a assuré la Chambre qu'aucun élève de 11e année ou autre ne souffrira d'un préjudice quelconque à la suite d'erreurs qui ont pu apparaître dans les questionnaires d'examen.

Lessard: négociations actives avec Brinco

Le président de l'Hydro-Québec, a déclaré que les négociations sur la mise en valeur des chutes Churchill sont "actives, mais qu'elles sont loin d'être terminées".

Médiation dans la grève de la C.T.P.

Le ministre intérimaire du travail, M. Albert Morrissette, a informé la Chambre que les négociations en vue de régler la grève à la Compagnie de transport provincial avaient repris mercredi matin au ministère du travail.

DES IDEES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

LES ACADIENS DEVANT LA COMMISSION "B & B" — III

La reconnaissance du français, condition essentielle pour le relèvement acadien au N.-B.

par Jean-Y. DUFRESNE

Ce n'est pas simplement pour satisfaire un orgueil national que les Acadiens réclament la reconnaissance officielle de la langue française au Nouveau-Brunswick.

Ainsi, dans une province devenue officiellement bilingue, l'anomalie scandaleuse qui se manifeste dans la capitale, Fredericton, disparaîtrait peu à peu.

Cette ville compte 38 p.c. d'habitants francophones, et on n'y trouve pas une seule école française.

Il en va ainsi de la programmation scolaire. Parce que le Nouveau-Brunswick est unilingue, le ministère de l'éducation ignore à toutes fins pratiques les exigences de l'enseignement francophone.

On a bien nommé un sous-ministre francophone, mais l'Association acadienne d'éducation constate que son action n'est pas dirigée sur les comités à majorité française.

Pour le "dualisme" dans l'enseignement

L'association recommande un système dualiste prévoyant deux structures parallèles ayant à leur tête le sous-ministre anglophone et le sous-ministre francophone.

Certains n'ont plus de langue natale

"Pourquoi les Acadiens devraient-ils apprendre les sciences et les mathématiques en anglais? Jusqu'ici on a fait valoir le fait qu'une telle situation leur fournissait l'occasion de se familiariser avec la langue anglaise, dont ils auront sans doute besoin plus tard".

Les revendications économiques

Faut-il s'étonner du peu de recommandations à caractère spécifiquement économique? L'Acadien est réaliste. Il ignore pas que sa situation économique le maintient dans un état d'infériorité linguistique et culturelle et fausse tous les rapports psychologiques avec ses compatriotes anglophones.

calendrier académique été et automne 1965

studio 5316 inc

5316 av. du Parc, Montréal 8, tél.: 273-9511

cours du soir

session d'été: du 28 juin au 17 septembre 1965 en dessin industriel, art publicitaire, décor d'intérieurs et charme et personnalité

cours du jour

dates d'entrée: 27 septembre 1965 à 9h. 30 du matin

liste des cours

DESSIN INDUSTRIEL sous la direction de M. Raymond Ouimet

DESSIN PUBLICITAIRE sous la direction de M. Gilles Robert

DECOR D'INTERIEURS sous la direction de M. Roger Côté

LES ARTS DE LA COMMUNICATION sous la direction de M. Jean-Louis Gagnon

COURS DE CHARME ET PERSONNALITE sous la direction de Madame Nicole Germain

studio 5316 inc

8216 av. du Parc, Mt 8, tél.: 273-9511

studio 437 enr

506 est, rue Sainte-Catherine Montréal 24-842-9528

C'est le quotidien qui est le plus exaspérant

"De façon particulière, au Canada, dans le cas d'une minorité française, c'est la confrontation constante avec la mentalité anglo-saxonne qui se caractérise par une méconnaissance déconcertante des problèmes quotidiens et des légitimes aspirations de cette minorité.

Un syndicat demande à Lesage de s'excuser

Dans un télégramme qu'il a fait parvenir au premier ministre du Québec, le représentant de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité, M. Louis G. Thériault, demande à M. Jean Lesage de s'excuser.

Sûreté provinciale: hausse de traitement

Le ministre de la justice a annoncé que les membres de la Sûreté provinciale jouiront de la hausse de traitement que le gouvernement a accordée récemment aux fonctionnaires relevant de la Commission du service civil.

Gérin-Lajoie: les étudiants ne souffriront d'aucun préjudice

QUEBEC — A une question du chef de l'opposition, le ministre de l'éducation a assuré la Chambre qu'aucun élève de 11e année ou autre ne souffrira d'un préjudice quelconque à la suite d'erreurs qui ont pu apparaître dans les questionnaires d'examen.

Lessard: négociations actives avec Brinco

Le président de l'Hydro-Québec, a déclaré que les négociations sur la mise en valeur des chutes Churchill sont "actives, mais qu'elles sont loin d'être terminées".

Médiation dans la grève de la C.T.P.

Le ministre intérimaire du travail, M. Albert Morrissette, a informé la Chambre que les négociations en vue de régler la grève à la Compagnie de transport provincial avaient repris mercredi matin au ministère du travail.



Le gin Seagram est sans pareil (tous les connaisseurs le savent) Vous préférerez ce gin de luxe, dans son élégante bouteille de forme ancienne. Extra-sec, extra-moelleux, extra-fin, délicatement ambré: tous les autres gins pâlisent à la comparaison!

théâtre • musique • cinéma • variétés

le bruit de la ville

SOIRÉE
Demain soir à 20h, 30, 452 est Notre-Dame, les membres canadiens et belges de l'Union nationale belge organisent une grande soirée dansante au profit de leur caisse de bienfaisance.

VILLA MUSICA

Depuis déjà cinq ans, St-Jean-de-Piles, où une deuxième Villa Musica sera inaugurée dans quelques jours, constitue le rendez-vous vers lequel convergent tous les mélomanes de la Mauricie et même de plusieurs autres régions du Québec. Il s'y est donné, depuis quatre ans, près d'une dizaine d'auditions par été. Cette année, immédiatement après le concert inaugural, qui sera donné le 26 juin, dans le cadre des fêtes de la St-Jean-Baptiste de la région de Trois-Rivières, par l'Orchestre de Radio-Canada, sous la direction de Roland Leduc, commencera le 3 juillet un festival qui se poursuivra, à raison de deux soirées par semaine, le mercredi et le samedi, jusqu'à la mi-août.

POUR LE LOUÛG MÉTRAGE

Un comité conjoint formé des représentants de l'Association professionnelle des cinéastes et de la Society of Film Makers, dont les sièges sociaux sont à Montréal, et de la Directors Guild of Canada, dont le siège social est à Toronto, vient de faire parvenir au secrétaire d'Etat, M. Maurice Lamontagne, une recommandation concernant l'établissement d'un Centre fédéral de la cinématographie. Objectif: la définition

d'un plan directeur en vue de doter le Canada d'une industrie cinématographique de long métrage.

MONO-FLEX

Mardi prochain à 18 heures, à Ste-Thérèse de Blainville, Pierre Dudaud ouvrira sa "discothèque-boîte-à-chansons" en y présentant en premier mondiale le "Mono-flex", invention de l'ingénieur-électronicien canadien-français Robert Girard, qui révolutionne, nous dit-on, le monde de la stéréophonie.

CE MAUDIT SOLEIL

Extrait du dépliant consacré par les éditions Robert Laffont au roman de Marcel Godin, "Ce Maudit soleil": "Il y a dans cet affrontement des hommes et de la nature et des hommes entre eux, une vigueur, parfois une brutalité et une fraîcheur — qui sont d'un homme vrai et d'un véritable écrivain. Avec ce premier roman, Marcel Godin nous apporte une nouvelle preuve de l'originalité et de la force de la jeune littérature française en Amérique".

SELECTION

Dix courts métrages français ont été sélectionnés pour le Festival de Venise par le Centre du cinéma — "Le Cinquième soleil" de Mme Grigaud-Lefèvre et François Reichenbach, "La surface perdue" de Dolores Gracian, "Le dernier verre" de Mario Ruspoli, "La Pharmacienne" de Jean Hanin, "Les Chemins de Cézanne" de Robert Mazoyer, "Ecce Homo" d'Alain Sauray, "Bonnard" de Laura Venturi, "Daguerre ou la Naissance de la photo", de Roger Leenhardt. Ont également été choisis: le moyen métrage franco-canadien, "Sire le Roy n'a plus rien dit", de Georges Rouquier et le dessin animé "L'Art nouveau", de Jean Lenica.

horaires des spectacles

THÉÂTRE

PLACE DES ARTS — Relâche
COMÉDIE CANADIENNE — "Spring Thaw 65": 8.00 - 9.15; Dim.: 7.30
THÉÂTRE DE LA PLACE — "Les Nouveaux Dieux": 9.00; Sam.: 8.00 - 10.30. Relâche lundi.

CINÉMA

ALOUETTE — "My Fair Lady": 8.00 merc. sam. dim. 2.00
AVENUE — "Carry on Cleo": 1.25 - 3.25 - 5.25 - 7.25 - 9.30
BILOU — "La conjuration des Borghesi": 11.50 - 2.55 - 5.40 - 8.45 - 11.16 - 7.06 - 10.11
CANADIEN — "Le Gondolier": 12.00 - 3.20 - 6.30 - 10.00 - "Au nom du Dieu": 1.30 - 4.50 - 8.10
CHAMPLAIN — "Mystère sur la falaise": 2.26 - 6.11 - 9.56 - "3 Filles à marier": 12.30 - 4.15 - 8.00
CAPITOL — "In Harm's Way": 10.45 - 2.00 - 5.15 - 8.35
CINÉMA FESTIVAL — "Peau de Banane": 7.30 - 9.30 - Dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
CHATEAU — "Ferry Cross the Mersey": 1.00 - 4.30 - 8.00 - "Mister Moses": 2.25 - 5.55 - 9.25
CINEGRAMA THÉÂTRE IMPÉRIAL — "Circus World": 8h.30 tous les soirs. 2h. merc. et sam. - Dim. 1.00 - 4.45 - 8.30 - Enfants 10 ans et plus admis mercredi et samedi 2 h. dim. 1 h.
DAUPRIN — "Le Jour et l'Heure": 7.30 - 9.30 - Sam. et dim. 1.03 - 3.12 - 5.21 - 7.30 - 9.30
EYSEE — "Les Copains": du lundi au vendredi: 7.30 - 9.30; samedi: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30; dimanche: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
EISENSTEIN — "Samson": du lundi au vendredi: 7.30 - 9.30; samedi: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
EMPIRE — "The Conjugal Bed": 8.30 - 10.10 - "Deux Femmes": 8.20 - Dim. à partir de 1.00.
FRANÇAIS — "L'Aventurier magnifique": 9.45 - 1.00 - 4.20 - 7.55 - "Passport diplomatique": 11.15 - 2.35 - 6.00 - 9.35
GRANADA — "Passport diplomatique": 1.00 - 4.15 - 7.50 - "L'Aventurier magnifique": 2.45 - 6.10 - 9.40
JEAN-TALON — "Peau de Banane": 7.30 - 9.30; Dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30

RADIO-SELECTION

Vendredi le 25 juin
• A CBP-PM, à 1 h. 10. Matinée symphonique. Au programme, la Symphonie no 1, de Mahler, dir. Erich Leinsdorf; le Concerto no 1 pour piano et orchestre, de Beethoven, dir. Leonard Bernstein; le Concerto no 3 pour clarinette, de Duvernoy, avec Georges Barbotoux et l'Orchestre de chambre Gérard Cartigny.
• A 1 h. 30. Une demi-heure avec... Igor Stravinsky, texte de Juliette Tripplander.
• A 2 heures. Les Chefs-d'oeuvre de la musique. Le programme comprendra l'ouverture de l'opéra "Des Tzoules Lutschios" de Schubert, dir. Istvan Kertész; Variations sur une chanson d'enfant, de Dohnányi, avec le compositeur au piano; trois lieder interprétés par Elisabeth Schwarzkopf; le Concerto no 2 pour piano et orchestre, de Brahms, avec Sviatoslav Richter et l'Orchestre de Chicago.
• A CBP-PM, à 7 h. 30. En blanc et noir, Friedrich Wustner joue la Sonate en la mineur, de Schubert.
• A 8 heures. L'Orchestre de chambre de Québec, dir. Sylvio Lacharité, joue le Concerto en sol majeur pour violoncelle, de Porpora, avec le concours de Marcel Saint-Cyr.
• A CBP-PM, à 8 heures. Concert de Londres. Au programme, de la musique chorale de Henry Purcell; un régal du pianiste Mundy Kasz qui jouera Kabalevsky, Prokofiev et Debussy; le Quatuor no 1, de Brahms; cinq scènes de villages, de Bartók, interprétés par Magda László, soprano; le Quintette à vent, de Brahms; et le Concerto no 1, de Liszt.
• A 10 h. 30. La Fête du Sacré-Coeur, directement de Québec.

HORAIRES DE LA TELEVISION

VENDREDI
12.00 Fantique
1.55 Téléjournal
2.00 Long métrage
2.05 "Chères humeurs"
2.15 En matinee
3.30 Long métrage
5.00 "Les Hussards"
5.30 Radisson
6.50 Gendarmes royaux
6.50 Téléjournal
7.00 Aujourd'hui
8.00 Frank Pourcel et son orchestre
8.30 Cinéma international
8.50 "S.O.S. train d'atterrissage bloqué"
9.00 "Aventure"
10.15 La politique provinciale - L'U.N.
10.30 Téléjournal
10.45 Supplément régional
10.54 Nouvelles du sport
11.00 Cinéma
"Porte des Lilas" - comédie - français
11.26 Today on CBMT
12.30 Calendar
1.30 Movie matinee
"Fighter Squadron"
2.00 Moment of Truth
3.30 Take Thirty
4.00 As the World Turns
4.31 Katie Danz
5.00 The King's Outlaw
5.30 "Mystère"
6.00 Gilligan's Island
6.30 Across Canada
7.30 CBC Evening News
7.35 Sports with Doug Smith
7.38 News and Me
8.01 Country Headlines
8.30 The Fugitive
8.30 Telescop

la Musique par Gilles POTVIN

Le Festival International du Piano a finalement clos le premier chapitre de son histoire, mardi soir dernier, dans la Grande Salle de la Place des Arts, par un concerto de gala qui réunissait les gagnants "ex-aequo" de son premier prix, MM. Jean-Claude Pennelier et Albert Lotto. Un public nombreux se trouvait dans la salle, nous portant à croire que la publicité des derniers jours avait enfin réussi à produire un effet.

Avec Charles Houdret au pupitre, les deux jeunes pianistes ont repris les concertos tous lors des épreuves définitives: M. Pennelier, le Concerto en do majeur, K. 467 de Mozart et M. Lotto, le Concerto No 1, en si bémol mineur, de Tchaikowski. Le jeune Français a fait admirer un jeu souple, ordonné, pouvant être brillant et aussi grand succès auprès du public, en dépit d'un concerto moins spectaculaire que son collègue américain. Ce dernier a remué le vieux cheval de bataille russe au point de lui donner presque un air de jeunesse. Sa technique lui permet d'attaquer des passages à une vitesse frénétique tout en conservant la plus grande lucidité. Des moments de l'andante nous ont permis d'apprécier la sensibilité de ce jeune artiste.

M. Houdret a tenu l'orchestre avec son autorité habituelle et sans broncher, portant à 26 le nombre d'oeuvres concertantes dirigées par lui en huit jours. Cela me paraît être un record méritant d'être souligné, ce qui n'a malheureusement pas été fait par l'Hon. Juge C. A. Bertrand qui, après l'entracte, est venu sur scène accompagné des donateurs, afin de procéder à

MARDI, PLACE DES ARTS
Brillant concert des lauréats du Festival international du piano

la remise des prix. Plusieurs ont été surpris qu'on ait omis même de mentionner le nom de M. Houdret, tout en reconnaissant les mérites de M. Florent Marcil, homme d'affaires montréalais qui a pris sur ses épaules le fardeau financier de l'entreprise. Il aurait été aussi de mise, le crois, de remercier et même de présenter au public, le compositeur Georges Fiala, auteur de la pièce imposée. Des oublis du genre sont inévitables et l'on n'en tient rigueur à personne. Avant tout, il faut s'émerveiller du fait que le concours ait été un pareil succès.

Le cœur de Mozart
Il y a un an, Arthur Garami et Charles Reiner comblaient de joie les amateurs de musique de chambre en interprétant les dix sonates pour violon et piano de Beethoven, dans le cadre éminentement approprié de La Poudrière. Cette fois, ils se tournent vers Mozart pour nous offrir les 18

sonates en trois concerts, dont le premier avait lieu mercredi soir. Les sonates de Mozart ne sont peut-être pas, à l'instar de celles de Beethoven, un livre ouvert qui nous livre le message intérieur du créateur. Une bonne partie des sonates consiste en de la musique gaillante, agréable, écrite à l'intention de lui-même, de sa sœur Marianne, de son père ou encore d'amis. Mais il s'en trouve quelques-unes, notamment celle en mi mineur, K. 304 qui semblent surgir du cœur même de Mozart. Alfred Einstein appelle cette même sonate "une des merveilles de la production mozartienne" et il a raison. En plus de ce chef-d'oeuvre, la séance de mercredi nous a présentée deux des plus familières, celles en si bémol majeur, K. 378 et en do majeur K. 296. Les autres, rarement jouées, ont paru de véritables découvertes.

MM. Garami et Reiner se sont montrés de fidèles traducteurs de la pensée mozartienne. Le violoniste joue avec élégance et sobriété, encore que certaines phrases m'ont semblé un brin trop accentuées, dans une veine quasi romantique. Le pianiste est un collaborateur idéal, malgré un instrument fort poussant pour cette salle exigüe. Tous deux contribuent à faire de cette semaine musicale à la Poudrière un événement majeur de notre mi-saison artistique. Demain, samedi, les deux musiciens compléteront cette intégrale en jouant six autres sonates. Ceux qui se rendront à la Poudrière n'auront certes pas à le regretter. Au contraire, ils s'en voudront de n'avoir pas assisté aux deux séances précédentes.

ERRATUM

Par inadvertance, certaines erreurs se sont glissées dans

l'article "Mozart pour une fête nationale" de notre collaborateur Gilles Potvin, paru mercredi dernier. A la fin du deuxième paragraphe, il aurait fallu lire Jean-Christophe Bach au lieu de Jean-Sébastien Bach, en signalant un compositeur qui a particulièrement influencé le jeune Mozart. Dans le dernier paragraphe, quelques lignes sautées ont placé le Dr Alcide Martel "au pupitre" pour présenter les trois médailles "bene merenti". Encore une fois, il aurait fallu lire "Au pupitre, Marcel Laurencelle a dirigé de façon précise et s'est montré très à l'aise à la tête d'un orchestre".

SHEHERAZADE 2e film
ANNÉE AVEC KARENINA GERARD BURNLEY
CHACUN SON PARADIS en couleurs

VERDI
CINÉMA D'Art et d'Essai
5380 boul. St-Laurent
Tél.: 277-4800

THE CONJUGAL BED
MARINA VLADY
(Actress - Cameo Film Festival, 1962)
Aussi: "DEUX FEMMES" avec Sophia Loren et Jean-Paul Belmondo

EMPIRE CINÉMA DE REPERTOIRE
451 OULY - 274-4521

CE SOIR À 8H.15
Blue Bonnets
(Courses tous les soirs, sauf le dimanche)
Cuisine réputée au restaurant "Le CENTAURE" dominant la piste. Réservations: 725-2080. Immense terrain de stationnement. Venez donc!

La Poudrière
SEMAINE MUSICALE
23-24-26 juin
Sonates pour violon et piano de Mozart

ARTHUR GARAMI violoniste
Charles Reiner pianiste
Commencant le 29 juin
MARY-MARY de Jean Kerr
Reservation: tél. 526-0821

6ème SEMAINE
Si vous n'êtes pas jeunes bourgeois sympathiques
ne voyez pas LES NOUVEAUX-DIEUX
LE THEATRE DE LA PLACE VILLE-MARIE
RESERVATIONS: 861-6665

LES 2 PLUS GRANDES VEDETTES DE L'HEURE
JEANNE MOREAU JEAN PAUL BELMONDO
9e SEM.
Avec Guy Fosse
No succès vraiment miraculeux auprès de la presse et du public
SALES CLIMATISEES
PEAU DE BANANE
FESTIVAL JEAN-TALON
1204 ST-CLAUDE TEL. 323-8400

EN PREMIERE
TOM JONES
"ENTRE L'ALCÔVE ET LA POTENCE"
Plusieurs points de vue: ANTHONY LANSBURY, PETER SELLERS
DEUX COPINES... UN SEDUCTEUR!!
Champlain et Cremazie
524-1685 DU. 8-4210

BILLETTS RESERVES EN VENTE
Par courrier - au Théâtre - Faucher Electrique - Jules Jacob Musique - Morgan (Magasins Boulevard, Rockland, Dorval)

CETTE FOIS CINERAMA VOUS jettera dans une aventure débordante de rire... avec
BURT LANCASTER LEE REMICK JIM HUTTON PAMELA TIFFIN
THE MURKIN CORPORATION présente de JOHN STURGES
THE HALLELUJAH TRAIL
PREMIERE AU CANADA MER. 30 JUIN 8h.30
DONALD PLEASENCE BRIAN KEITH
"LA PANAVISION" à DRAGONAIR FUTURE. Color "TECHNICOLOR"
CHEQUES ou MANDATS POSTAUX
FAITS AU NOM DE Cinérama Theatres Ltd. - 1430, rue Bleury, Montréal
Horaires: 8.30 tous les soirs - 2 h. tous les jours; dim. 1 h., 4.45, 8.30
Prix (taxes incluses): Soir: lun. à ven. incl. 8 h. 30 \$2.50 \$3.00; Soir: sam. et dim. 8 h. 30 - dim. 4 h. 45 \$2.00 \$2.50; En matinee: 2 h. lundi à vendredi incl. \$2.50 \$3.00; Dim. à 1 h. \$2.50 \$3.00
Nom: Adresse:
No. de sièges: à Mat. Solréq.
Date de choix: 1430 Bleury, Montréal - AV. 8-7103 ou 5633
CINERAMA CINERAMA CINERAMA CINERAMA CINERAMA CINERAMA

MEILLEURE ACTRICE FRANÇAISE SIMONE SIGNORET pour sa création dans le film de RENÉ CLÉMENT LE JOUR ET L'HEURE
Cinéma Le Dauphin
Sam. Dim. 1.00 - 3.10 - 5.30 7.30 - 9.30
Sur semaine 7.30 - 9.30

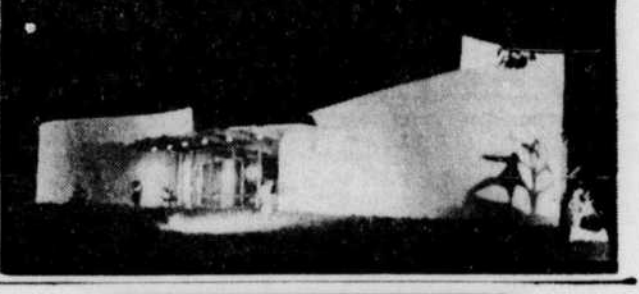
RETENU A L'AFFICHE POUR 5 JOURS
SPRING THAW '65
NE MANQUEZ PAS LA TOUTE NOUVELLE REVUE MUSICALE

en vedette
BARBARA HAMILTON DAVE BROADFOOT
CE SOIR A 8H.30
SAM.: 6h. et 9h.15
DIMANCHE: 7h.30
RESERVEZ MAINTENANT TEL.: 861-3338
AIR CLIMATISE

COMEDIE CANADIENNE
ILS NOUS REVIENNENT
Sensationnels!
LES DANSEURS Moiseyev
N.B.: Plus de 15.000 personnes ne peuvent trouver des billets lors de leurs spectacles en mars dernier à la Place des Arts.
4 soirs seulement
4, 5, 6, 8 JUILLET
ARENA RICHARD
PRIX POPULAIRES: \$1.50, \$3, \$4, \$5, taxe incl.
Billets en vente à l'Aréna Richard; Canadian Concerts (sous-sol); Ed. Archambault Inc., 508 est. Ste-Catherine; Charlebois Bijouterie, 2115 est. Jean-Talon et 690 St-Denis; Librairie Ducharme, 418 ouest, Notre-Dame.
Commandes postales avec chèque ou mandat et enveloppe-retour affranchi; billets d'étudiants (\$1.00) et réservations par téléphone à Canadian Concerts & Artists Inc., SEULEMENT, 1822 ouest, Sherbrooke, 932-2171, 922-2234, de 9 h. a.m. à 6 h. p.m.

CO-PAINS
"AVENTURES IRRÉSISTIBLEMENT DROLES" - LE MONDE
YVES ROBERT
LUIS BUÑUEL
NAZARIN
UN CHIEN ANDALOU en français

Jeunesses Musicales du Canada
CONCERTS ORFORD
Parc Provincial du Mont Orford
MAGOG Province de Québec
ÉTÉ 1965
Dimanche 27 juin
4h. L'HEURE MUSICALE
Josiane Roy, violoniste et Lise Petit, pianiste et gagnant du Festival-Concours JMC inter-centres
8h.30 PIERRETTE ALARIE, soprano et LEOPOLD SIMONEAU, ténor
Mardi 29 juin et Jeudi 1 juillet
8h.30 LA MELODIE FRANÇAISE DE BERLIOZ A POULENC
Renée Maheux, soprano et Camille Maurane, baryton
Vlado Perlemuter, pianiste
Norbert Dufourcq, conférencier
Mercredi 30 juin
3h. LES MARIONNETTES DE MONTRÉAL "Pierre et le Loup" de Prokofiev
8h.30 CECILE DESROCHES, pianiste
JEAN BOUCHARD, saxophoniste
BILLETTS - Montréal: Centre de Disques Inc. 2000 Crescent 845-3541
Jeunesses Musicales du Canada 861-0210



ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL
Directeur artistique, ZUBIN MEHTA
Assistant chef d'orchestre, PIERRE HETU
Votre Orchestre vous invite à vous abonner à sa série de 14 grands concerts symphoniques pour la saison 1965/66.

21-22 • SEPTEMBRE ZUBIN MEHTA
5-6 • OCTOBRE ZUBIN MEHTA IGOR OISTRAKH, violoniste
19-20 • OCTOBRE ZUBIN MEHTA IVRY GITLIS, violoniste
2-3 • NOVEMBRE STANISLAW SKROWACZEWSKI BYRON JANIS, pianiste
19-20 • NOVEMBRE JOSEF KRIPS
30 NOV. • 1 DÉC. SEIJI OZAWA MAURICE GENDRON, violoncelliste
14-15 • DÉCEMBRE HANS SWAROWSKY ERICA MORINI, violoniste
4-5 • JANVIER ZUBIN MEHTA INGRID BIGNER, soprano JON VICKERS, ténor RICHARD CROSS, baryton
18-19 • JANVIER ZUBIN MEHTA VLADIMIR ASHKENAZY, pianiste
1-2 • FÉVRIER ZUBIN MEHTA NATHAN MILSTEIN, violoniste
15-16 • FÉVRIER ZUBIN MEHTA MORISSET-BOUCHARD, pianiste-duettistes
1-2 • MARS CHARLES MUNCH ZINO FRANCESCATTI, violoniste
15-16 • MARS Chef à être annoncé PHILIPPE ENTREMONT, pianiste
29-30 • MARS ANDRÉ VANDERNOOT JOHN OGDON, pianiste
Pour renseignements supplémentaires, veuillez vous adresser aux bureaux de l'Orchestre Symphonique de Montréal, 200 ouest, rue Ontario - 844-2867.
PLACE DES ARTS Montréal 18

THEATRE "SUN VALLEY" 5 milles au nord de Ste-Adèle: Tél.: 861-4801
CE SOIR À 9H.00 P.M.
ON CANONISE LA TANTE
en Grande PREMIERE NORD-AMERICAINE
dans la plus amusante, la plus savoureuse, la plus séduisante comédie de Marc-Gilbert Sauvajon
BIENHEUREUSE ANAIS
TOUT le soleil, l'accent de Marseille, l'amour provençal, le rire, sous la direction artistique et avec la mise en scène de H. NORBERT
Monique Lepage, Mariette Duval, Georges Carrière, Marcel Cabay
Pierre Dufresne, Jean Daigle et Henri Norbert
Tous les soirs à 9 heures p.m. Samedi (2 représentations) 8h. et 10h. 30
THEATRE "SUN VALLEY", ligne directe: 861-4801 - Ste-Adèle: 229-5111
Prix du billet: samedi \$3.00; sur semaine \$2.50

L'univers féminin

Le taux des avortements pratiqués pour des raisons psychologiques est passé de 13 à 87 p.c. aux EU

NEW-YORK — Deux médecins ont réclamé hier des lois plus libérales et plus réalistes concernant les avortements légaux.

Dans leur exposé, les Drs Kenneth R. Niswander et Morton Klein, de Buffalo dans l'Etat de New York, ont souligné qu'un changement d'attitudes se fait de plus en plus sentir envers l'avortement.

De nos jours, ont-ils affirmé, un plus grand nombre de femmes font appel à l'avortement pour des raisons d'ordre social ou personnel, ou pour la santé émotionnelle de leurs familles. De plus, les médecins pratiquent de plus en plus l'avortement légal en interprétant les lois de façon très libérale.

Au cours d'allocutions à l'ouverture du congrès annuel de l'Association médicale américaine, les Drs Niswander et Klein ont donné les raisons qui ont motivé les avortements légaux depuis 20 ans dans les hôpitaux de Buffalo.

"Il est évident, ont-ils dit, qu'une proportion assez importante de nos avortements ne serait pas tout à fait en conformité avec les statuts légaux actuels. La plupart des Etats ne permettent l'avortement que lorsque la vie de la mère est en danger."

Mais, ont-ils ajouté, "lorsque les pressions morales de la société menacent la santé mentale de la mère et le bien-être de sa famille, nous sommes plutôt portés à interpréter la loi aussi libéralement que possible."

"Par exemple, ont-ils précisé, une femme divorcée de 40 ans, mère de deux adolescents, ne peut avoir un enfant illégitime et maintenir sa réputation. Certains soutiendront qu'elle ne mérite pas d'être aidée, mais ses enfants? Doivent-ils être punis pour ses actes?"

"Une adolescente de 14 ans, enceinte à la suite d'un viol, mériterait aussi d'être aidée. De telles situations sociales sont assez tragiques pour susciter un grand nombre de nos avortements psychologiques fondés sur les émotions."

Selon les deux médecins, on ne pratique presque plus l'avortement dans les cas de tuberculose ou de troubles cardiaques. Toutefois, c'est une mesure employée plus fréquemment chez les femmes qui ont eu une certaine forme de rougeole ou rubéole pouvant causer de graves infirmités au foetus.

Les avortements pratiqués pour des raisons psychologiques ou psychogéniques ont passé de 13 pour cent en 1943 à 87,5 pour cent en 1963. De 1960 à 1964, environ 40 pour cent des femmes qui se sont soumises à ces opérations étaient célibataires, séparées ou divorcées.

Les femmes de plus de 40 ans cherchent plus fréquemment à se faire avorter, de même que celles qui ont de l'argent.

Errata

Dans une livraison récente deux photos ont été inversées dans la page féminine. Nos lectrices qui connaissent tout aussi bien Pierrette Champoux que Sylvie Claude, la nouvelle présidente du Cercle des Femmes Journalistes ont évidemment remarqué qu'il y avait eu méprise. Cependant une note de rectification rédigée maladroitement ne rectifiait rien du tout. Nous voulons donc nous excuser ici auprès de Mme Claude qui assumera pour l'année 65-66 la tâche de présidente du Cercle des Femmes Journalistes.



AU BRICOLEUR EN VACANCES nous suggérons la construction à domicile de cet ensemble pour chambre d'enfants ou pour le sous-sol, comprenant un lit à tiroirs ou à rangement très pratique et un autre placard très léger surtout à cause des matériaux employés. Une jolie lampe à suspension vous permet de créer l'éclairage qui vous plaît. Le contreplaqué qui a servi à la fabrication des éléments de base est peint de couleur vive et la crotte qui recouvre le métal donne un air de jeunesse à la pièce. Si vous n'avez pas le courage d'entreprendre vous-mêmes ces travaux, notre photo vous permettra de guider un bon menuisier.

Votre grain de sel

Pour beaucoup d'entre nous, nos seules expériences en cuisine chinoise se limitent au chop suey et aux petites côtes de porc à la sauce soya. Et pourtant, quel plat délicieux que le doré à la sauce aigre-douce. Voilà une façon agréable et différente de préparer du poisson frais.

Un groupe de journalistes étaient, cette semaine, les invités de l'Institut des Fruits de la mer de l'Atlantique, au restaurant Bill Wong, boul. Décarie, afin de goûter la recette du chef.

Bill Wong n'est pas seulement un cuisinier émérite, spécialiste en cuisine chinoise, bien sûr, et en cuisine française, mais c'est également un ingénieur diplômé de l'Université McGill. Au génie, il préfère la gastronomie et abandonna sa profession après deux ans de pratique. Il ne l'a jamais regretté, nous dit-il, et l'on comprend pourquoi quand on connaît ses succès comme restaurateur.

M. Wong aime bien manger et il se fait un point d'honneur de mettre lui-même à point les recettes qui deviennent ensuite les spécialités de sa maison.

"La principale différence qui existe entre la cuisine chinoise et la cuisine canadienne, souligne M. Wong, réside dans la méthode de cuisson des légumes. Dans la cuisine chinoise, on évite de trop prolonger la cuisson afin de conserver aux aliments toute leur fraîcheur croustillante et leur valeur alimentaire. Les chefs chinois croient qu'il est préférable de cuire les légumes à un très haut degré de température pendant une période très courte plutôt qu'à un degré moindre durant une période prolongée."

Diners communautaires au poisson

Il y a quelques mois, l'Institut des Fruits de la mer de l'Atlantique a entrepris de répandre l'idée des diners communautaires au poisson à travers le Canada. La correspondance échangée avec 1.500 associations féminines, depuis le Québec à la Colombie Britannique (en majorité des associations paroissiales ou oeuvres de charité) a indiqué qu'un grand nombre d'Associations étaient intéressées à organiser des diners au poisson pour ramasser des fonds.

L'Institut a donc demandé à plusieurs chefs et diététistes canadiens d'adapter des recettes traditionnelles pour la préparation en grande quantité de produits de la mer en vente dans les magasins canadiens. M. Wong a fourni quelques recettes qui ont été mises à l'essai dans les cuisines de la section des Consommateurs du ministère des Pêcheries à Ottawa.

Nous vous donnons aujourd'hui la recette du "doré à la sauce aigre-douce", facile d'exécution, savoureuse et économique. Si vous ne pouvez vous procurer du doré ou que vous en trouvez le coût prohibitif, remplacez-le par de l'aiglefin.

Filets de poissons avec sauce piquante sucrée

2 livres de filets de morue ou d'aiglefin
2 oeufs légèrement battus
3/4 de tasse de farine.
COUPER le poisson en morceaux de 2" de longueur environ et tremper dans les oeufs battus. Retirer et saupoudrer de farine.
FRIRE le poisson dans l'huile végétale chaude à une température de 350 F. durant 10 minutes environ jusqu'à ce que le poisson soit doré.

VERSER la sauce sur le poisson avant de servir.

Sauce piquante sucrée

environ 4 tasses
1 tasse d'eau
1/2 tasse de vinaigre
1 1/4 tasse de sucre
1 citron, en quartiers
1 gousse d'ail, écrasée
1 c. à thé de sel
1/4 de c. à thé de gingembre
6 onces de jus de tomate
1/2 tasse de ketchup
1 bte de purée de tomate (6oz)
3 c. à soupe de féculé de maïs
2 tomates fermes de grosseur moyenne
1 petit piment émincé
1 bte d'ananas en morceaux (10 oz)

COMBINER eau, vinaigre, sucre, citron, ail, sel et gingembre dans une casserole profonde. Ajouter le liquide et la purée de tomates et le ketchup. Brasser le mélange et réduire la température pour mijoter. Retirer le citron.

INCORPORER la féculé de maïs à laquelle l'eau a été ajoutée pour faire une pâte lisse. Cuire et bien brasser pour épaissir le mélange, environ 5 minutes. Egoutter.

AJOUTER tomates, piment vert et morceaux d'ananas. Cuire deux minutes de plus. Ces trois derniers ingrédients doivent être ajoutés avant de servir le poisson. Si la sauce est préparée la veille, la réchauffer pendant la préparation du poisson.

VERSER sur le poisson au moment de servir.

Aux associations paroissiales intéressées à organiser des diners communautaires au poisson, l'Institut des Fruits de la mer de l'Atlantique offre les services d'un spécialiste pour surveiller la préparation du repas. A Montréal, les personnes intéressées n'ont qu'à s'adresser à M. Dan Hogan, tel. 845-1222.

Renée R.

Bal des Mille et une nuits au P'tit Bonheur

Une coutume se perpétue à l'Auberge du P'tit Bonheur lorsque arrive juillet; celle du bal en plein air, sous les étoiles.

Si on l'appelle le Bal des Mille-et-une-nuits, c'est en raison de la féerie qui prédomine dans le décor, les costumes et la musique. Une mise-en-scène prévoit un décor sobre pour définir les cadres ou évolueront les danseurs; les robes des demoiselles seront longues mais de coton; la musique sera celle de l'orchestre renommé de Paul Capelli.

Le bal a lieu le 3 juillet; pour la fin de semaine de la Confédération.

Pour préparer les 18-25 ans à ce bal de rêve, de la musique stéréophonique sera diffusée à l'extérieur du P'tit Bonheur durant toute la journée de samedi.

L'organisation du Bal des Mille-et-une-nuits a été confiée à Claire Chapdelaine qui a su s'entourer de collaborateurs précieux: Paul-Emile Gravel et Gaetan Desjardins pour la décoration, Arthur Bourbeau pour le son et l'éclairage, Claudette Bazinet, Nicole Valiquet et Marcel Létourneau pour l'accueil.

SERGE LANCY

au

Le Gardier

Soigner dansant tous les soirs, au son enchanteur du violon et du trio de cet artiste international.

Dans une atmosphère canadienne-française à son mieux, vous goûterez les mets culinaires internationaux les plus fins.

Le Gardier

Tous les jours
LUNCH D'HOMMES
D'AFFAIRES

HOTEL Le Sells

1340 rue Drummond
866-6492

CAMP ST-PIE X (bilingue)

Mont Jasper, Lac Archambault, St-Donat

pour garçons 6 à 15 ans (3 groupes)
pour filles 6 à 14 ans (2 groupes)

Durée du camp: 9 semaines; choix de 4, 3 ou 2 semaines.
\$40.00 par semaine. Camping, natation, équitation, judo, arts, go-karts, ski aquatique et cours d'anglais.

Directeurs: M. Gilles Gagner 323-1280 — M. Jean Bilodeau, 321-3580

Mlle Claire Desrochers, infirmière licenciée, 331-6120

Demandez notre prospectus

Téléphonez ou écrivez à: 4319 rue MESSIER, Montréal

Centre de Vacances mixte

pour enfants de 7 à 14 ans

à Ste-Marguerite-du-lac-Masson (Cité Terrebonne)
au coeur des Laurentides

Air pur - Excellente nourriture - Confort
Direction par personnel enseignant

Cours de rattrapage scolaire sur demande

2 périodes: du 25 juin au 25 juillet
du 1er août au 30 août

Pour inscriptions et renseignements:

VOUS POUVEZ APPELER TOUS LES JOURS AU

256-0926

Hâtez-vous — Places limitées



Election chez les femmes d'affaires

Des félicitations ont été transmises aux dirigeants des différents comités ainsi qu'aux membres du conseil d'administration du Club des femmes d'affaires et professionnelles, lors de l'Assemblée annuelle du club au cours de laquelle on a procédé à l'élection d'un nouveau conseil d'administration. L'excellent travail de Mme Phyllis Hardy au moment du séminar qui eut lieu en janvier dernier, fut également reconnu. Il a été souhaité que le prochain séminar réunisse un plus grand nombre de femmes intéressées dans les affaires. Ces journées d'études sont organisées afin de faire prendre conscience aux femmes des progrès qu'elles accomplissent dans le domaine économique et financier au Québec.

Huit bénévoles de l'hôpital Ste-Justine de Montréal ont reçu la médaille "au mérite" à l'occasion de la réunion annuelle des bénévoles présidée par Mme L. de G. Beaubien, présidente de l'hôpital et première bénévole de la maison. Les bénéficiaires sont Mme Jean Trudeau, Mme Joseph Hubert, Mlle Gabrielle Lambert, Mlle Francine Daigle, Mlle Gilberte Lapointe, Mlle Aline Pélipin et Mme Guy Saucier. De g. à d. sur notre photo, Mme Hector D. Beaudin, présidente du comité central des bénévoles, Le Dr Raymond Labrecque, directeur médical de l'hôpital, Mlle Jeanne Deguise, présidente des infirmières bénévoles et M. Gaspard Masue, directeur général de l'hôpital.

CARNET MONDAIN

M. et Mme Maurice Coupal de Los Angeles, Californie annoncent les fiançailles de leur fille Renée au Docteur James Teague, psychiatre de Los Angeles. Mlle Coupal est une élève diplômée du Collège Marie de France, de Montréal. Le mariage sera célébré le 2 octobre prochain à Los Angeles.

Les mots croisés du "DEVOIR"

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

HORIZONTALEMENT

- Colère désapprobatrice
- Alimentation
- Mauvaises moeurs
- Portée plus haut à l'envers
- Note — Augmente le volume — En dalle
- Sert à faire des sacs — Pour les traits
- Mordant — Semblable de droite à gauche
- Existent — Partie de charpente — Habitant
- Donne une approximation — Animaux
- Espagnol — Parfois liée à la sagesse
- Peau de veau préparée — Déficit
- Annonce l'incendie — Impersonnel

VERTICALEMENT

- Donner une compensation
- Patriarcale — Vague individuel — Romains
- Personne trompée — Généralement froid au Québec
- Qui reste inflexible
- Tourne autour — Organe
- Mettre à la même hauteur — Pare
- Ouvrage de Chateaubriand — Port d'Afrique du Nord

8—Garda secret — Marque

- l'excès — Arrose Turin
- Aux multiples couleurs
- Base navale anglaise
- Cardinaux — Ramasser ce qui traîne
- Aucunement
- Hair

Solution de mercredi

- Horizontalement:—
1—OPTOMETRISTE
2—BORDURE — DI
3—SUIE — TEMPS
4—TRA — PRIME
5—ARNPRIOR
6—CIGARES — POLE
7—LEUR — ADONIS
8—LIMACON
9—SPATULE — TAIE
10—RIEN — SEMER
11—VER — ILE — ER
12—TERRITOIRES

Verticalement:—

- OBSTACLES
- POURRIE — PRE
- TRIANGULAIRE
- ODE — PARITE
- MU — RR — MUNIR
- ER — PIE — AL — LI
- TE — ROSACE — ET
- TIR — DO
- IDEM — PONTE
- SIMENON — AMER
- LISIERE
- ESSAIS — ER

Enlevez les poils superflus avec une facilité, une rapidité, une sûreté nouvelles

Pour enlever le poil des bras, des jambes et de la figure, rien n'est aussi facile, rapide et sûr que la nouvelle composition de NAIR blanc pur, agréablement parfumée.

Vous appliquez NAIR... vous essayez: il n'y a plus de poils! Touchez votre peau: elle est douce comme de la soie, et elle le restera longtemps, car NAIR dissout les poils jusque sous la peau sans laisser le moindre poil raide.

Essayez NAIR, nouvelle composition — crème ou lotion.



NOUVELLE COMPOSITION
NAIR



9231

Robe ou pantalon? Les deux dans un seul patron pour les petites filles qui adorent se transformer en garçon à l'heure du jeu. Toute féminine la robe montée sur plis est très facile à coudre. Le patron imprimé no 9231 est offert pour les tailles 2, 4, 6 et 8 ans. La grandeur 6 demande 1 3/4 verge de tissu de 35 pouces de largeur. Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au Service des patrons. Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec mesures et numéros exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste.

Pourquoi attendre le détraquement?

Apportez-nous votre montre pour une inspection complète, gratuite. Laissez notre département de sér-

vice expert vous assurer que votre montre est en bon état de fonctionnement. Service professionnel, prompt.

Pomponnette
256 est, Ste-Catherine - 861-9293

UN AMOUR D'APERITIF

FRAIS OU SUR GLACE

BYRRH

SERVIR FRAIS

LE VIN APÉRITIF CHIC, IMPORTÉ DE FRANCE

Le nouveau régime de Saïgon s'efforce de mobiliser le pays dans l'effort de guerre

Rupture des relations diplomatiques avec la France

SAIGON — Le Sud-Vietnam a rompu hier ses relations diplomatiques avec la France. La déclaration annonçant la rupture des relations diplomatiques entre la France a été lue

France prétend être notre alliée alors qu'elle aide le Nord-Vietnam. Cette décision entrainera le départ de M. André Mattei, chargé d'affaires de France,

relations diplomatiques avec la France, indique-t-on dans les l'égard du peuple français. On souligne, d'autre part, qu'au cours des derniers jours, le général Ky aurait indiqué à

On ne cache pas dans certains milieux militaires que si d'autres mesures draconiennes d'ordre interne vont être prises, celle concernant la rupture de vrait surtout avoir un but psychologique et n'affecter nullement les intérêts français ni les intérêts vietnamiens dépendant d'une aide française. Il y a neuf lycées français au Vietnam, un hôpital principal, l'hôpital Grall, à Saïgon. Les plantations malgré des temps difficiles assurent toujours une rentrée importante de devises au Trésor vietnamien. Les ressortissants français contrôlent aussi de nombreuses entreprises commerciales et industrielles.

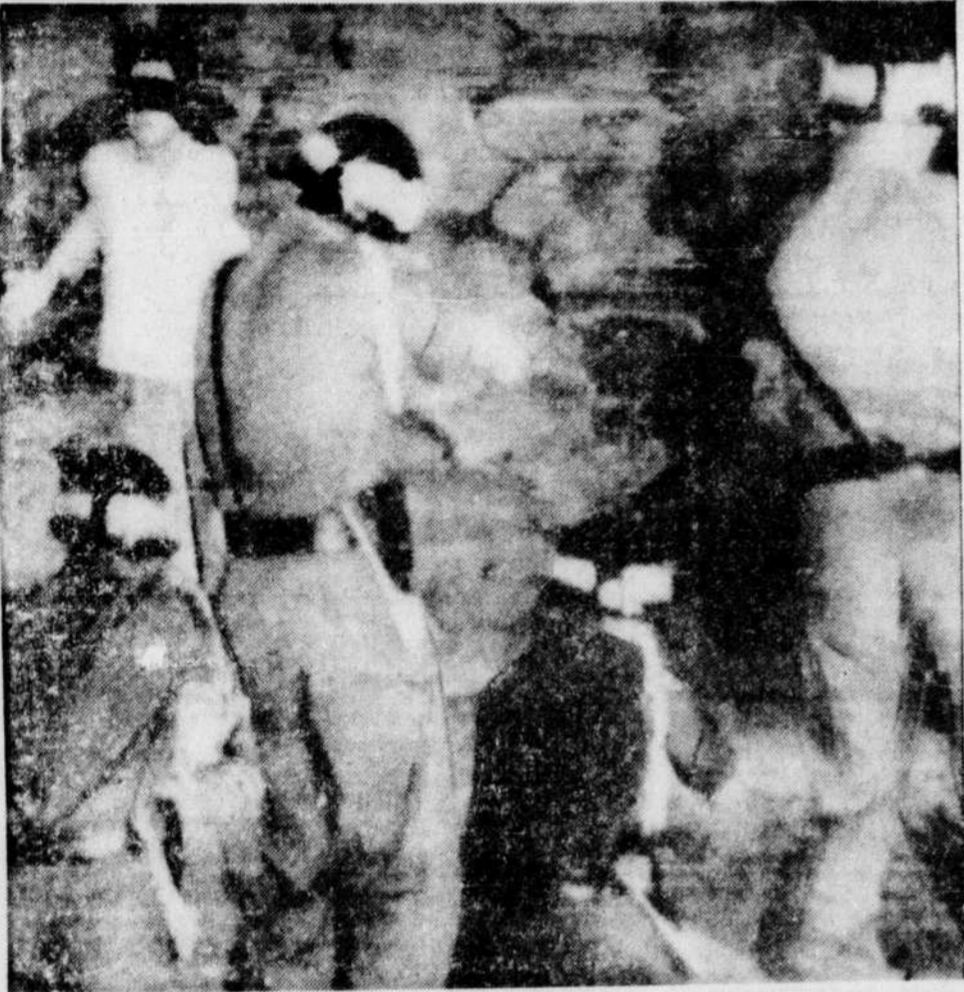
Celles-ci avaient été affectées mais pas gravement, lorsque le gouvernement avait décidé de suspendre les importations en provenance de France.

Etat de guerre Par ailleurs, le général Nguyen Van Thieu, président du directoire militaire vietnamien, a officiellement confirmé l'état de guerre dans tout le pays, au cours de la conférence de presse.

Paris prend acte PARIS — Le gouvernement français se borne à prendre acte de la décision prise par le général Ky, chef de l'actuel gouvernement du Vietnam, de rompre les relations diplomatiques avec la France. Manifestement on ne cherche pas à Paris, à accabler un gouvernement qui ne paraît pas savoir quelle action entreprendre pour sortir le pays des difficultés dans lesquelles il se trouve plongé.

Les observateurs qualifiés doutent cependant qu'une telle mesure puisse atteindre l'objectif fixé mesure que rien ne laissait prévoir si ce n'est la situation actuelle du pays, estimant-ils. Déjà, dans un passé récent un des nombreux gouvernements qui se sont succédé depuis la mort de M. Ngo Dinh Dien, avait lui aussi, pensé qu'en usant de représailles à l'égard de la France (expulsion d'un journaliste, suspension des émissions culturelles françaises) il montrait à l'opinion vietnamienne la vigueur de son intention de poursuivre le combat contre le Vietcong. Il ne semble pas que la situation vietnamienne en ait été modifiée.

Selon certaines indications, les représentants des Etats Unis à Saïgon ont essayé de dissuader le général Ky de prendre ces nouvelles mesures contre la France. Les autorités vietnamiennes ont passé outre à cette intervention manifestant ainsi leur indépendance à l'égard des Etats Unis.



Le premier geste du nouveau régime militaire de Saïgon a été d'exécuter sur la place du marché, à l'aube mardi dernier, un jeune partisan du Vietcong, Tran Van Dang. (Photo UPI)

par M. Tran Van Do. Il a accusé le gouvernement du général de Gaulle d'avoir indirectement l'ennemi, d'avoir créé de la confusion parmi les forces armées et le peuple du Vietnam. Le communiqué précise notamment: "Considérant les intérêts les plus élevés du pays dans le combat actuel, le gouvernement vietnamien ne voulait pas donner d'autres avantages à un pays qui se prétendait être un ami et le traitait comme un ennemi". Il a ajouté: "La

ainsi que du personnel de l'ambassade. Dans l'esprit des dirigeants vietnamiens, elle n'ame nerait aucune modification des services consulaires français. Il y a environ 17.000 ressortissants français au Vietnam. Les intérêts économiques et culturels français au Sud-Vietnam ne seraient nullement affectés contrairement aux rumeurs circulant à Saïgon.

A Paris, le gouvernement français prend acte de la décision annoncée aujourd'hui à Saïgon, par le gouvernement du Sud-Vietnam, de rompre les re-

plusieurs reprises qu'il voulait marquer son opposition à la politique du général de Gaulle lui-même mais qu'il gardait les mêmes sentiments d'amitié à l'égard du peuple français.

On apprend dans les milieux gouvernementaux que la rupture des relations diplomatiques avec la France entre dans le cadre des mesures surtout "destinées à créer un choc sur l'opinion publique vietnamienne pour marquer la détermination du cabinet militaire de poursuivre avec une vigueur toute nouvelle l'effort de guerre".

Deux autres cosmonautes en orbite pour un vol de 8 jours, vers le 8 août

WASHINGTON — L'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace a annoncé hier que le prochain vol spatial "Gemini" durera huit jours au lieu de sept jours prévus auparavant.

La date du lancement de "GT-5" (Gemini-Titan 5) n'a pas encore été fixée, mais on estime toutefois qu'elle se situera aux environs du 8 août.

Il s'agira, précise-t-on dans les milieux autorisés, du vol "Gemini-Titan 5", qui comprendra de nombreuses expériences, dont une tentative de rendez-vous orbital.

La NASA n'a pas encore annoncé officiellement la date de son prochain vol cosmique à équipage humain. Si aucune difficulté technique ne surgit d'ici là, l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace se propose de faire savoir le 9 juillet que "GT-5" aura lieu un mois plus tard.

Si, d'autre part, avant le départ de Cooper et Conrad pour l'espace extra-atmosphérique, les astronautes soviétiques n'ont pas réalisé une nouvelle performance dépassant la durée de celle des deux pilotes américains, ces derniers deviendront les détenteurs du record d'endurance convoité de longue date par les Etats-Unis. Il est actuellement aux mains du colonel Valery Bykovsky qui, au mois de juin 1963, a effectué 81 révolutions autour du globe en un peu plus de 119 heures. Au début de juin, les deux "jumeaux" américains James McDivitt et Edward White ont "tenu l'espace" pendant 97 heures 57 minutes, en réalisant 63 orbites. Ce vol avait d'ailleurs failli être prolongé comme son directeur Chris Kraft l'avait lui-même laissé entendre, et porté à 6 jours. Mais la NASA s'était en haut lieu prononcée contre cette possibilité deux jours avant le retour à terre de McDivitt et White.

Le "clou" du prochain vol "Gemini" semble devoir être, à moins de "surprise" toujours possible de la NASA, le lancement d'un petit satellite sphérique à partir de la cabine de Cooper et Conrad. Pour la première fois, un véhicule spatial américain habité sera équipé d'un radar qui facilitera la rencontre, le "rendez-vous," avec la nacelle des astronautes. A l'issue de la tentative infructueuse, le 3 juin, de McDivitt et White de contacter le second étage de leur fusée porteuse, on s'est aperçu que les estimations visuelles de McDivitt de la distance le séparant du rocket avaient été inexactes dans une large mesure.

Il est, en réalité, possible que Cooper et Conrad restent sur orbite pendant huit jours, que l'un ou l'autre se livre à des évolutions dans le vide et que leur "rendez-vous" porte sur le contact avec un missile "Agena" lancé distinctement du "cap".

Le travail en Chine PEKIN — Le système tendant à faire participer les employés de bureau aux travaux manuels de l'entreprise se développe en Chine, annonce le Quotidien du Peuple qui cite l'exemple des aciéries de Tchouangking où 1.200 employés ont appris les techniques de la production et travaillent régulièrement dans les ateliers. Parmi ces employés se trouvent des fonctionnaires du parti et des jeunes communistes ainsi que des fonctionnaires syndicaux, des administrateurs et des techniciens. Le travail est organisé de telle façon que ces bureaucraties peuvent constituer des équipes complètes. Le Quotidien du Peuple fait l'éloge de ce système qui permet de réaliser l'un des grands buts de la société socialiste: l'élimination des différences entre les travailleurs, les paysans, les intellectuels et les manuels, élimination qui est la condition du progrès vers le communisme.

Le "clou" du prochain vol "Gemini" semble devoir être, à moins de "surprise" toujours possible de la NASA, le lancement d'un petit satellite sphérique à partir de la cabine de Cooper et Conrad. Pour la première fois, un véhicule spatial américain habité sera équipé d'un radar qui facilitera la rencontre, le "rendez-vous," avec la nacelle des astronautes. A l'issue de la tentative infructueuse, le 3 juin, de McDivitt et White de contacter le second étage de leur fusée porteuse, on s'est aperçu que les estimations visuelles de McDivitt de la distance le séparant du rocket avaient été inexactes dans une large mesure.

Il est, en réalité, possible que Cooper et Conrad restent sur orbite pendant huit jours, que l'un ou l'autre se livre à des évolutions dans le vide et que leur "rendez-vous" porte sur le contact avec un missile "Agena" lancé distinctement du "cap".



Si vous êtes parmi les milliers de personnes qui aiment un bon grand

verre de gin* froid— le gin H & U de Wiser vous plaira.



*Le gin H & U de Wiser n'est pas, le gin le plus sec du monde. Il a le goût agréable et traditionnel du London Dry Gin, qui vient de la recette originale du London Dry Gin Hills et Underwood.

wiser's LONDON DRY GIN
Wiser—célèbre pour son whisky canadien bien vieillonné—devient aussi célèbre pour son délicieux London Dry Gin traditionnel.
WISER'S DISTILLERY LIMITED, BELLEVILLE, CANADA

MAGNUS POITIER INC.
6520, ST-DENIS
10,256, ST-LAURENT
Tél.: 277-5700

Saint-Domingue: l'OEA n'a pas encore réussi à concilier les points de vue

SAINT-DOMINGUE — L'analyse des réponses fournies par les gouvernements du colonel Caamano et du général Imbert aux propositions de règlement

de l'OEA permet dès maintenant de dresser une liste des points sur lesquels se manifestent des divergences graves ou au contraire un accord relatif.

Imbert porte l'exclusion sur ceux qui tombent sous le coup du code de justice militaire, c'est-à-dire tous les soldats de carrière du camp constitutionnel qu'il considère comme rebelles.

En conclusion, un optimisme modéré régnait dans les milieux de l'OEA où l'on estime que les désaccords sont plus apparents que réels.

Aux 4 coins du monde

Tito à Moscou

MOSCOU — Le maréchal Tito qui est arrivé dimanche après midi à Moscou en compagnie de son épouse a été accueilli par tous les dirigeants soviétiques conduits par M. Leonid Brejnev premier secrétaire du comité central du PC de l'URSS.

Après que les honneurs militaires lui eurent été rendus la foule a longuement acclamé le président de la république Yougoslave dont c'est la cinquième visite en URSS depuis 1956.

M. Anastase Mikoyan a ensuite prononcé une allocution de bienvenue dans laquelle il a notamment rappelé les différentes étapes de l'amitié entre les deux pays et mis l'accent sur l'égalité des rapports entre eux. Le maréchal Tito a de son côté remercié "le gouvernement soviétique pour son invitation et exprimé la conviction que la "nouvelle rencontre entre les dirigeants des deux pays contribuera au développement du mouvement ouvrier international".

Un désaccord fondamental existe sur trois points: 1.— LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE, que le colonel Caamano accepte dans les conditions suggérées par l'OEA alors que le général Imbert en repousse l'idée en affirmant que le pays dispose déjà d'un gouvernement légitime qui est le sien.

2.— LE PROCESSUS ELECTORAL: le projet de l'OEA prévoit que la préparation et le déroulement des élections générales seront surveillés par ses soins avec le concours de la force inter-américaine de paix pour le maintien de l'ordre. Le général Imbert admet le point de vue de l'OEA, mais demande que la force inter-américaine quitte le pays dès qu'un accord aura été réalisé, c'est-à-dire avant que soit engagé le processus électoral. Le colonel Caamano, lui, n'accepte qu'une coopération de l'OEA sur le plan technique et "dans la mesure où le gouvernement provisoire en manifestera le désir". Il réclame en outre le départ de la force inter-américaine trente jours après la formation du gouvernement provisoire.

3.— AMNISTIE ET RESTAURATION DE LA PAIX. Le colonel Caamano estime, comme l'OEA, que les militaires doivent retourner dans les forces armées la place qu'ils y occupaient avant les événements alors que le général

D'autre part, l'OEA déclare que les armes qui se trouvent entre les mains des civils doivent lui être remises. Le colonel Caamano, estime lui qu'elles doivent revenir au gouvernement provisoire alors que le général Imbert soutient qu'elles doivent être rendues à l'armée.

En ce qui concerne les quatre autres points du plan de l'OEA, les désaccords ne sont pas fondamentaux et portent plutôt sur des questions de forme.

4.— ELECTIONS GENERALES. Le général Imbert et le colonel Caamano acceptent pratiquement les propositions de l'OEA, c'est-à-dire l'organisation d'élections démocratiques dans un délai de 6 à 9 mois.

5.— L'AIDE TECHNIQUE ET ECONOMIQUE ET RANG. Les deux partis l'acceptent implicitement.

6.— L'ACTE INSTITUTIONNEL. Le général Imbert et le colonel Caamano estiment qu'il doit s'inspirer des constitutions de 1962 et 1963.

7.— L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE. L'OEA propose qu'elle soit convoquée six mois après les élections, le colonel Caamano veut réduire ce délai à trois mois et le général Imbert estime que la convocation doit avoir lieu le plus rapidement possible.

Assassinat d'un prêtre canadien à St-Domingue

SAINT-DOMINGUE — Un prêtre catholique canadien, Arthur MacKinnon, a été assassiné mardi soir dans la ville de Monte Plata, à 36 milles au nord de Saint-Domingue, a annoncé mercredi soir la Commission inter-américaine des droits humains.

Aucune explication officielle n'a encore été donnée sur les circonstances de cet assassinat, mais de source sûre on déclare qu'il s'agit d'une vengeance politique car le prêtre, qui exerçait son ministère à Monte Plata, avait donné asile à plusieurs ennemis du gouvernement. Les autorités locales ont ouvert une enquête.

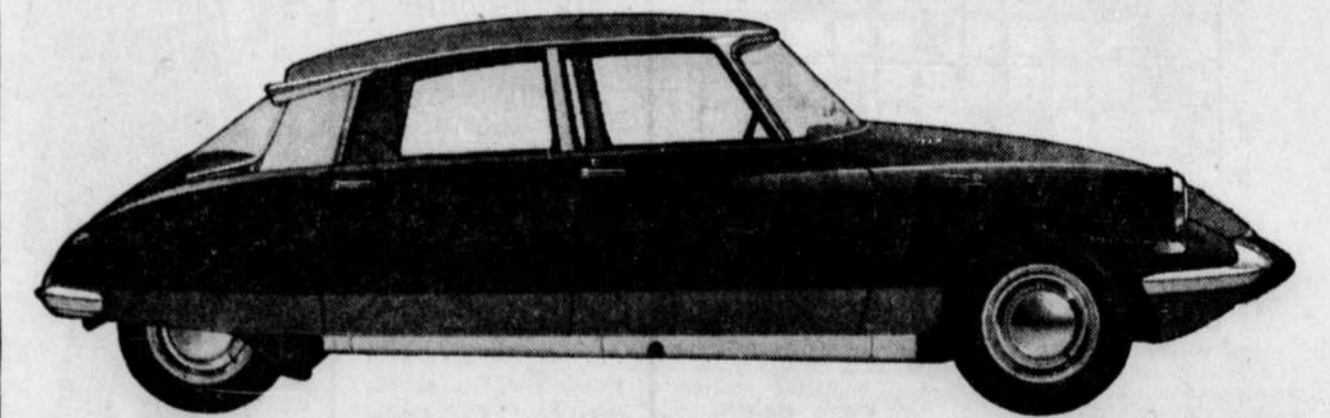
Les membres de la Commission inter-américaine des droits humains ainsi que le nonce Emmanuelle Clarizio ont assisté hier après-midi à Monte Plata aux funérailles de MacKinnon.



En SÉCURITÉ avec les FREINS à disque EXCLUSIFS à CITROËN

qui en font la voiture la plus sûre au monde! En voici la preuve: Les freins à disque Citroën sont assistés hydrauliquement, ce qui veut dire que l'effort est fourni non par la jambe du conducteur, mais par un liquide sous pression. La puissance ainsi obtenue est 7 à 8 fois plus forte que dans un système classique et elle agit avec une très grande progressivité. Le freinage est régulier et sans à-coup! Les freins à disque Citroën sont également ventilés, ce qui veut dire qu'ils se refroidissent mieux. Ils vous permettent de descendre en toute sécurité les côtes les plus longues. En vue d'un refroidissement meilleur encore, ils sont éloignés

des roues. Des goulottes spéciales leur apportent de l'air frais. Résultat? Plus une Citroën roule vite, mieux ses freins sont ventilés. La puissance des freins à disque Citroën est dosée en fonction de la charge de chaque roue. Plus la roue supporte de poids, plus elle est freinée, grâce à quoi une Citroën n'est jamais déportée même en cas de freinage brusque. Enfin, les freins Citroën comportent deux circuits indépendants (un à l'avant, l'autre à l'arrière), comme il n'en existe que sur certains poids lourds. Des freins à disque assistés, ventilés, dosés en fonction de la charge...seul Citroën peut vous offrir une telle sécurité!



Faites-en la preuve. Venez l'essayer, ou téléphonez-nous; une voiture sera mise à votre disposition.

GARANTIE TOTALE de 2 ANS ou 24.000 MILES sur les PIÈCES et la MAIN-D'OEUVRE!

CITROËN CANADA LIMITÉE

QUÉBEC Amos: Trudel Service Station, Rang 1, Tél.: 432-4700 Drummondville: Chevrons Automobiles, 95, boul. Bernard, Tél.: GR. 8-2055 Granby: Roger Gaumond Auto Electric, Coin Principale & Langlois, Tél.: 378-4540 Hull - Ottawa: Forward Cars Inc., 95, rue Wellington, Tél.: 771-0632	Montréal - Chicoutimi: Select Automobiles, 591, boul. du Centenaire, Tél.: 547-1111 Matane: Bouffard & Pils, 141, avenue Fraser, Tél.: 562-0266 Montréal: Citroën Canada Limitée, 4010, avenue Ste-Catherine, Tél.: 937-7411 Montréal: Roger Gaumond Auto Electric, 4584, rue Hamel, Rte 2, Tél.: 527-9861	Montréal: Félix Service Station, 9400, est. rue Sherbrooke, Tél.: 255-9090 Montréal: Garage Pierre Enr., 1182, rue Montcalm, Tél.: LA-4-6733 Montréal: Yvon Cometto, 6940, rue Papineau, Tél.: 728-6145 Québec - Ville Duberger: Citroën Canada Limitée, 1782, boul. Hamel, Rte 2, Tél.: 661-7393	Rouyn-Noranda: Rouyn Auto, 271, rue Larivière, Tél.: 762-1747 St-David, Côté Lévis: Gérard Auto Service Enr., 686, route Trans-Canada, Tél.: 837-8688 St-Jean Ibarville: Garage Wilfrid Brown, Boulevard Laurier, Tél.: FI-8-2844 Sherbrooke: Station Service LaJeunesse, 201, rue du Débat, Tél.: 562-7767	Trois-Rivières: Garage Gervais, 3155, rue Girard, Tél.: 378-5553 Val D'Or: Parent Auto Service, Val D'Or, Tél.: 824-3536 Valleyfield: Garage Himbeault, 22 Ellice, Tél.: 371-0711 Val St-Michel: Maurice Auto Enr., 468, boul. Plu X, Tél.: 842-1232
--	---	--	--	---

SESSION Fédérale On a salué la Saint-Jean en français aux Communes

Des représentants de tous les partis ont pris la parole en français aux Communes pour saluer la St-Jean-Baptiste...

Point n'est besoin de rappeler la contribution des Canadiens français à nos institutions. Nous suivons avec joie depuis quelques années le dynamisme et l'essor nouveau qui caractérisent le Canada français...

Le leader parlementaire de l'opposition officielle M. Michael Starr a déclaré pour sa part que la survie de la langue et de la culture françaises est une source d'orgueil pour tous les Canadiens.

Les estimations les plus récentes chiffrent à \$59,816,000 le coût partagé de l'Exposition universelle qu'assument les trois gouvernements.

Le gouvernement fédéral défrayera \$29,908,000 des dépenses totales, Québec \$22,421,000 et Montréal \$7,477,000.

Le ministre du commerce, M. Sharp, a rappelé cependant que ces estimations pourraient bien changer d'ici le centenaire de la confédération...

M. Robert Prittie (NPD-Burnaby-Richmond) a offert ses meilleurs vœux aux Canadiens français, disant que cette fête était la manifestation de la survie des coutumes du Canada français.

Il a demandé que le même respect soit accordé aux divers groupes qui habitent le Canada.

M. Guy Marcoux (CS-Québec-Montmorency) a simplement souligné que les Canadiens français avaient toujours manifesté leur loyauté envers leur pays et un grand esprit civique.

M. Gilles Grégoire (créditiste-Lapointe) c'est dit heureux de voir que la chambre des communes ne s'égare pas aujourd'hui.

M. Jean D'Amour, président de la commission des eaux du Québec et président intérimaire de la commission d'épuration des eaux, vient d'être nommé juge de la cour du magistrat.

Le nouveau juge, qui est conseiller de la Reine ainsi que membre de l'Association du barreau canadien depuis 1932, aura juridiction dans toutes les cours de district au Québec.

La commission des eaux du Québec a annoncé que le juge d'Amour demeurera président de cet organisme, poste qu'il occupe depuis le mois de février.

M. D'Amour est aussi juge municipal à Beauharnois et Châteauguay Centre.

Eprouvés par "la pire sécheresse en 75 ans", Québec et Toronto recevraient l'aide fédérale

OTTAWA — Une aide possible du gouvernement fédéral aux provinces frappées par "la pire sécheresse en 75 ans" fera l'objet d'une rencontre entre le ministre fédéral de l'Agriculture, M. Hays, et les ministres de l'Agriculture de l'Ontario et du Québec.

En annonçant cette nouvelle, hier, au cours d'une conférence de presse, M. Hays, qui était absent lors du débat d'urgence qui s'est tenu mercredi à la Chambre des communes, n'a pas voulu préciser quelle forme pourrait prendre cette aide aux provinces.

M. Hays a exprimé l'espoir de pouvoir discuter de cette question avec MM. William Stewart, de l'Ontario, et Alcide Courcy, du Québec, dès la semaine prochaine.

La sécheresse qui sévit présentement à son centre dans la vallée de l'Ottawa d'où elle s'étend jusqu'à 150 milles à l'est de Montréal ainsi que dans l'ouest de l'Ontario.

La faiblesse des précipitations au cours des dernières semaines a déjà entraîné la destruction d'une première récolte de foin et menace présentement les cultures maraichères.

Mercredi, les Communes ont accepté, sur une requête de M. George Doucette, député conservateur de Lanark, de mettre de

côté leurs travaux réguliers pour entreprendre un débat d'urgence sur les mesures à prendre pour remédier à cette situation catastrophique.

M. Doucette, en présentant sa motion, a souligné que plusieurs cultivateurs avaient dû réduire leur troupeau par manque de fourrage. Certains n'ont pu obtenir qu'un prix ridicule pour leur bétail, a-t-il dit.

En l'absence de M. Hays, qui devait revenir d'Europe le soir même, c'est M. Maurice Sauvé, ministre des forêts, qui a dirigé le débat. Il avait alors déclaré qu'il proposerait au ministre des son retour une conférence avec le Québec et l'Ontario.

Le gouvernement de l'Ontario a d'autre part annoncé que des expériences visant à provoquer artificiellement la pluie au-dessus des régions frappées par la sécheresse débuteraient dans trois semaines environ.

L'Ontario engagera quelque \$200,000 dans ces expériences qui ont été confiées à une firme américaine.

Cette nouvelle a été accueillie avec un certain scepticisme. M. Gilles Grégoire, député créditiste de Lapointe, lors du débat d'urgence aux Communes, a suggéré immédiatement de

transporter du Lac St-Jean aux régions touchées par la sécheresse les "machines à pluie" qui ont fait l'objet de violentes critiques dans son comté depuis trois ans.

Un autre député créditiste, M. Gérard Laprise, de Châteauguay, a rappelé pour sa part que la région de l'Abitibi avait grandement souffert de l'emploi de telles machines l'an dernier.

Enfin un professeur de géographie à l'université Western Ontario a affirmé pour sa part que les expériences gouvernementales visant à accroître artificiellement les précipitations étaient "un pur gaspillage de l'argent des contribuables".

Selon le professeur R.W. Packer l'efficacité des techniques d'ensemencement des nuages n'a jamais été établie en dehors des régions montagneuses de l'Ouest où déjà les pluies sont abondantes.

L'ensemencement des nuages ne crée pas la pluie, a-t-il expliqué, cette technique ne fait que provoquer la formation de gouttelettes ou de cristaux de glace.

Il a ajouté que la pluie artificielle avait été l'objet d'expériences nombreuses en plusieurs parties du monde et que de longues études en Angleterre et en Australie n'avaient apporté que des résultats négatifs.

Les industries visées par le code du travail ont demandé à Ottawa un délai

OTTAWA — Le nouveau code du travail fixant à \$1.25 le salaire horaire minimum et la semaine à 40 heures, entre en vigueur la semaine prochaine, mais on prévoit que ses répercussions seront négligeables dans l'immédiat.

Un fonctionnaire du ministère déclarait mercredi que plus de 40 demandes avaient été reçues jusqu'ici. Certaines proviennent de compagnies individuelles et d'autres d'industries entières, parmi lesquelles se trouvent les chemins de fer, les compagnies de navigation, les entreprises provinciales de camionnage, les lignes aériennes, les éleveurs à grain et les menuisiers.

Pratiquement toutes les industries affectées par le code se sont adressées au ministre du travail, M. MacEachen, afin de bénéficier des délais prévus.

Le nombre de ces demandes a été tel qu'il sera probablement impossible d'en décider avant l'entrée en vigueur du code le 1er juillet. Les industries sont automatiquement exemptées avant qu'il soit décidé si l'application du code

pourrait leur être préjudiciable.

heures le maximum d'heures supplémentaires par semaine sauf situations spéciales. Une moyenne de ces heures peut être établie suivant certaines périodes d'une année de façon à tenir compte des saisons où l'activité est à son comble.

L'exemption au minimum du salaire horaire est restreinte aux compagnies dont le territoire est strictement local. Dans ce cas, le ministre du Travail fixera le salaire minimum payable au cours de la période d'exemption.

En vertu de la loi, le ministre du Travail est tenu de publier dans la Gazette Officielle, aussitôt que possible après le 1er juillet la liste des demandes d'exemption.

La St-Jean à Toronto

TORONTO — La communauté canadienne-française de Toronto a marqué la veille de la Saint-Jean-Baptiste mercredi soir en faisant un grand feu de joie sur l'île Olympic. Les organisateurs ont formulé l'espoir que cette manifestation se répètera dorénavant tous les ans.

M. Léo Fax qui a organisé ce feu de joie, a relaté qu'environ 300 personnes ont participé à la soirée de chants et de danses en plein air en dépit du mauvais temps. La soirée s'est terminée par le feu d'artifice.

Reunis autour d'un drapeau de la province de Québec, les Canadiens français habitant à Toronto ont écouté à la radio les vœux transmis d'autres Canadiens français célébrant la Saint-Jean à Montréal.

M. Fax a fait remarquer que c'était la première fois qu'on célébrait la Saint-Jean à Toronto. Huit groupements canadiens-français ont participé à la fête.

Diefenbaker : appel au PC

VANCOUVER — M. John Diefenbaker a terminé mardi soir une tournée dans les provinces de l'Ouest en lançant un appel au parti progressiste-conservateur pour qu'il s'unisse, mobilise ses forces en vue d'élections prochaines et prenne l'initiative d'attaquer le gouvernement libéral.

Le chef de l'opposition, prenait la parole devant un groupe imposant de partisans réunis dans un hôtel de Vancouver.

Programme de travail de l'Institut de formation

NATIONS UNIES — M. Gabriel d'Arboussier (Senegal) a annoncé jeudi qu'un groupe de treize personnalités se réunira à Bellagio, Italie, du 25 juillet au 2 août pour étudier le programme de travail de l'Institut de recherche et de formation des Nations unies.

M. d'Arboussier dirige cet Institut qui vient d'être créé principalement pour former le personnel diplomatique des pays sous développés.

Hays : il y a lieu de reviser la politique de vente des provendes

OTTAWA — Le ministre fédéral de l'Agriculture, M. Harry Hays, a déclaré hier qu'il y a lieu de reviser la politique de vente des grains de provende de l'ouest aux cultivateurs de l'est. Au cours d'une conférence de presse, le ministre a refusé de faire une critique détaillée des lacunes de la présente politique, mais il a dit que celle-ci avait perdu son utilité.

Les déclarations du ministre faisaient suite aux propos tenus aux Communes par son collègue M. Maurice Sauvé, ministre des forêts. M. Sauvé avait proposé la création d'une agence fédérale chargée de vendre les grains de provende aux cultivateurs de l'est. En même temps, il avait affirmé que la Commission canadienne du blé, qui contrôle toutes les ventes de grains de provende produits dans l'ouest, contrôle aussi le sort des cultivateurs de l'est. Cette affirmation a provoqué un vif débat en Chambre, et M. Diefenbaker

accusa M. Sauvé d'attaquer injustement la Commission.

A sa conférence de presse d'hier, M. Hays a précisé que la Commission fixait le prix des grains de provende juste assez bas pour ne pas les soumettre à la concurrence du blé d'inde américain. Invité à commenter les propos de M. Sauvé, il s'en est tenu à déclarer que la Commission avait été créée pour vendre les céréales produites dans l'ouest aux meilleures conditions possibles, et qu'elle avait bien accompli cette tâche.

A Calgary, mardi, l'ancien ministre conservateur de l'Agriculture, M. Alvin Hamilton, a attribué aux courtiers en céréales de Montréal la responsabilité de la hausse du prix des grains de provende. "Il semble se jouer un petit jeu, a-t-il dit. Le gouvernement fédéral défraye tout le coût du transport et de l'entreposage du blé des Prairies qui est vendu dans l'est, et pourtant les prix continuent de grimper."

Participation d'Ottawa

La Cour suprême du Canada a cassé hier la décision de la Commission du transport relativement au partage du coût d'un projet de \$113,190 pour détourner le passage à niveau d'une rampe de chemin de fer à Pont-Rouge, près de la ville de Québec.

La Cour a retourné la cause à la commission en spécifiant qu'il était en son pouvoir d'intimer au gouvernement fédéral de participer au financement des travaux. La Commission avait décidé, le 12 juin 1964, qu'elle n'avait pas la compétence voulue pour imposer au gouvernement fédéral de participer au financement des travaux. Elle avait enjoint au Pacifique Canadien de contribuer pour \$5,000 et au ministre québécois de la voirie de défrayer le solde. Le gouvernement québécois interjeta appel, arguant qu'Ottawa devait défrayer 50 p.c. du coût des travaux. L'appel ne portait point sur la quote-part de \$5,000 du Pacifique Canadien qui demeure inchangée.

Weston - Concordia Par une décision unanime, la Cour suprême du Canada a rejeté hier l'action de la ville de Montréal relativement à la perception d'un impôt de la part des boulangeries Weston, une maison de gros dont le siège social est situé à Jacques-Cartier, en banlieue de Montréal. L'appel interjeté par la métropole contre un jugement

CJBC (Toronto) conserve son permis

TORONTO — Un député libéral fédéral a été débouté de sa demande en justice en vue d'obtenir la révocation du permis d'exploitation d'une station radiophonique francophone de l'Ontario.

Le juge John King, de la Cour suprême d'Ontario, a déclaré nulle et non avenue la poursuite intentée par M. Ralph Cowan contre la station CJBC de Toronto et statue que le député de York - Humber n'était pas fondé en droit à maintenir sa demande.

M. Cowan avait institué des procédures judiciaires le 4 septembre dans le but d'empêcher la Société Radio-Canada de commencer la diffusion d'émissions françaises à la station CJBC ou à toute autre station ontarienne.

Il voulait également obtenir un arrêt de la Cour stipulant que la Société Radio-Canada avait fourni ou reçu des deniers publics de façon illégale en vue d'exploiter une station radiophonique de langue française en Ontario.

La Société Radio-Canada, qui avait converti la station d'anglais en français, a fait opposition à la demande, soutenant qu'elle n'avait aucun fondement.

La société alléguait qu'en vertu de la loi provinciale, elle échappait à la taxe municipale parce qu'elle représentait une maison de gros dont le siège social était situé hors de la ville. Weston perdit en Cour supérieure du Québec en 1955 mais l'emporta devant la Cour d'appel du Québec en 1961. La Cour suprême rejette, avec dépens, l'appel de Montréal.

Nouveau procès La Cour suprême du Canada a ordonné hier un nouveau procès dans le cas de Reginald John Colpitts, 19 ans, de Moncton, trouvé coupable en septembre dernier du meurtre qualifié d'un gardien du pénitencier de Dorchester. Dans la décision majoritaire de six juges contre trois, le tribunal a trouvé que le juge Albany Robichaud, qui a présidé le premier procès, a omis de souligner équitablement au jury les prétentions de l'accusé voulant qu'un autre prisonnier ait poignardé Edwin Masterton. Non seulement n'a-t-il pas soumis au jury la théorie de la défense de Colpitts, précise le jugement du haut tribunal, mais ses recommandations aux jurés ont laissé entendre qu'il

ne croyait pas les dires du prévenu au procès. La décision de la Cour suprême renverse un jugement de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick qui avait maintenu le verdict de première instance. Le juge Spence, qui a rédigé la décision, déclare que s'il y a possibilité que le jury, en possession de directives appropriées, ait pu avoir quelque doute sur la culpabilité de Colpitts, la Cour suprême ne devrait pas confirmer la condamnation. A son avis, cette possibilité existe.

Négligence d'un médecin? Par une décision de huit de ses neuf juges, la Cour suprême du Canada a refusé hier d'accéder à la requête d'un couple de Winnipeg qui avait intenté des procédures contre un médecin qu'il accusait de négligence. M. et Mme Edward F. Radclyffe réclamaient des dommages-intérêts de \$20,000 du Dr John McBeath, un soutien qui le chirurgien avait laissé un tampon chirurgical dans le corps de Mme Radclyffe, après l'avoir opérée à un rein en 1959. L'épouse a été extraite au cours d'une autre intervention chirurgicale en 1961. La Cour suprême a majoritairement accepté la décision des cours inférieures selon lesquelles l'épouse chirurgicale a vraisemblablement été oubliée au cours d'une intervention qui a été pratiquée par le Dr James Rennie en 1964; les délais de poursuite fixés au Manitoba en relation avec cette opération sont maintenant écoulés.

Advertisement for the Lakeshore Express train service. It features an illustration of a train and a bottle of Casuar liqueur. Text includes: 'ALLONS A TORONTO en vitesse PAR LE LAKESHORE EXPRESS', 'C'est le plus rapide des cinq trains qui, chaque jour, vont de Montréal à Toronto...', and 'Pourquoi le casoar préfère-t-il le dry gin LONDON CLUB DE MELCHERS?'. It also lists prices for tickets: \$9.60 for a simple car and \$16.60 for a car with a snack.



MINISTÈRE DU TRAVAIL

Convention collective de travail régissant la fabrication d'articles de literie et le travail de rembourrage à l'île de Montréal

L'honorable Carrier Fortin, ministre du Travail, donne avis par les présentes, conformément aux dispositions de la Loi de la convention collective (S.R.Q. 1941, chapitre 163 et amendements), que les parties contractantes ci-après mentionnées lui ont présenté une requête à l'effet de rendre obligatoire la convention de travail intervenue.

Blue Ribbon Bedding Co. of Canada Limited; Ideal Upholstering Co. Limited; St. Louis Bedding Co. Limited; United Bedding Co. Limited; Progress Dotted Co. Limited.

L'Union internationale des Remboureurs de l'Amérique du Nord (C.T.C.), d'autre part, pour les employeurs et les salariés de l'industrie et des occupations visées, suivant les conditions ci-après décrites :

1. Champ d'application territoriale. Le champ d'application territorial comprendra toute la Province de Québec. Aux fins du décret, ce champ d'application sera divisé en deux (2) zones, de la façon suivante :

Zone I. L'île de Montréal et le territoire compris à l'intérieur d'un rayon de trente (30) milles en ligne directe de ses limites; les cités et villes ayant une population de 20 000 âmes ou plus au dernier recensement du Canada, de même que tous les établissements situés dans la Province de Québec et employant quinze (15) employés ou plus.

Zone II. Le reste du champ d'application territoriale des établissements employant moins de quinze (15) employés.

II. Champ d'application professionnel. Le décret régira tout travail de même nature ou de même genre que celui visé par la convention.

Le travail visé par ce décret comprendra celui de toutes personnes qui exécutent une ou plusieurs des opérations participant, incidentes ou connexes à la fabrication ou à la réparation de matelas et de pièces d'ameublement de rembourrage, qu'il s'agisse d'ameubllements ménagers, commerciaux ou d'ameubllements de bureaux d'écoles, d'hôpitaux, etc., de meubles, d'accessoirs et de parties complémentaires fabriqués de bois, de métal, de plastique, de latex, de tissu, de cuir, de cuirrette, ou de toutes combinaisons de tels matériaux, de même que leur installation dans des édifices publics ou commerciaux par les employés du manufacturier qui les a fabriqués, en tout ou en partie, par assemblage.

L'Énumération suivante est énonciative et non limitative: a) Tous produits de literie, tels que lits en métal et leurs pièces constituantes, couchettes, plantons ou autres, incluant matelas, sommiers-boîtes à ressorts, sommiers pour lits ou autres pièces d'ameublement de literie, ressorts, têtes de lits rembourrés, tous meubles rembourrés ou pièces de literie à usage multiple, tels que sofas-lits, divans-lits escamotables, davenport, lits convertibles, chaises ou fauteuils de repos, etc., fabriqués de tissu, de plastique, de cuir, de cuirrette, de latex, de métal et de bois ou de toutes combinaisons de tels matériaux, de même que leur installation dans des édifices publics ou commerciaux par les employés du manufacturier qui les a fabriqués, en tout ou en partie, par assemblage.

b) Dans les Zones I et II, tout travail exécuté le dimanche, le Premier de l'An, le Vendredi-Saint, le jour de la Saint-Jean-Baptiste, le jour de la Confédération, le jour de la Fête du Travail et le jour de Noël doit être rémunéré au taux de salaire double.

Avec l'approbation préalable du Comité paritaire, et après entente entre l'employeur et les salariés concernés, il est permis de remplacer le temps perdu à cause du chômage la journée qui suit immédiatement tout jour de fête, par un nombre équivalent d'heures de travail rémunérées au taux régulier, au cours d'un ou plusieurs jours convenus mutuellement.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux chauffeurs, bouilliers, gardiens-chauffeurs, bouilliers, mécaniciens de machines fixes, de même qu'aux gardiens :

a) Dans les Zones I et II, les jours suivants sont des jours chômés et payés : Le Premier de l'An, le Vendredi-Saint, le jour de la Confédération, le jour de la Fête du Travail, le jour de Noël.

Le montant remis à chaque salarié pour chacun des jours de congé chômés et payés ci-haut mentionnés, doit être l'équivalent du salaire qu'il aurait effectivement gagné à son taux de base au cours d'une journée normale de travail. Pour bénéficier de ces congés payés, le salarié doit avoir été au service continu de l'employeur pendant une période de temps égale à soixante-cinq (65) jours ouvrables, et être présent au travail, la journée entière, le dernier jour ouvrable avant et le premier jour ouvrable après le jour férié, à moins que son absence ne soit justifiée par une excuse sérieuse et valable.

Cependant, les dispositions du paragraphe "b)" précédent ne s'appliquent pas dans le cas où les parties ont déjà convenu, par une convention collective particulière, de cinq (5) jours ou plus chômés et payés par période de douze (12) mois, pour la durée de leur convention collective.

Avec l'approbation préalable du Comité paritaire, et après entente entre l'employeur et les salariés concernés, il est permis de remplacer le temps perdu à cause du chômage tout jour de fête non mentionné au paragraphe "a)" du présent article, par un nombre équivalent d'heures de travail rémunérées au taux régulier, au cours d'un ou plusieurs jours convenus mutuellement.

VII. Minimum de paye. Tout salarié qui se rapporte à son travail aux heures régulières, et qui n'a pas reçu au préalable des instructions à l'effet contraire, doit percevoir une rémunération minimum équivalente à trois (3) heures de paye à son taux régulier. Les dispositions de cet article sont applicables seulement

telle moyenne, excepté ceux de toute personne occupant une position de contremaître ou supérieure à celle-ci :

d) Taux minima : l'échelle de base minimum des salaires à l'heure pour tous les employés, sans tenir compte des suppléments relatifs de temps supplémentaires, système de boni ou primes à la production, sera comme suit :

Table with 3 columns: Zones, Premiers six mois, Second six mois. Values range from 88¢ to 93¢.

f) Les augmentations de salaire que tout employeur doit accorder pour atteindre la moyenne minimum n'a pas été obtenue, les montants ainsi réclamés devront être distribués par le Comité paritaire à tous les salariés rapportés durant cette période, proportionnellement aux heures de travail accomplies par eux durant ladite période, à moins que l'employeur n'ait procédé lui-même à l'ajustement de telles réclamations avant la date de la commission de son prochain rapport :

h) Pour les fins de calcul de la moyenne des salaires prévue au présent article, tous salaires du ou des propriétaires des entreprises soumises aux dispositions du décret et, dans le cas d'une compagnie limitée ou membre de la commission des entreprises, devront être exclus.

IV. Réductions de salaires. Les taux de salaires, soit à l'heure, soit à la pièce, ou autres, plus élevés que ceux prévus dans le décret, ne seront pas réduits à l'occasion de la mise en vigueur du décret, à moins que les réductions ne soient justifiées par des changements technologiques.

V. Durée du travail et temps supplémentaire :

a) La semaine régulière de travail ne devra pas dépasser quarante-huit (48) heures dans toutes les zones, du lundi au samedi inclusivement. Tout travail exécuté en plus de quarante-huit heures sera rémunéré au taux de salaire et demi :

b) Nonobstant les dispositions du paragraphe précédent, tout travail exécuté par des équipes additionnelles sera sujet à une prime de \$0.10 l'heure au-dessus de la prime de base de cinq (5) heures de travail, ou le septième (7) jour, devra être rémunéré au taux de salaire et demi :

c) Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux chauffeurs, bouilliers, gardiens-chauffeurs, bouilliers, mécaniciens de machines fixes, de même qu'aux gardiens :

a) Dans les Zones I et II, les jours suivants sont des jours chômés et payés : Le Premier de l'An, le Vendredi-Saint, le jour de la Confédération, le jour de la Fête du Travail, le jour de Noël.

Le montant remis à chaque salarié pour chacun des jours de congé chômés et payés ci-haut mentionnés, doit être l'équivalent du salaire qu'il aurait effectivement gagné à son taux de base au cours d'une journée normale de travail. Pour bénéficier de ces congés payés, le salarié doit avoir été au service continu de l'employeur pendant une période de temps égale à soixante-cinq (65) jours ouvrables, et être présent au travail, la journée entière, le dernier jour ouvrable avant et le premier jour ouvrable après le jour férié, à moins que son absence ne soit justifiée par une excuse sérieuse et valable.

Cependant, les dispositions du paragraphe "b)" précédent ne s'appliquent pas dans le cas où les parties ont déjà convenu, par une convention collective particulière, de cinq (5) jours ou plus chômés et payés par période de douze (12) mois, pour la durée de leur convention collective.

Avec l'approbation préalable du Comité paritaire, et après entente entre l'employeur et les salariés concernés, il est permis de remplacer le temps perdu à cause du chômage tout jour de fête non mentionné au paragraphe "a)" du présent article, par un nombre équivalent d'heures de travail rémunérées au taux régulier, au cours d'un ou plusieurs jours convenus mutuellement.

VII. Minimum de paye. Tout salarié qui se rapporte à son travail aux heures régulières, et qui n'a pas reçu au préalable des instructions à l'effet contraire, doit percevoir une rémunération minimum équivalente à trois (3) heures de paye à son taux régulier. Les dispositions de cet article sont applicables seulement

si le salarié était au travail la journée précédente régulière de travail. Elles ne s'appliquent pas à un arrêté des opérations de l'usine ou d'un département, dû à des circonstances qui échappent au contrôle de l'employeur.

VIII. Paiement du salaire. Le salaire doit être payé au salarié soit par chèque ou en monnaie ayant cours légal dans cette province, au choix de l'employeur. Les nom et prénom, la date de la semaine ou de la période de travail, le nombre d'heures rémunérées, le taux de salaire horaire, les déductions, ainsi que les montants brut et net doivent être clairement indiqués dans chaque cas.

IX. Vacances payées : a) Droit au congé. Tout salarié assujéti au décret a droit à des vacances payées conformément aux dispositions suivantes :

1. Si l'on n'a pas complété un an de service continu par son employeur, à un congé annuel continu payé d'une durée minimum d'autant de demi-jours qu'il a de mois de calendrier de service continu pour son employeur, jusqu'à un maximum d'une semaine régulière de travail. Pour ses vacances, l'employé devra recevoir une rémunération égale à deux pour cent (2%) du salaire total gagné durant la période lui donnant droit à telles vacances :

2. Après un (1) an ou plus de service continu pour son employeur, à un congé annuel continu payé, dont la durée et la rémunération s'établissent selon la cédule suivante :

Table with 2 columns: Nombre d'années, Rémunération. Values range from 1 to 5 years and 1% to 4%.

La rémunération payable à l'employé est calculée sur la base du salaire total gagné par l'employé durant la période s'étendant du 1er mai au 30 avril de chaque année, incluant toute indemnité versée pour la période qui peut avoir été payée à l'employé au cours de cette période.

b) Période de service continu. Toute année au cours de laquelle le salarié a été en possession d'un contrat de travail, même si l'exécution de celui-ci a été interrompue sans qu'il y ait eu résiliation de contrat.

c) Service continu. La durée de service continu signifie la période pendant laquelle le salarié est lié à son employeur par un contrat de travail, même si l'exécution de celui-ci a été interrompue sans qu'il y ait eu résiliation de contrat.

d) Avantages additionnels. Durant les vacances payées de son employeur, l'employeur doit continuer à lui procurer les avantages en nature et autres

auxquels il a droit normalement, tels que la contribution à un fonds de pension, à une police d'assurance-groupe sur la vie, à un fonds de protection en cas de maladie, etc.

e) Échéance de la rémunération. Avant le départ du salarié pour vacances, l'employeur doit lui payer sa rémunération de vacances, y compris les avantages additionnels prévus au paragraphe "d)".

f) Période de la prise du congé de vacances. Le congé de vacances doit être accordé dans les douze (12) mois de la date à laquelle le droit à tel congé est acquis, i.e. au 1er mai de chaque année.

g) Fixation de la période des vacances. Le salarié a le droit de connaître au moins quinze (15) jours à l'avance la période de son congé de vacances.

h) Résiliation du contrat de travail. La résiliation de son contrat de travail, le salarié a droit à une indemnité représentant deux pour cent (2%) du salaire qu'il a gagné depuis le premier mai précédent la date de la résiliation de son contrat de travail.

i) Nonobstant les dispositions des paragraphes "e)" à "h)" inclusivement du présent article, il est loisible à tout employeur de remplacer par une indemnité pécuniaire égale à la rémunération prévue plus haut, le congé de vacances prescrit par le présent décret, à condition que tout salarié affecté donne son consentement par écrit à telle procédure.

XI. Durée du décret. Le décret entrera en vigueur à compter de la première période de paye suivant la période d'un an commençant dans la Gazette officielle de Québec et demeurera en vigueur jusqu'à la dernière période de paye complète du mois de mars de toute année subséquente.

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendement. L'arrêté en conseil ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication dans la Gazette officielle de Québec.

Durant les trente jours à compter du 9 juin 1965 date de publication de cet avis dans la Gazette officielle de Québec, l'honorable Ministre du Travail recevra les objections, en double copie si possible, que les intéressés pourront désirer formuler.

Le Sous-ministre du Travail, Gérard TREMBLAY, Ministère du Travail.

saire dans le cas des salariés payés à l'heure.

Le Comité paritaire devra être averti par écrit, au moins quinze (15) jours à l'avance de l'heure précise ou des périodes de repos sont déterminées, durant l'avant-midi ou l'après-midi.

3.03. Répartition différente. A la demande de la majorité de ses salariés, un employeur peut répartir les heures de travail d'une façon différente de celle qui est prévue pour chaque zone à l'article 3.01, pourvu qu'il en donne avis, par écrit, au Comité paritaire et lui fournisse l'horaire de travail qu'il a adopté, au moins quinze (15) jours avant la date de sa mise en application.

Cependant, le nombre des heures de travail ne devra jamais dépasser celui qui est déterminé à l'article 3.01 par la semaine ou la journée de travail.

De plus, dans tous les cas, la période d'une heure accordée pour le repas du midi doit être la même pour tous les salariés d'un même employeur.

3.04. Aucun travail n'est permis durant la période d'une heure accordée pour le repas du midi, suivant les articles 3.01 et 3.03.

3.05. Tout salarié qui se présente à l'ouvrage au moins quatre heures consécutives pour avoir droit à la période de repos payée.

Cette prime sera calculée aux fins du paiement des congés payés de même que pour les primes de fin de semaine de la moyenne générale après un an dans la sécurité sociale.

Pour établir le montant à payer pour un congé statutaire, à une semaine de la seconde équipe, il suffit de multiplier le nombre d'heures quotidiennes travaillées par la seconde équipe à l'époque du congé par ses gains horaires moyens.

3. L'article 7 sera remplacé par le suivant :

7.01. Les taux horaires minima pour le travail exécuté pendant la journée ou la semaine régulière, sujets aux dispositions approuvées ci-après, doivent être ceux mentionnés ci-après pour les salariés des métiers énumérés, dans leur zone respective.

7.02. Opérateurs, presseurs des deux sexes et ouvriers généraux du sexe féminin.

Table with 4 columns: Zones, I, II, III, IV. Values range from 0 to 30 months and \$0.70 to \$0.90.

La moyenne générale pour les salariés auxquels s'applique ce paragraphe, après un an d'expérience dans l'industrie, doit être de :

Table with 4 columns: Zone, Du 1er janv. 1966, Du 1er janv. 1967, Du 1er juillet 1968. Values range from \$1.25 to \$1.33.

La moyenne générale après un an d'expérience est calculée par usine pour une période d'un mois.

7.03. Assortisseurs :

Table with 4 columns: Zones, I, II. Values range from 0 to 6 months and \$0.85 to \$0.80.

7.04. Etaleurs et autres employés généraux du sexe masculin :

Table with 4 columns: Zones, I, II, III, IV. Values range from 0 to 6 months and \$1.10 to \$1.05.

7.05. Apprentis coupeurs et apprentis marqueteurs :

Table with 4 columns: Zones, I, II, III, IV. Values range from 0 to 6 months and \$1.10 to \$1.05.

7.06. Coupeurs ou coupeurs au couteau à la main et marqueteurs, après quarante-huit mois d'expérience :

Table with 4 columns: Zones, I, II, III, IV. Values range from 0 to 6 months and \$1.10 to \$1.05.

7.07. Augmentation générale. Tous les salariés actuels recevront une augmentation générale de 5% expliquée au paragraphe 7.07, suivant le résultat le plus rémunérateur pour eux.

7.08. Compensation. Les employés des deux zones qui ont été accordés leurs salaires d'augmentation générale de 5% bénéficieront d'une compensation équivalente et proportionnelle lors de la mise en vigueur du présent décret, pourvu qu'ils aient réduit les heures quotidiennes régulières et la semaine régulière de travail, selon les articles 3.01 et 3.03, depuis le 5 avril 1964.

7.09. Taux à la pièce. Aucun taux à la pièce ne peut être fixé

de façon à rapporter moins que les minima ci-haut.

7.10. Incorporation et refonte des taux à la pièce. Tous les employés devront refondre leurs taux à la pièce en faisant les deux calculs l'un à la suite de l'autre. Les nouveaux taux à la pièce obtenus à la suite de ces calculs seront mis en vigueur en même temps pour le même établissement, et pas plus tard que le 27 novembre 1965.

La première opération consistera à intégrer le montant additionnel de \$0.08 de l'heure prévu à l'arrêté en conseil numéro 1204 du 17 juin 1964 aux taux à la pièce.

Ce montant de \$0.08 devra être converti en un pourcentage équivalent à ce qu'il représente à l'égard de la moyenne des gains horaires à la pièce d'une section, pour la période du 1er janvier 1965 au 27 novembre 1965.

Au résultat obtenu par l'addition de ce pourcentage au taux à la pièce lui-même, il faut ajouter le 5% additionnel prévu aux termes du présent arrêté en conseil.

Ces opérations devront être exécutées suivant les formules prescrites et fournies par le Comité paritaire. Copies de ces calculs seront fournies au Comité paritaire pour vérification, au moins quarante-cinq (45) jours avant leur mise en force.

Pour les fins du présent paragraphe, une "section" signifie :

1. un travailleur à la pièce travaillant sur une opération distincte ou sur plusieurs, ou si deux ou plusieurs travailleurs qui exécutent la même opération et qui reçoivent le même taux à la pièce pour de telles opérations.

7.11. Refonte des salaires payés sur une base de temps. Dans le cas des salariés engagés sur une base de temps, le salaire régulier de même que le montant additionnel de \$0.08 de l'heure et le 5% d'augmentation seront intégrés de façon à être montrés tous ensemble dans l'enveloppe de paye et sur la feuille de paie à la pièce ou à la semaine, en même temps pour tous les employés d'un même établissement.

7.12. Montants additionnels. A compter du 1er janvier 1966, tous les employés devront accorder à tous les salariés couverts par le présent décret, qu'ils soient payés à l'heure, à la semaine ou à la pièce, un montant additionnel de \$0.05 pour chaque heure travaillée, en sus des gains réguliers de chaque salarié. Ce montant additionnel sera porté de \$0.03 à \$0.06 par heure à compter du 1er janvier 1967 et de \$0.06 à \$0.08 par heure à compter du 1er juillet 1967.

Dans le paragraphe qui précède, les mots "gains réguliers" signifient, dans le cas des salariés employés sur une base de temps, les taux de salaires payés ou dus aux salariés plus tous les ajustements et augmentations et montants additionnels en vigueur par décret ou autrement, même s'ils sont supérieurs aux taux minima ci-dessus et dans le cas des salariés à la pièce, les salaires gagnés à la pièce suivant le système de l'employeur, plus tous les ajustements et augmentations en vigueur par décret ou autrement.

Ces montants doivent être payés sous une rubrique indiquée distinctement dans l'enveloppe ou sur la feuille de paie.

Tous les salariés ont droit aux montants additionnels mentionnés aux paragraphes précédents lorsqu'ils ont complété six mois de services continus pour la même employeur.

7.13. Expérience. Les mois ou les années d'expérience acquise au service de tout employeur régi par le présent décret doivent être reconnus par tout autre employeur.

4. L'article 8, remplacer partout où il se trouve, le pourcentage de 2 2/3% par 3%.

5. L'avant-dernière ligne de l'article 10.02 le mot "consécutifs" sera ajouté après les mots "quatorze (14) jours".

6. L'avant-dernière ligne de l'article 10.07 les mots "trente (30) jours" seront remplacés par les mots "soixante (60) jours".

7. L'alinéa suivant sera ajouté au paragraphe 10.08 de l'article 10 :

Tout salarié qui n'a pas reçu les montants prévus à l'article 10.04 et qui est absent de l'ouvrage depuis au-delà d'un mois à la date du 1er juin de chaque année, aura droit à sa paie de vacances comme tous les autres employés, à compter du 10 juin, pour la période prévue à l'article 10.07 qui précède et cette date constitue l'échéance pour le paiement de cette somme.

8. L'article 11 sera remplacé par le suivant :

Article 11. Jours de fêtes et congés statutaires :

11.01. Tous les employés doivent accorder à tous les salariés des congés statutaires suivants et nul employeur n'est autorisé à forcer un salarié à travailler ces jours de congé : Le Premier de l'An, l'Épiphanie, le Vendredi-Saint, le Lundi de Pâques, la Saint-Jean-Baptiste, le jour de la Confédération, le jour de la Toussaint, le 24 décembre, le jour de Noël.

11.02. Tous les employés doivent payer à tous leurs salariés remplissant les conditions exprimées ci-après, une journée de salaire pour chacun des congés statutaires suivants, peu importe quand ces fêtes ont lieu : Le Premier de l'An, le Lundi de Pâques, la Saint-Jean-Baptiste, le jour de la Confédération, le jour de la Toussaint, le jour de Noël.

Pour avoir droit au paiement des congés statutaires ci-dessus, tout salarié doit :

a) avoir complété trois (3) mois de service continu pour le compte de son employeur ; b) avoir travaillé durant la période de congé (2) mois précédant immédiatement le congé statutaire payé ; c) avoir été au travail le jour ouvrable précédent et le jour ouvrable suivant le jour de congé.

Le Sous-ministre du Travail, Gérard TREMBLAY, Ministère du Travail.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

OTTAWA — ONTARIO

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au sous-ingénieur et portant la mention "Soumission pour feux de direction — Banc Brûlé", seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'Est, le 30 juillet 1965, pour la construction du pilier amont et de la superstructure actuels dans le feuve Saint-Laurent, à environ 25 milles à l'est de Québec.

On pourra examiner les plans, devis et autres documents de soumission aux bureaux de l'agent régional de la marine, ministère des Transports, 101, rue Champlain, boîte postale 310, Haute-Ville, Québec (P.Q.) et du chef des Achats, Contrats et Magasins, ministère des Transports, bureau 605, immeuble Hunter, Ottawa (Ont.), et en obtenir des exemplaires sur \$50 pour chaque jeu, établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Les plans et devis seront également en montre aux Builders' Exchanges de Québec et de Montréal.

Le secrétaire, F. T. COLLINS

Le présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendement. L'arrêté en conseil ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication dans la Gazette officielle de Québec.

Dans la zone I: Sept fois et 6/10 (7.6) les gains horaires moyens de chaque salarié.

Dans la zone II: Huit (8) fois les gains horaires moyens de chaque salarié.

Les gains horaires moyens sont déterminés pour chaque employé en divisant les gains actuels de chaque employé par les gains horaires moyens réguliers et supplémentaires durant la période de trois (3) mois qui précède. Les gains actuels comprennent toutes les augmentations en vigueur, les bonis mais ne comprennent pas la prime pour temps supplémentaire.

Cette moyenne est établie tous les trois (3) mois, commençant le 1er janvier. Chaque employeur doit fournir les listes des gains horaires moyens au Comité paritaire.

11.05. Paiement des jours de congé. En temps ordinaire, le congé statutaire est payé en même temps que les jours de la même période de paie. Si un de ces jours statutaires tombe un samedi ou un dimanche, les salariés qui ont droit à pareil congé doivent recevoir une journée additionnelle de salaire dans la semaine qui suit ledit congé. Si un congé statutaire payé à l'heure pendant les vacances du salarié, ce congé doit lui être payé la semaine suivant ses vacances.

11.06. Rémunération du travail les jours de congé. Si un employeur fait travailler ses salariés un jour de congé statutaire, ces salariés ne doivent pas être rémunérés au salaire régulier de chacun de ces salariés majoré de 100%, en plus de tout paiement pour congés statutaires payés, prévu ci-dessus.

9. L'article 12 sera remplacé par le suivant :

Article 12. Travail à l'extérieur :

12.01. Lorsque les grossistes, les sous-traitants, les détaillants, les entrepreneurs, les manufacturiers ou autres personnes donnent du travail à des ateliers de l'extérieur, ou autrement, ces grossistes, sous-traitants, détaillants, entrepreneurs, manufacturiers ou autres personnes sont conjointement ou solidairement responsables, avec les personnes auxquelles tel travail a été confié, du paiement des salaires et de l'observance des conditions de travail déterminées dans le décret.

12.02. Le ou avant le 10 de chaque mois, chacune des personnes ci-dessus mentionnées qui donne ou reçoit du travail, doit fournir au bureau du Comité paritaire rapport de ce travail reçu ou donné le mois précédent sur des formules mises à sa disposition par le Comité paritaire. Ce rapport renferme des renseignements que le Comité paritaire juge nécessaires à l'application du présent décret.

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendement. L'arrêté en conseil ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication dans la Gazette officielle de Québec.

Durant les trente jours à compter du 19 juin 1965, date de publication de cet avis dans la Gazette officielle de Québec, l'honorable Ministre du Travail recevra les objections, en double copie si possible, que les intéressés pourront désirer formuler.

Le Sous-ministre du Travail, Gérard TREMBLAY, Ministère du Travail.

LA MAINMISE ÉTRANGÈRE SUR LES PUBLICATIONS

M. Gordon fait adopter un projet qu'il se dit disposé à modifier

OTTAWA. — A peine avait-il obtenu l'adhésion de 102 députés à son projet de loi destiné à prévenir la mainmise étrangère des publications canadiennes, le ministre des finances M. Gordon a reconnu mercredi que le gouvernement ne tenait pas mordicus à la formule proposée mais qu'il était essentiel de l'adopter aussitôt, quitte à l'étudier, plus tard, une méthode plus appropriée.

Le projet de loi interdit désormais de soustraire à l'impression les sommes dépensées par des entreprises canadiennes à des fins publicitaires dans des publications étrangères.

"Nous sommes disposés à y substituer une alternative plus avantageuse en temps et lieu si elle nous est soumise", a déclaré le ministre qui reprenait ainsi pour l'opposition les arguments qui ont justifié son refus de donner suite à la requête récente de l'association des éditeurs canadiens, qui réclament qu'on reporte à plus tard l'examen du projet de loi.

M. Gordon a dit craindre que des intérêts étrangers puissent profiter d'un délai pour s'emparer de publications canadiennes. Les communes ont adopté le bill avec 102 voix contre 53, douze néo-démocrates, cinq créditistes et deux indépendants volant de concert avec les ministériels. Ceux-ci qui avaient appuyé la mesure dès l'origine mais l'avaient très sévèrement critiquée ont assuré un vote confortable au gouvernement dont on s'attendait qu'il réussisse assez mal à faire adopter un projet dans lequel toute l'opposition conservatrice soupçonne une menace à la liberté de la presse.

Mais en appuyant le projet de loi les néo-démocrates et les créditistes s'assurent une occasion de le discuter article par article. En effet, l'interdit fiscal sur la publicité à l'étranger n'est qu'une des mesures proposées dans le projet de loi qui comprend aussi des allègements fiscaux.

M. Gordon a eu beaucoup à faire pour convaincre son auditoire parlementaire qu'il n'a pas fait preuve de complaisance en soustrayant le "Times Magazine" et le "Reader's Digest" aux nouvelles exigences fiscales.

L'opposition soutient que ces deux publications sont pré-

cisément celles que les éditeurs canadiens ne parviennent pas à concurrencer. Le ministre capitule devant la puissance de M. Henry Luce, a-t-on entendu crier sur le parquet. M. Luce est le président de "Times International" et "Reader's Digest".

"Je ne crois pas que la solution que nous proposons puisse plaire à tous mais rien faire serait pire encore et le gouvernement préfère assumer toutes ses responsabilités", a répondu M. Gordon à ses adversaires, à qui il a toutefois concédé que les deux revues se verront privées des "subsidés discriminatoires" qu'elles reçoivent aujourd'hui par le truchement d'un tarif postal qui sera corrigé en conséquence à l'automne.

Le plus ardent critique de la mesure est naturellement le sénateur Gratton O'Leary, qui présida la commission royale d'enquête sur les publications, sous le régime conservateur. Président du Ottawa Journal, M. O'Leary affirme que M. Gordon a choisi pour sauvegarder l'intégrité des publications étrangères une méthode contre laquelle précisément les experts l'avaient prévenu et que sa commission, d'ailleurs, rejeta.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que GULF TERMINAL CO. LTD. déscontinue les procédures relatives à l'abandon de sa charte et qu'elle continue d'exercer ses affaires sur le territoire d'Ontario. HAMILTON, BERMUDE, le 14 mai 1965.

D. H. Graham, secrétaire.

AVIS est donné qu'un nantissement et transfert de toutes dettes présentes et futures de National Wood Products Corporation et exécuté le 4 mai, 1965, au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 21 juin sous le numéro 1838470.

AVIS est donné qu'un nantissement et transfert de toutes dettes présentes et futures de Annet Chemicals Limited et exécuté le 13 mai, 1965, au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 21 juin sous le numéro 1838468.

AVIS est donné qu'un nantissement et transfert de toutes dettes présentes et futures de Davis Textile Co. Limited et exécuté le 3 juin, 1965, au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 21 juin sous le numéro 1838469.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 juin 1965, par lequel Virbal Electric Co. Ltd. a transporté et cédé toutes dettes de Virbal présentes et futures à la BANQUE DE MONTRÉAL, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 18 juin 1965, sous le numéro 1838928.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 11 juin 1965, par lequel Eastern Wood & Distillation Ltd. ont été vendues à International Factors Corporation, a été enregistré le 22 juin 1965, au Bureau d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 1838929.

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat exécuté le 18 juin 1965, en vertu duquel le 212 avenue de la Voie, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 1838930.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

quant des éditeurs canadiens. "Je crois qu'il y a là une violation grossière des principes de liberté et je pense que cela va à l'encontre du Bill des droits de l'homme", a dit M. Diefenbaker.

Quant au Time et au Reader's Digest, les foveux conservateur a comparé la mesure d'exception à un règlement de vitesse qui ne s'appliquerait pas "à ceux qui font plus de 60 milles à l'heure".

M. Gordon prétend qu'ayant oeuvré vingt ans au Canada ces deux publications ont en quelque sorte des privilèges d'origine.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 11 juin 1965, par lequel Eastern Wood & Distillation Ltd. ont été vendues à International Factors Corporation, a été enregistré le 22 juin 1965, au Bureau d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 1838929.

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat exécuté le 18 juin 1965, en vertu duquel le 212 avenue de la Voie, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 1838930.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code de Commerce du Québec, que LaSalle Packers Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 20 juin des mois de mai 1965 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, P.Q. le 18 juin 1965, sous le numéro 1838932.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 juin 1965, par lequel la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes présentes ou futures, payables à Fisher Trading Co. Ltd., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 juin 1965, sous le numéro 1838931.

HYDRO-QUÉBEC

Appel d'offres T-26 pour 10h.30 a.m. (h.a.e.) le jeudi 15 juillet 1965

Centre thermique de Tracy (Groupes 3 et 4)

CINQ MECANISMES DE COUPLAGE ET DE COUPE BLINDES A 4160 VOLTS ET UNE SECTION DE BARRES D'INTERCONNEXION BLINDEE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document T-26 lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, cheque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement, 8 h. 30 a.m. à 5 h. 00 p.m. au :

Bureau des appels d'offres et contrats, Bureau 809 HYDRO-QUÉBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de seize mille dollars (\$16,000) sous forme de cheque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec, sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une ou l'autre ou toutes les soumissions. Les co-secrétaires :

B. Lacasse - W. E. Johnson
Montréal, le 22 juin 1965

Le marché a subi l'une des pires baisses à New-York, hier

Bourse de New York

NEW YORK — Le marché a subi hier l'une des pires baisses de l'année au milieu d'une activité accrue.

Le virement a été de 3,500,000 actions au regard de 3,500,000 mercredi.

L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a cédé 12.46 à 857.76, soit sa plus forte baisse depuis le 14 juin, alors qu'il avait cédé 12.99.

La moyenne que la Presse Associée établit pour 60 valeurs a cédé 4.3 à 314.3. Il s'agit de la pire baisse enregistrée depuis le 8 juin, alors qu'elle accusait une perte de 4.4.

La moyenne est donc tombée à son plus bas niveau depuis le 31 août 1964, alors qu'elle s'inscrivait à 314.2. Ford a été la valeur la plus active, cédant 3.8 à 32.1-4 sur un déplacement de 212,900 actions.

Aux valeurs canadiennes, International Nickel a perdu 1-2, Pacific Canadian 7-8, Distillers Seagrains 3-4 et McIntyre Procupine 3-8 cependant que Dome Mines a gagné 7-8.

La cote a flechi à la Bourse Américaine, Scurry Rainbow Oil a perdu 3-8 et Preston 1-8 cependant que Brazillan Fraction, Canadian Marconi, Canadian Javelin et Jupiter Corp ont perdu 1-4.

Bourse de Toronto

TORONTO — Les industrielles ont subi une forte baisse hier au milieu d'une activité modérée. L'indice a cédé 1.95 à 164.66, un nouveau bas et les pertes atteignent deux points en certains cas.

Aux titres de premier choix, Banque de Nouvelle-Ecosse et Chrysler ont perdu deux points chacun à 72 et 49.3-4, Burns et Banque Royale ont perdu 1-2 à 25.3-4 et 73 cependant que Moore Corp et MacMillan Bloedel ont baissé d'un point à 71 et 31.1-2 respectivement.

B. C. Forest Products, Distillers Seagrains et Massey-Ferguson ont cédé 1-2 à 26.1-2, 39 et 30. Banque de Montréal et Bell Telephone ont perdu 3-4 à 62.1-4 et 59.1-4.

CPR et Interprovincial Pipe ont baissé de 3-4 à 61 et 89.3-4.

Aux valeurs spéculatives, Dynamic a gagné deux cents à 11.04 sur un déplacement de 186,880 actions. Aux métaux

non ferreux, Inco a perdu 1-1/2 à 90%, Falconbridge 1-1/4 à 72.1-2 et Cominco 1-2 à 41.

Giant Yellowknife a perdu 1-8 à 13.3-8 aux airures. Le virement a été de 2,309,000 actions au regard de 2,419,000 mercredi.

Cours de l'or

PARIS — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20F, cote aujourd'hui 44.40F au marché libre de l'or français.

L'aigle, pièce américaine de \$10, vaut 103.60F.

LONDRES — Cote de l'once d'or fin en argent américain au marché libre de l'or européen: \$35.09 1/2 à l'achat et \$35.11 1/2 à la vente.

Prix de l'once d'or de Troyes à la Bourse londonienne des lingots: \$35.09 43/100, 251 shillings, 6 pence.

potins financiers

Commodore Business Machines (Canada) Ltd. a fait savoir au public que la Bourse canadienne a accepté l'avis de son acquisition de Evermac Office Equipment Co. Ltd., de toutes les 50,000 actions émises et en circulation du capital-actions de Pearlson Distributors (Canada) Limited, une entreprise de Toronto, pour la considération de 570,000 sous forme de l'émission de 7,500 actions ordinaires entièrement payées et non imposables du capital-actions de Commodore au faveur d'Evermac, ce qui représenterait le paiement entier du prix d'achat.

C'est aujourd'hui que les actionnaires de United Steel Corp., Ltd., étudient le mode de refinancement et d'accord de fusion de leur société avec Consolidated James Equipment Ltd., United States a fait cession de ses biens le 18 janvier; depuis, le fiduciaire et gerant, Carshaw Co., Ltd., de Toronto, a vendu une grande partie de l'actif pour solder des dettes. Consolidated James Equipment, société albertaine, manufacturier et distributeur de réservoirs de gaz propane, ne désire absorber que la division Standard Steel de United Steel Corp. Après le financement, la nouvelle société porterait le nom de James United Steel Ltd.

Les marchés ont marqué une forte tendance à la baisse, hier, à New York et à Toronto et les conditions étaient également défavorables à Londres, l'une des pires baisses de l'année a été enregistrée à New York. Les places locales étaient fermées à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste, d'où l'absence de nombreux renseignements financiers qu'il est coutumier de publier.

Bouchard, Champagne, Pelletier, Limitée, la dynamique agence de publicité canadienne-française, vient de déménager dans de nouveaux locaux plus vastes à l'immeuble du square Dominion, à Montréal, (Bureau 444, 1010 ouest, rue Sainte-Catherine). L'agence a ajouté 2 nouveaux services, celui de la promotion des ventes et celui des relations extérieures.

L'Aluminium Company of Canada, Limited, participera à l'Expo 67. Depuis plus d'un an la compagnie travaille activement à définir son rôle dans le cadre de l'Expo 67 et, s'il est possible de remplir toutes les conditions, les travaux de construction commencent au début de l'automne. L'Alican consacra environ un million de dollars à la réalisation de son projet.

NOMINATIONS A LA KAISER CANADA



L.J. TREW

O.H. CARLSON

E.D. FORSYTH

Le président de Kaiser Canada, M. T. A. Bedford, annonce la nomination de M. L. J. Trew promu au poste de directeur de la division des travaux de génie, de la compagnie. M. Trew sera responsable des travaux de génie ainsi que de tous les projets d'ouvrage de la compagnie. Concurrentement, MM. O. H. Carlson et E. D. Forsyth sont nommés respectivement ingénieur en chef des travaux et ingénieur-dessinateur en chef. Tous s'établiront au bureau-chef de la compagnie situé à Montréal. M. Trew est diplômé de l'université de Toronto en génie minier. Il a obtenu des postes de premier plan lors de la construction du concentrateur de la Wabush Mines au lac Wabush dans le Labrador et à celui de la Québec Cartier Mining au lac Jeannine dans le Québec. Antérieurement à sa récente nomination, M. L. J. Trew était ingénieur en chef responsable des travaux de la compagnie Kaiser Canada. M. Carlson est diplômé en génie civil de l'université du Dakota Nord, il a acquis plusieurs années d'expérience avec Kaiser en ce qui concerne les travaux de génie et de construction. Par le passé, M. Carlson était directeur des projets pour la compagnie Kaiser à la Wabush Mines Ltd., au Labrador. M. Forsyth a reçu un diplôme honorifique en génie électrique de l'université de Toronto, il est ingénieur membre de l'Institut des ingénieurs du Canada. Il a plusieurs années d'expérience dans l'étude des projets des sphères suivantes: pulpe et papier, mines et usine industrielle.

RoyNat affiche un accroissement d'actif

De 92% au dire de son président M. J.W. Powell

L'actif de RoyNat Ltd. a augmenté de \$26,580,371.00 à \$51,247,318.18 durant l'année fiscale terminée le 30 avril 1965. C'est ce qui ressort des états financiers de la compagnie déposés par le président, J. W. Powell, à la troisième assemblée annuelle des actionnaires, tenue à Montréal, ce jour même (22 juin).

M. Powell a déclaré que la compagnie, depuis le début de ses opérations, avait rendu accessibles à 476 entreprises canadiennes des fonds pour environ \$78 millions. Ce chiffre comprend \$58 millions effectivement déboursés dont \$8 millions ont été remboursés, et des engagements, au 30 avril, de plus de \$20 millions.

Signalant la diversité des entreprises canadiennes financées par RoyNat Ltd., d'un océan à l'autre, M. Powell a fait remarquer que les clients de la compagnie avaient employé les avances pour l'expansion de leurs entreprises, la modernisation de leurs usines, l'achat d'outillage, l'amélioration de leurs fonds de roulement, la consolidation et le refinancement de leurs dettes et aux fins de lancer de nouvelles compagnies ou d'acquiescer des entreprises existantes.

"Il ne fait aucun doute, a-t-il dit, que l'emploi de ces fonds a contribué d'une façon tangible à accroître les moyens de production et à créer de nouveaux emplois à travers tout le Canada." Le surplus accumulé par RoyNat Ltd. à la fin de son 34 premiers mois atteignait \$365,645.00 après paiement de dividendes privilégiés de \$89,521.00.

Faisant état des profits satisfaisants réalisés au cours de l'année et des projets futurs en cours, M. Powell a déclaré: "Comme nos frais de premier établissement ont été entièrement amortis, nous nous orientons maintenant vers des bénéfices plus élevés. Nos perspectives d'avenir sont des plus encourageantes."

Commentant la position de RoyNat Ltd. comme emprunteur sur les marchés de l'argent à court terme et à long terme, il déclara: "Nous sommes particulièrement fiers du fait que nous avons pu établir notre propre programme de financement d'après un plan vigoureux et précis qui nous permettra d'assurer à notre clientèle, dans l'avenir, une source continue de capitaux. Les détenteurs de nos billets garantis et de nos débentures se répartissent à travers tout le Canada, ce qui reflète la confiance qui nous est témoignée dans les milieux investisseurs."

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

La mine Wabush est ouverte à la suite de travaux de \$235,000,000

La transformation en trois ans d'un désert de muskeg et d'épines noires en un complexe minier moderne de \$235 millions est fait accompli, alors que l'inauguration de la mise Wabush avait lieu mardi, au Labrador terre-neuve. L'entreprise a un caractère international; elle expédiera éventuellement plus de 5,000,000 tonnes par année de minerai de fer très concentré aux aciéries du Canada, des Etats-Unis et d'Europe. Joseph R. Smallwood, premier ministre de Terre-Neuve, et John Sherwin, président du conseil d'administration de Pickands Mather & Co., directeur délégué de la mine Wabush ont entonné une pioche chrônée dans un morceau de minerai placé sur un socle taillé aux contours du Labrador. Dix aciéries canadiennes, américaines et européennes, possèdent ce complexe d'extraction et de traitement du minerai. La mine à ciel ouvert pourra atteindre trois milles de longueur sur un mille de largeur. Le minerai est pauvre, sa teneur est de 36 p.c. environ. A l'usine de traitement, le minerai est broyé, criblé et moulu dans d'immenses broyeurs rotatifs. Après concentration par une méthode de séparation par gravité, le minerai passe dans des séparateurs électrostatiques pour en réduire davantage la teneur en silice. Le produit fini contient approximativement 66 p.c. de fer et 2.25 p.c. de silice. Le minerai de fer pur contient environ 70 p.c. de fer. La mine et l'usine de traitement en sont au stade de leur installation. Le concentré de la mine Wabush est expédié par chemin de fer à environ 275 milles au sud, vers le fleuve St-Laurent où il est mis en boulettes et durci à la chaleur en un matériau de qualité supérieure que réclament les aciéries pour l'alimentation de leurs hauts fourneaux. Puis il est expédié. L'ensemble imposant que forment à Wabush les installations de traitement et la brillante ville érigée pour abriter 800 employés offrent un contraste saisissant avec la région du lac Wabush telle qu'elle était avant 1957.

La décision d'exploiter la mine Wabush remonte à 1957. Stelco et Pickands Mather & Co., de concert avec Youngstown Sheet and Tube Company et Interlake Iron Corporation, aujourd'hui Interlake Steel Corporation, ont fondé Wabush Iron Co., Ltd. Un bail à long terme sur cinq milles carrés près du lac Wabush, Labrador, T.N., 200 milles au nord du golfe St-Laurent, était acquis de Canadian Javelin, Ltd. Le propriétaire de la mine Wabush a été par la suite partagé entre dix sociétés: The Steel Co. of Canada, Ltd.; Dominion Foundries and Steel, Ltd., des sociétés canadiennes; The Youngstown Sheet and Tube Company; Interlake Steel Corporation; Inland Steel Company; Pittsburgh Steel Company; Pickands Mather & Co., des sociétés des Etats-Unis; Hoersch A.G. et Mannesmann A.G. sont des partenaires de l'Allemagne de l'Ouest dans l'entreprise Wabush, alors que Finsider représente des intérêts italiens.

Le minerai de fer du Québec Labrador, apport principal du groupe Hollinger

Les bénéfices réalisés par les sociétés Hollinger Consolidated Gold Mines Limited et Labrador Mining and Exploration Company Limited, en 1964, se maintiendront en 1965, selon le président des deux sociétés, M. A.L. Fairley, fils il en a fait part aux assemblées des actionnaires qui ont toutes deux eu lieu hier à Montréal. En 1964, les bénéfices nets de Hollinger ont augmenté de 15 p.c. pour atteindre \$8,800,000, pendant le même exercice, les fonds de roulement ont augmenté de \$3,900,000 et l'avoire Mining ses bénéfices nets ont augmenté de 53 p.c. en 1964 pour atteindre \$7,800,000, tandis que les fonds de roulement ont augmenté de \$1,700,000 pour s'établir à \$16,500,000. L'avoire des actionnaires a augmenté de \$2,900,000. Et, fin d'exercice, le rapport entre les disponibilités et le passif s'établissait à 17 pour 1. M. Fairley a signalé que la mine d'or Hollinger, de Timmins, vieille de 55 ans, montre un profit d'exploitation en 1964, alors qu'elle avait accusé des pertes en 1963. Il a précisé que la mine Hollinger commence à s'épuiser mais qu'il est encore difficile de savoir exactement pendant combien de temps on pourra encore l'exploiter. "Cette incertitude", a-t-il ajouté, provient partiellement du fait que les responsables locaux sont montrés particulièrement habiles à décider de nouveaux filons."

Le minerai de fer

Le président de Hollinger a déclaré que la masse principale des revenus de la société provient maintenant de l'exploitation du minerai de fer dans la faille Québec-Labrador. Il a ajouté qu'en 1964, la valeur du minerai de fer extrait des mines canadiennes a représenté une valeur supérieure à celle de tous les autres minéraux. "80 à 90 p.c. de notre minerai de fer est exporté vers les Etats-Unis", a-t-il dit. "Le minerai de fer contribue donc de façon importante à ramener à un niveau acceptable le déficit du Canada dans sa balance des paiements avec les Etats-Unis."

S'adressant aux actionnaires de Labrador Mining, M. Fairley a déclaré que, sur les 14,200,000 tonnes de minerai non-traité, de concentré et de boulettes expédiées par Iron Ore Company of Canada, 10,100,000 tonnes provenaient des territoires appartenant à Labrador Mining and Exploration Company Limited. Il a annoncé que, selon les prévisions actuelles, les chiffres de production de 1964 se maintiendront en 1965. Au cours de sa déclaration, M. Fairley a rappelé qu'à la fin de 1965, il y aura 30 ans que Labrador Mining travaille dans la faille Québec-Labrador.

M. Jean-P.-W. Ostiguy est le nouveau président des courtiers en valeurs

Les courtiers en valeurs du Canada (Investment Dealers Association) ont reconnu les mérites d'un éminent courtier montrealais, M. Jean-P.-W. Ostiguy, président de Morgan, Ostiguy, Hudon Ltee, en le nommant à la tête de leur association. Le comité exécutif national sera donc formé de MM. Ostiguy, R.C. Demont, de Halifax; D.C. Hannaford, de Montréal; G.M. Wilson, de Toronto; tous trois à titre de vice-président. Le président sortant, M.D. Bruce Shaw, de Toronto, fait également partie du comité. MM. F.B. Poutney, de Regina; R.F. Meredith, de Lethbridge; W.E. Thomson, de Vancouver ont été membres du comité à titre de vice-président. M. Derek C. Hannaford, président de Mead & Co., Ltd. de Montréal, préside le secteur du Québec de l'Association des courtiers en valeurs du Canada. Dans le discours qu'il a prononcé à Jasper Park Lodge, M. D. Bruce Shaw a remarqué que le secteur non-productif de la population reçoit des allocations plus généreuses, mais il faut que le secteur actif produise davantage. Il a analysé les effets du régime de rentes.

Reitman's Canada vend davantage

Pour l'exercice financier terminé le 31 janvier 1965, les ventes de Reitman's Canada Limited se sont chiffrées à \$31,498,609, contre \$30,949,201 l'année précédente, soit une augmentation de 1.8 p. cent. Le revenu net s'élève à \$750,072 ou à \$0.81 par action sur les 86,900 actions de classe "A" et les 840,000 actions ordinaires.

Les renseignements, concernant le système de financement RoyNat, peuvent être obtenus des 7 bureaux régionaux de la compagnie à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary et Vancouver et par l'intermédiaire des quelques 1,600 succursales de ses 5 actionnaires, La Banque Royale du Canada, La Banque Canadienne Nationale, Montreal Trust Company, The Royal Trust Company et Trust General du Canada.

La compagnie a versé quatre dividendes trimestriels de \$0.10 par action et un dividende supplémentaire de \$0.075 par action et sur les actions de classe "A" et sur les actions ordinaires, pour un débourse global de \$439,322.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Net	Cgm
Abitibi	2475	126	121	1/2	-1/8	
Algonia	3620	660	660	68	-	
Alumina	3275	132	129	1/4	-1/8	
Alcan 2 pr	235	448	48	48	-	
Ang CP 4 1/2	175	327	26	27	-1/4	
Arg C pr	100	114	14	14	-	
Asbestos	175	327	26	27	-1/4	
Atk. Sup	50	304	21	21	1/2	
Bank Mont	327	644	63	63	-	
Can Com	156	870	24	24	1/2	
Bank CN	49	771	72	72	1/4	
Bank PC	15	557	52	52	-1/2	
Bath P A	75	539	59	59	-1/4	
Bell Phone	1642	600	60	60	-	
BC Paper	150	527	52	52	-	
Brazill	1467	56	51	51	-	
BC Phon	484	525	25	25	-	
BRICO	2365	37	34	34	-1/4	
Alcan 3 pr	190	114	14	14	-	
Arg C pr	100	114	14	14	-	
Asbestos	175	327	26	27	-1/4	
Atk. Sup	50	304	21	21	1/2	
Bank Mont	327	644	63	63	-	
Can Com	156	870	24	24	1/2	
Bank CN	49	771	72	72	1/4	
Bank PC	15	557	52	52	-1/2	
Bath P A	75	539	59	59	-1/4	
Bell Phone	1642	600	60	60	-	
BC Paper	150	527	52	52	-	
Brazill	1467	56	51	51	-	
BC Phon	484	525	25	25	-	
BRICO	2365	37	34	34	-1/4	
Alcan 3 pr	190	114	14	14	-	
Arg C pr	100	114	14	14	-	
Asbestos	175	327	26	27	-1/4	
Atk. Sup	50	304	21	21	1/2	
Bank Mont	327	644	63	63	-	
Can Com	156	870	24	24	1/2	
Bank CN	49	771	72	72	1/4	
Bank PC	15	557	52	52	-1/2	
Bath P A	75	539	59	59	-1/4	
Bell Phone	1642	600	60	60	-	
BC Paper	150	527	52	52	-	
Brazill	1467	56	51	51	-	
BC Phon	484	525	25	25	-	
BRICO	2365	37	34	34	-1/4	
Alcan 3 pr	190	114	14	14	-	
Arg C pr	100	114	14	14	-	
Asbestos	175	327	26	27	-1/4	
Atk. Sup	50	304	21	21	1/2	
Bank Mont	327	644	63	63	-	
Can Com	156	870	24	24	1/2	
Bank CN	49	771	72	72	1/4	
Bank PC	15	557	52	52	-1/2	
Bath P A	75	539	59	59	-1/4	
Bell Phone	1642	600	60	60	-	
BC Paper	150	527	52	52	-	
Brazill	1467	56	51	51	-	
BC Phon	484	525	25	25	-	
BRICO	2365	37	34	34	-1/4	
Alcan 3 pr	190	114	14	14	-	
Arg C pr	100	114	14	14	-	
Asbestos	175	327	26	27	-1/4	
Atk. Sup	50	304	21	21	1/2	
Bank Mont	327	644	63	63	-	
Can Com	156	870	24	24	1/2	
Bank CN	49	771	72	72	1/4	
Bank PC	15	557	52	52	-1/2	
Bath P A	75	539	59	59	-1/4	
Bell Phone	1642	600	60	60	-	
BC Paper	150	527	52	52	-	
Brazill	1467	56	51	51	-	
BC Phon	484	525	25	25	-	
BRICO	2365	37	34	34	-1/4	
Alcan 3 pr	190	114	14	14	-	
Arg C pr	100	114	14	14	-	
Asbestos	175	327	26	27	-1/4	
Atk. Sup	50	304	21	21	1/2	
Bank Mont	327	644	63	63	-	
Can Com	156	870	24	24	1/2	
Bank CN	49	771	72	72	1/4	
Bank PC	15	557	52	52	-1/2	
Bath P A	75	539	59	59	-1/4	
Bell Phone	1642	600	60	60	-	
BC Paper	150	527	52	52	-	
Brazill	1467	56	51	51	-	
BC Phon	484	525	25	25	-	
BRICO	2365	37	34	34	-1	

BOURSE DE TORONTO

Table of stock market data for Toronto, including columns for 'Cm', 'Ventes', 'Hautes', 'Basses', 'Ferme', and 'Net'. Lists various stocks like Alcan, Amal, and various industrial shares.

Nominations à SUPERSEAL CORPORATION

André Bourgoing, J.-Marcel Lemieux. Monsieur C.E. St-Germain, président de Superseal Corporation, annonce les nominations de Monsieur André Bourgoing au poste de vice-président et directeur général et de Monsieur J.-Marcel Lemieux au poste de secrétaire-trésorier.

SUPERSEAL CORPORATION, un des principaux manufacturiers d'un type de double vitrage scellé du Québec, est une filiale de CORTEX.

BOURSE DE NEW YORK

Table of stock market data for New York, including columns for 'Cm', 'Ventes', 'Hautes', 'Basses', 'Ferme', and 'Net'. Lists various stocks like Alcoa, Amstar, and various industrial shares.

Cours du dollar

Le dollar américain a cédé hier 1.32 à \$1.08-9.32. La livre sterling a baissé de 1-16 à \$3.02-1-4.

Indices des Obligations à 30 Tr

Table showing bond indices for 30-year terms, with columns for 'Jeudi', 'Mercredi', 'Samedi', 'Ann. pass.', '1964', '1963', and '1962'.

INDICES à TORONTO

Table showing various indices for Toronto, including 'Jeudi', 'Mercredi', 'Samedi', and 'Ann. pass.'.

INDICES à NEW-YORK

Table showing various indices for New York, including 'Jeudi', 'Mercredi', 'Samedi', and 'Ann. pass.'.

ROYAL INSURANCE COMPANY



M. D. M. Martin, général général au Canada pour les compagnies d'assurance Royal, London & Lancashire, annonce la nomination de M. Paul E. Seguin, gerant d'assurance-accident de la succursale de Montreal.

Snowdon Mining

Compte un nouveau président. Lors de l'assemblée annuelle tenue à la Snowdon Mining and Exploration Co. Ltd., le nouveau président, M. Paul E. Seguin, a été élu.

Les autres directeurs élus: M. J. Delaney, premier vice-président; M. Hyman Costin, deuxième vice-président; M. Robert F. Ingram, secrétaire-trésorier.



BOURSE DE NEW YORK

Large table of stock market data for New York, including columns for 'Cm', 'Ventes', 'Hautes', 'Basses', 'Ferme', and 'Net'. Lists a wide range of stocks.

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data provided by the Press Association, including columns for 'Cm', 'Ventes', 'Hautes', 'Basses', 'Ferme', and 'Net'.

l'Estérel

Ville d'Estérel, Québec, Canada. CROYEZ-VOUS... qu'il soit possible à l'extérieur de Québec d'acquiescer un terrain à l'Estérel avec tous les avantages suivants: plan d'urbanisme, routes pavées, électricité et téléphone, cueillette des déchets, service de police et d'incendie, ensemble de 5 lacs, terrains de jeux, plages, piscine intérieure, centre communautaire, loisirs organisés, tennis, golf, ski, yachting, hôtel de luxe, etc., etc.

COMPTABLES AGRÉÉS

- List of Chartered Accountants (Comptables Agréés) in Quebec, including names like Archambault, Marchand, Boivin, Arbour, Lafleur, and others, with their respective addresses and phone numbers.

BOURSE DE NEW YORK

Large table of stock market data for New York, including columns for 'Cm', 'Ventes', 'Hautes', 'Basses', 'Ferme', and 'Net'. Lists a wide range of stocks.

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data provided by the Press Association, including columns for 'Cm', 'Ventes', 'Hautes', 'Basses', 'Ferme', and 'Net'.

Allez-vous à TORONTO?

partez à 8 h. A.M. en Jet Canadien Pacifique arrivez à TORONTO 9 h. 05 A.M. Vous prendrez le petit déjeuner dans l'avion et vous arriverez à Toronto disposés pour une journée complète de travail. Pour des réservations, appelez votre agent de voyages ou le Canadien Pacifique, 861-9561.

COMPTABLES AGRÉÉS

- Continuation of Chartered Accountants (Comptables Agréés) in Quebec, including names like Bastien, Barrière, et Associés, Lorenz Bélanger, and others, with their respective addresses and phone numbers.

Tour de France cycliste

(3e étape) Gimondi prend le maillot jaune Une jambe fracturée, Groussard abandonne

ROUEN — La troisième étape du Tour de France cycliste ne comportait aucune difficulté majeure sur les 240 kms séparant Roubaix de Rouen. Et pourtant cette étape a vu une fois de plus le "maillot jaune" de leader changer d'épaule.

Le Belge Van De Kerckhove a dû céder son trophée au jeune Italien Gimondi, brillant vainqueur à Rouen. Les concurrents ont dû lutter hier contre un vent de face assez fort qui fait baisser sérieusement la moyenne.

La course a été marquée par la longue échappée des Français Novak et Bodin qui, à un certain moment, avaient une dizaine de minutes d'avance sur le peloton. Ce dernier ayant réagi en fin de parcours, cette folle tentative a échoué.

Accident — La course a été marquée par la longue échappée des Français Novak et Bodin qui, à un certain moment, avaient une dizaine de minutes d'avance sur le peloton.

Les 130 coureurs avaient pris le départ à Roubaix par un temps assez maussade. Alors que les concurrents roulaient groupés, on devait assister au premier accident sérieux de l'épreuve.

Carpenter et Vicki Berner sont éliminés à Wimbledon

WIMBLEDON — L'équipe d'Australie dans le tournoi de tennis de Wimbledon demeure toujours intacte alors qu'elle a maintenant franchi les premières rondes, et de même en est-il de l'Américain Dennis Ralston.

Mais on ne peut dire que les Canadiens ont eu autant de chance jusqu'ici. Hier, Keit Carpenter et Vicki Berner ont été éliminés de la course et des athlètes aussi brillants que le Suédois Jan-Erik Lundquist et Ramanathan Krishnan ont aussi été déclassés.

Carpenter a connu des difficultés contre l'Allemand Inno Brindin pour être finalement vaincu 9-7, 6-2 et 6-4. Tous deux n'étaient pas parmi les favoris pour l'emporter à Wimbledon.

Les résultats: Simple messieurs, 2me tour: Lelli (It.) bat G. Mulloy, E.-U., 6-4, 6-4, 6-2; K. Diepraan (Af. du Sud) bat C. Stubbs (Australie) 2-6, 6-3, 6-3; I. Brindin (All.) bat A. Carpenter (Canada) 9-7, 6-2, 6-4; R. Taylor (G.-B.) bat D. Dell (E.-U.) 6-2, 7-5, 6-4; M. Riessen (EU) bat S. Tacchini (It.) 6-3, 6-4, 6-3; H. Fitzgibbon (EU) bat J. Barrett (GB) 4-6, 7-5, 6-3, 6-2; R. Carmichael (Australie) bat A. Segal (Af. du Sud) 6-1, 6-3, 6-3; A. Metrevelli (URSS) bat D. Contet (Fr.) 6-3, 8-6, 10-8; R. Osuna (Mexique) — No 8 des fètes de série — bat S. Smith (EU) 6-4, 6-2, 7-5; H. Kuhnke (All.) bat M. Hann (GB) 7-5, 6-2, 6-3; F. Jauffret (Fr.) bat R. Barnes (Brésil) 7-5, 6-4, 6-4.

A LA LNH Réunion sans intérêt des gouverneurs

NEW YORK — Le bureau des gouverneurs de la ligue Nationale de hockey a tenu une réunion, hier à New York, mais celle-ci a pris fin sans qu'aucune nouvelle ne soit annoncée, en dépit du fait qu'il y avait été question de l'expansion du circuit.

"Nous aurons une autre réunion demain (aujourd'hui) a déclaré simplement un porte-parole des gouverneurs, et nous aurons peut-être une nouvelle à dévoiler alors. Précédemment, le président du circuit, Clarence Campbell, avait déclaré douter qu'on puisse dire aux journalistes que la ligue allait avoir une nouvelle expansion de ce circuit."

Philadelphie 3 San Francisco 1

Philadelphia 000 002 001-3 9 0 San Francisco 010 000 000-1 7 0

Bunning, Hebert (6) et Corrales, Marchal, Boltin (9) et Haller, Hiatt (6)

G-Bunning (6-5) P-Marchal (11-6) Circuit: Philadelphie — Stuart (11)

Hebert et Mayer se partagent la 1ère place

ST-PAUL, MINN — Lionel Hebert et Dick Mayer proclamant qu'ils jouent actuellement leur meilleur golf depuis bon nombre d'années, ont partagé la première place, hier soir, au terme de la première tournée des verts du club Met. L. dans l'Omniom de golf de St-Paul.

AU CONGRES DE FREDERICTON

Amendement en faveur de la liberté de formation physique

FREDERICTON. — Cinq membres de l'Association canadienne de la santé de l'éducation physique et des loisirs ont été honorés hier soir dans le cadre du congrès annuel de cet organisme tenu présentement à Fredericton.

Ces personnes sont: Gladys Bean, assistant-professeur en éducation physique à l'université McGill de Montréal; John H. Passmore de Toronto; J. Wesley McVicar, de Bolton, en Ontario; le Dr Donald Smith d'Edmonton et Arthur Erickson d'Edmonton.

Un hommage posthume a été rendu également à M. Lucien Plante, de Granby, au Québec. M. Plante est décédé en 1963. Mme Plante a accepté l'honneur.

Hier, le major James Lee, curateur de The Mill of Kintail Museum à Alton, en Ontario, a demandé qu'un amendement soit apporté à la déclaration des droits de l'homme des Nations Unies pour inclure la liberté de formation physique.

Pour sa part, M. Michael Paiko, conseiller auprès du ministre fédéral de la santé, a rappelé aux congressistes que l'usage du tabac et le sexe étaient deux questions trop souvent négligées dans les cours d'instruction physique donnés dans les écoles.

sa famille dans le petit village que traverse la troisième étape. Il mène à bien son projet et se laisse rejoindre.

Malgré un vent toujours défavorable, les Français Novak et Bodin s'échappent au 79e km. Le peloton ne réagissant pas, les deux hommes en profitent pour prendre de l'avance, au 110e km, ils possèdent plus de sept minutes sur le gros peloton qui ne se manifeste que lorsque quelques coureurs veulent rejoindre les deux premiers. A ce moment, Novak est virtuellement premier au classement général.

Au 135e km, Novak et Bodin ont 10'35" d'avance. Le peloton commence à prendre au sérieux la tentative des deux leaders et l'allure devient plus rapide. Luttant toujours contre le vent, Novak et Bodin se défendent farouchement, mais, au 165e kilomètre, leur avance est tombée à 7'20".

Le Belge Stevens lâche le peloton et se lance à la poursuite des deux premiers qui continuent à perdre du terrain. A 35 kilomètres de l'arrivée, ils n'ont que 1'25" d'avance sur Stevens et 2' sur le peloton. Les Belges Bracke et Depeux rejoignent puis distancent Stevens. Au 212e kilomètre, les deux héros de l'échappée sont rejointes et deux kilomètres plus loin, c'est le regroupement général.

BROCKE ECHAPPE

L'échappée de Novak et Bodin a duré 135 kms. Près de Rouen, le Belge Edouard Sels est lâché alors qu'une chute se produit à 10 kilomètres de l'arrivée. Les principales victimes de cette chute sont les Français Zimmerman et Foucher, l'Italien Rochini et le Belge Van Tongerlo. Le Français Pingeon tente sa chance entraînant avec lui Wright, Gimondi, Darrigade, Hernandez, Monty, Bouquet, Haast, Bracke et Uriona. Bracke essaie de partir seul, mais il échoue. Gimondi lance le sprint de loin et gagne détaché. Gimondi, vainqueur du tour de l'avenir en 1964, endosse le "maillot jaune". La moyenne de l'étape a été de 34kms 342.



MICHEL JAZY

Clay veut obtenir l'annulation de son mariage avec Sonji

MIAMI, Flo. — Cassius Clay a demandé hier à la Cour d'annuler son mariage de 10 mois avec un ancien mannequin, se plaignant qu'elle n'avait pas accompli sa promesse de se convertir à la foi musulmane.

Le champion poids lourd mondial est musulman depuis qu'il a remporté le titre olympique en 1960 et a signé sa plainte "Muhammed Ali, alias Cassius Clay."

Il a déclaré que son épouse Sonji avait promis d'adhérer aux coutumes musulmanes prohibant le tabac, le whisky et les produits de beauté pour le visage, précisant que c'est justement son refus de "s'habiller simplement" qui avait fait déborder la coupe.

Le couple est séparé depuis le 11 juin.

L'annulation du mariage empêcherait l'épouse de réclamer une pension alimentaire. Elle devra contester l'annulation avant le 27 juillet.

INQUIETUDE CHEZ LES PILOTES

Les deux équipes de Chicago connaissent de énormes difficultés avec leurs lanceurs. Cette fiche de Pizarro est trompeuse, car il n'a pas encore évolué pendant plus de cinq manches cette année, en plus d'allouer 31 coups sûrs en moins de 20 manches.

Le gérant Al Lopez, des White Sox, qui a converti Pizarro en un lanceur gagnant quand les Braves de Milwaukee l'ont abandonné il y a cinq ans, ne sait plus à quoi s'en tenir au sujet de la léthargie de son lanceur gaucher.

"Nous lui avons demandé s'il souffrait d'un mal de bras, a dit Lopez, et il nous a répondu 'non'. D'ailleurs, il ne lance pas comme un gars qui a mal au bras."

"Nous n'avons jamais parlé d'échange à son sujet, si bien qu'il ne doit pas être inquiet, d'autant plus qu'il aime Chicago."

Deux autres records du monde éclipsés sous la poussée victorieuse de Jazy

MELUN — L'athlète français Michel Jazy a battu deux records du monde au cours d'une rencontre internationale où il avait pour principaux adversaires l'Australien Ron Clarke et le Tunisien Gamoudi.

Jazy a remporté les 2 milles en 8'22"6/10, battant le record mondial détenu par l'Américain Bob Schul qui, le 23 août 1964 à Wooland Hills, avait réalisé 8'26"4/10. Au passage, le champion français avait couvert les 3.000 mètres en 7'49"2/10 depuis le 27 juin 1962.

Dès le départ, Jazy prend la tête et couvre les 400 mètres en 61". Les 800 mètres sont couverts en 2'03"3/10. Jazy et Clarke passent ensemble aux 1.200 mètres en 3'10"5/10 alors que Gamoudi est distancé depuis le premier kilomètre. Le mille est couvert en 4'11"4/10. Jazy et Clarke se relaient souvent et les temps réalisés au passage par Schul lors de sa tentative du mois d'août dernier sont nettement battus. Peu après les 2.400 mètres couverts en 6'17"5/10, Jazy accélère l'allure et Clarke ne peut suivre.

Le Français attaque le dernier tour sans faiblir et passe

McCallister au 1er rang

MILTON, Ont. — Adren Bigras, un professionnel de Ste-Dorothée, a joué un 73 hier, dans la première ronde de l'Omniom de golf de l'Ontario doté d'une bourse de \$5.000. La meilleure fiche de la journée a été réussie par un amateur, Tom McCallister, qui a tourné une ronde de 66, égalant le record du parcours avec 5 sous la normale.

Le statu quo dans la LAH

QUEBEC — La ligue Américaine de hockey qui a mis fin hier soir à une réunion de trois jours au Lac Beauport, a décidé finalement de s'en tenir au statu quo quant à son projet d'étendre ses cadres, prochainement. L'organisme a aussi convenu de ne pas créer deux circuits avec ses deux divisions actuelles, comme la chose avait été suggérée.

Orioles 4 Red Sox 1

Boston 000 000 010-1 7 0 Baltimore 001 000 000-4 12 0

Moubrquette, Rientis (3) Radatz (8) et Tillman; Pappas et Brown

G-Pappas (8-2) P-Moubrquette (6-8) Circuit: Baltimore — Robinson (5) Aparicio (6)

Cleveland 3 Minnesota 1

Minnesota 000 000 100-1 6 1 Cleveland 200 000 100-3 7 1

Pascual, Posnow (5) Perry (6), Pielis (7) Klipstein (8) Nelson (8) et Zimmerman, Seveik (8); Terry (8) et Ascue

G-Terry (7-3) P-Pascual (8-2) Circuit: Cleveland — Alvis (13)

Détroit 3 Angels 2

Los Angeles 000 000 000-2 5 1 Detroit 000 000 000-3 6 0

Newman, Lee (8) et Ranev; McLain et Freshan

G-McLain (4-3) P-Newman (7-6) Circuit: Los Angeles — Fregosi (4) W. Smith (6)

secondes Ron Clarke qui réalise le meilleur temps australien, performance qui ne comptera pas comme record national, car ayant été réussie à l'étranger.

Voici la chronologie du record mondial du deux milles: A. Schulz (G.-B.) 1954 8'30"6; B. Wide (Suède) 1956 8'30"4; P. Nurmi (Finlande) 1951 8'30"9; D. R. Laak (E.-U.) 1956 8'30"4; G. Howker (Finlande) 1956 8'30"4; M. Szabo (Hongrie) 1957 8'30"9; T. Maak (Finlande) 1959 8'33"2; G. Haegz (Suède) 1942 8'47"3; G. Haegz (Suède) 1944 8'48"4; G. Haegz (Suède) 1944 8'48"7; G. Ruff (Belgique) 1952 8'50"4; S. Inarros (Hongrie) 1953 8'52"4; A. Thomas (Australie) 1953 8'52"8; M. Jazy (France) 1963 8'22"6; M. Jazy (France) 1964 8'22"6; M. Jazy (France) 1965 8'22"0

RESULTATS A B.B.

PREMIERE COURSE: All Grand 3.50 2.90 2.80; Lady Chomur 12.00 6.40; Royal Autumn 6.30 4.30

DEUXIEME COURSE: Swinging Sam 14.10 3.50; Party Choice 4.00 2.90; Temps 0'58.4

PAU DROUBI: \$32.70; TROISIEME COURSE: King Storme 4.70 3.50 2.70; Brass Lass 6.20 4.00; Biefedano 3.90

QUATRIEME COURSE: Royal Pinhut 5.10 3.70 2.90; Eric Star 8.40 2.90; Temps 1:22.4

CINQUIEME COURSE: Alert (N.-Z.) 26.20 1.50 6.10; Darling Pigeon 5.20 4.80; Peterman 4.20

SEPTIEME COURSE: King Peary 4.50 3.50 2.60; Mubajar 5.90 3.30; Bell's Range 4.00

SEPTIEME COURSE: Ray Lauder 9.00 4.60 3.20; Jays West 7.00 3.60; Temps 1:20.3

BASEBALL

LIGUE NATIONALE: Philadelphia 3 San Francisco 1; Chicago 4 Milwaukee 2; St-Louis 4 Cincinnati (soir); New York 4 Houston (soir); Pittsburgh 4 Los Angeles (soir)

LIGUE AMERICAINNE: Kansas City 6 New York 2; Los Angeles 2 Detroit 3; Minnesota 1 Cleveland 3; Boston 1 Baltimore 4

AUJOURD'HUI: LIGUE NATIONALE: Chicago 4 St-Louis (soir); Cincinnati 4 Milwaukee (soir); New York 4 Boston (soir); Pittsburgh 4 Los Angeles (soir); Philadelphia 4 San Francisco (soir)

LIGUE AMERICAINNE: Kansas City 4 Cleveland (soir); Los Angeles 4 Boston (soir); Washington 4 Detroit (soir); Baltimore 4 Chicago (soir); Detroit 4 Minnesota (soir)



BEEFEATER BEEFEATER

Si vous aimez le "dry gin" de Londres c'est de Londres qu'il faut l'exiger. Le gin sec importé le plus vendu en Amérique BEEFEATER. Distillé et mis en bouteille à Londres depuis plus d'un siècle par la famille Burrough.



Course Labatt "50" / 3 et 4 juillet '65. Au circuit Mont-Tremblant St-Jovite. Des prouesses fantastiques, des pilotes de renommée internationale... Qui gagnera le trophée Labatt? Chose certaine, la lutte sera serrée et le spectacle passionnant: ce sera l'événement marquant de l'année dans le sport automobile canadien. A ne pas manquer! La "50", y a rien qui Labatt!

COMPTABLES AGRÉÉS. BELZILE, HEBERT CARDINAL & CIE. Lucien Dahmé, C.A. PROVOST & PROVOST. VIAU & ROBIN. Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés. E. H. Knight & Co.



Lors d'une réunion de l'Institut Provincial des Sports tenue récemment, les organismes qui régissent le sport amateur ont appuyé à l'unanimité ce projet de la Paletre Nationale qui a pour but de développer des techniciens spécialisés pour enseigner des disciplines sportives. Également, l'institut projette de former une école d'entraînement pour préparer des athlètes en vue des compétitions internationales. De gauche à droite: M.

René Bélisle, surintendant de la récréation au service des Parcs de la Ville de Montréal, Me Jean-Paul St-Louis, président du Conseil d'Administration de la Paletre Nationale, M. Yvan Coutu, directeur-gérant du Centre Notre-Dame, M. Aimé Brisson, président général de la Paletre Nationale, M. Louis-Maurice Serre, président de l'Alliance Métropolitaine de la récréation, et M. Gerald Simon, directeur des sports de l'université de Montréal.



SANS TAMBOUR NI TROMPETTE

par Roger LABONTE

Le congrès annuel de l'Association canadienne de la santé, de l'éducation physique et des loisirs, qui se déroule depuis deux jours à Frédéricton, a accueilli mercredi un conférencier dont les causeries sont fort recherchées. Il s'agit du Dr Delbert Obersteuffer, qui est directeur du département de l'éducation physique à l'université d'Ohio.

L'éminent conférencier s'est dit d'opinion que l'importance du sport donne présentement naissance à des problèmes de plus en plus aigus en ce qui a trait à son organisation, mais, il ajoutait sur-le-champ que ces problèmes ne proviennent pas du sport lui-même, plutôt des individus.

Dans son allocution, le Dr Obersteuffer a énuméré quelques facteurs qui, selon lui, sont susceptibles de porter atteinte au sport, à moins qu'on y prenne garde dans l'avenir. Ce sont les suivants: 1) Le culte de la personnalité, qui fait qu'une étoile pense à la gloire avant le sport, et qu'un joueur de baseball attache plus d'importance aux exploits qu'il réalise dans les clubs de nuit que son rendement sur le terrain. 2) Le culte du jeu menfousisme. 3) Le culte de la violence, qui change une partie de hockey ou de football en une lutte entre catholiques et protestants ou entre Français et Anglais — un match brutal où les joueurs ne cherchent qu'à s'entre-tuer. 4) Le culte de l'immoralité. 5) Le culte de l'injustice, qui fait que de stupides organisations athlétiques punissent toute une équipe ou tout un collègue par la faute d'un seul athlète. 6) Le culte de la solennité: le sport devient tellement sérieux que le plaisir n'y trouve plus de place. "Le sport doit ou devrait servir de détente, mais on ne peut critiquer nos directeurs athlétiques actuels, car ils sont des saints. En somme, le sport n'atteint plus son but ultime", concluait le Dr Obersteuffer.

Jazy est fantastique

Michel Jazy a réalisé mercredi soir une très belle performance. Il a battu l'Australien Ron Clarke, un des meilleurs athlètes à l'heure actuelle, et il a amélioré deux records du monde. Selon les dépêches, la facilité avec laquelle Jazy a triomphé de Clarke était remarquable. L'Australien s'est fort bien défendu sur une distance qui n'était pas la sienne, mais le champion français a démontré une forme éclatante. Il a néanmoins, avec Jazy, battu lui aussi le record du monde que détenait Bob Schul dans le deux milles. Il n'était pas déçu, semble-t-il de sa défaite car il estimait que deux milles étaient une distance un peu courte pour lui. Jazy et Clarke se mesureront à nouveau, sur

Encore victorieux dans le prix Montréal, Coy a égalé son propre record, mercredi

D'une liste de 129 jeunes poulains éligibles, inscrits il y a 18 mois, six et peut-être sept pur-sang de 2 ans prendront part, demain soir, à Blue Bonnets, au prix Fleur de Lys. C'est un stake qui s'adresse aux chevaux canadiens nés et élevés au Canada. Il y a eu trois séries de versements pour conserver l'éligibilité de ces poulains, le dernier en avril dernier, ce qui a eu pour effet de réduire la liste à 39. Si sept pur-sang prennent le départ demain, l'enjeu sera

de \$11,695 et la part du vainqueur, de \$7,000. La course sera disputée sur une distance de 5 furlongs.

Le secrétaire des courses, Bill Dilling, est assuré de la participation de six chevaux, mais l'entraîneur Roy Johnson, travaillant pour le compte de Max Bell, songe à inscrire Bashful Maid ou Cosmic Kid. Jean-Louis Lévesque a inscrit deux poulains. Nouvelle, une pouliche, et Vol-au-Vent, qui a pris la troisième place récemment à son premier départ. Bill Beasley et Douglas Banks ont envoyé deux poulains de Toronto. Holy Hannah, entraîné par Gordon Huntley, a gagné deux courses, tout comme Hinemoa, une pouliche appartenant à Douglas Banks.

Il est à noter que cette course pour poulains de 2 ans coïncidera avec le fameux Queen's Plate, à Toronto, la plus riche épreuve pour chevaux de 3 ans au pays. Des Erables, à Mme René Thomas, gagnant du prix Fleur de Lys l'an dernier, est l'un des participants au Queen's Plate. Le gagnant du prix Fleur de Lys de cette année sera vraisemblablement

l'un des partants dans le Queen's Plate l'an prochain.

Dans la course principale, ce soir, à Blue Bonnets, une course de \$2,300, Red Rebel a été établi favori à 5-2. Red Rebel a remporté une impressionnante victoire il y a 10 jours. Dans la même épreuve, Ditty's Dare, à Mme Barbara Kees, et Merlis, à E. R. Bevington, ont tous deux gagné deux courses depuis le début du meeting.

Les autres inscrits sont: Planter's Punch, Machavoine, Simcoe et Rampant Lion.

Les commissaires ont imposé une suspension de 5 jours au jockey Jose Pelaez, soit du 25 au 30 juin. Lundi, sa monture, Miss Omatic, a été disqualifiée, pour conduite imprudente, c'est-à-dire interférence.

Al Coy, qui a piloté Lord Quillo à une brillante victoire en 146, mercredi soir, avait également monté Royal Maple en juillet 1963, dans la même épreuve, et il avait réussi le même temps, la durée de 146 pour le mille et un seizième.

Athlétiques 6 Yankees 2

Kansas City 300 000 000-4 10 0
New York 011 000 000-2 4 0
Sheldon et Bryan; Stottlemire, Ramos (5) et Howard
G-Sheldon (3-2) P-Stottlemire 17-4
Circuits:
Kansas City — Harrelson (7)
New York — Peppone (8)

5,000 mètres à Helsinki à la fin du mois. Clarke dit réserver une surprise au champion français.

300 athlètes à St-Lambert

L'exploit de Jazy nous rappelle qu'une réunion d'athlétisme très importante s'ouvre aujourd'hui à la piste de Saint-Lambert. Plus de 300 athlètes sont inscrits dans les différentes épreuves, dont le réputé Bill Crothers qui doit arriver à Montréal cet après-midi. Crothers doit entrer en compétition avant la fin du jour dans le 440 verges, puis courir dans sa spécialité, le 880 verges, demain. Sur cette distance, ses plus dangereux concurrents seront David Ross, de l'université Cambridge et Hug Pullen, d'Oxford. Un total de 31 titre seront à l'enjeu dans cette reprise des championnats canadiens de piste et pelouse qui se déroulent sous les auspices de la Légion canadienne.

Une lutte serrée qui augmente les revenus

NEW-YORK — Joe Cronin, président de la ligue Américaine, est l'homme le plus hucré au monde, car son circuit réalise une course au championnat dont rêvent les présidents de ligues.

Les équipes ne sont jamais livrés une lutte aussi serrée au cours de ses six premières années à la direction du circuit. C'est pourquoi, Cronin est si fier.

"La lutte la plus serrée que j'aie jamais connue est survenue lors de ma première année à la présidence en 1959 alors que les White Sox de Chicago ont détrôné les Yankees de New-York".

Les inscrits à Blue Bonnets

PREMIERE COURSE		CINQUIEME COURSE	
Novices — \$1,000		4 ans et plus — Reclamer — \$1,500	
5 FURLONGS		5 FURLONGS	
6 No Rent	Coy 115 5-2	3 Spartan Lad	Robinson 127 7-2
3 Rusty Lass	Nedean 110 4	1 Miss Omatic	Eastman 119 5-2
9 Vine Vidi Vidi	Grasby 110 5	2 Mr D. L.	Nedean 119 5
4 Willie D.	Gilbert 110 6	8 Wooden Bridge	Goodwin 119 6
1 Little Cricket	Parsons 110 8	7 Bar Hopper	Coy 119 8
2 Harmony Grits	Parrier 110 15	9 Aisiohondia	Lamotte 120 10
3 All Glens	Webster 110 20	5 Walking Papers	Gabriele 121 10
7 Santowabing	Elliot 115 20	6 High Rebel	Diaz 119 10
8 Lichee Girl	Parbanks 117 20	4 Leonie	Gilbert 115 15
DEUXIEME COURSE		SIXIEME COURSE	
4 ans et plus — Reclamer — \$1,000		4 ans et plus — Reclamer — \$2,000	
5 FURLONGS		6 1/2 FURLONGS	
1 Warren Road	Coy 115 3	1 Big Paxon	Scott 120 4
4 Val's Ruler	Robinson 112 4	2 Toy Miss	Eastman 119 5-2
7 Risque Pet	Meehan 118 5	3 Black Raven	Phillips 120 5
5 St-Clair	Simpson 118 8	2 Djedell	Sanchez 121 5
9 Edgar's Lane	Gilbert 119 10	8 Red Gladiator	Gabriele 122 5
3 Corran's Warrior	Elliot 115 15	1 Ribai Khalil	Jeffries 121 6
2 Baywood	Gilbert 115 12	4 Secret Star	Coy 105 8
4 Royal City	Gabriele 118 15	4 Proud Warrior	Robinson 115 13
TROISIEME COURSE		SEPTIEME COURSE	
3 ans et plus — Novices		3 et 4 ans — Allocations — \$2,500	
5 FURLONGS		5 FURLONGS	
4 Roman Heritage	Scott 112 7-2	4 Red Rebel	Robinson 112 5-2
1 Broolina	Simpson 101 4	8 Ditty's Dare	Gabriele 110 5
8 Fast Jay	Coy 115 5	5 Planter's Punch	Parbanks 119 5
7 Pine Elastic	Gilbert 110 6	3 Machavoine	Nedean 104 8
3 Bill's Red	Parsons 110 8	6 Merlis	Parrell 105 8
9 Lady Alexina	Diaz 109 8	1 Simcoe	Ferrier 107 15
2 Orpy Violin	Elliot 110 10	7 Rampant Lion	Diaz 95 13
1 Makambira	Lamotte 110 12	HUITIEME COURSE	
5 De My Pal	Sanchez 120 15	4 ans et plus — Reclamer — \$1,500	
QUATRIEME COURSE		1 MILLE 1/16	
3 ans — Reclamer — \$1,500		5 FURLONGS	
1 Golden Lad	Conrada 117 5-2	2 Channel Two	Eastman 119 7-2
3 Stoker Pike	Krohn 120 7-2	5 Entry Globe	Robinson 119 5
6 Whirl an Deal	Parrell 115 6	1 Jack's Whirl	Parrell 115 6
4 T. D. Town	Gabriele 116 6	3 Princess Teddy	Phillips 119 10
5 Chopport	Tank 103 8	7 Royal Vias	Jeffries 118 12
2 Rising Hope	Meehan 118 10	4 Blue Fox Second	Parrell 118 13
7 Come On Champ	Diaz 113 10	9 Six Sons	Elliot 115 20
		8 Son Ator	Chapelle 115 20

RESULTATS A BLUE BONNETS

MERCREDI		CINQUIEME COURSE	
PREMIERE COURSE		Stone of Gold 12:00 7:3 5.68	
Novices — \$1,000		5:00 14.60 6.63	
5 FURLONGS		Tempo 1:21.2	
King Bingo	19:30 9.60 7.40	Quintella — \$75.00	
Headling	8:20 4.50	SIXIEME COURSE	
Marian's Pal	4:50	4 ans et plus — Reclamer — \$2,500	
Tempo 1:21		5 FURLONGS	
DEUXIEME COURSE		Ocho Rosa 21:30 9:10 4.80	
4 ans et plus — Reclamer — \$1,000		5:30 3.30	
5 FURLONGS		Court Adjusted	
Don't Dilly Dally	6:50 4:10 2:70	Tempo 1:21.3	
La Claque	8:10 5:20	SEPTIEME COURSE	
Par Clave	2:70	3 et 4 ans — Allocations — \$2,500	
Tempo 0:58.1		5 FURLONGS	
Part double \$5.10		Lord Quillo 12:00 4:20 2.60	
TROISIEME COURSE		Artie Hillis 3:50 2.60	
3 ans et plus — Novices		Pierrot 3:23 2.30	
5 FURLONGS		Tempo 1:46	
Joy Line	2:80 2:30 2:20	HUITIEME COURSE	
Pond Eddy	3:70 2:50	4 ans et plus — Reclamer — \$1,500	
Cute Snipper	2:40	5 FURLONGS	
Tempo 0:59.3		Captain Ellen 3:20 2:30 2.10	
QUATRIEME COURSE		Military Brass 7:40 5:00	
4 ans et plus — Reclamer — \$1,500		Dr Kress 7:40 5:00	
5 FURLONGS		Tempo 1:22.1	
Cover of Stars	7:40 4:70 3:40	Exacta — \$57.35	
Roman Mist	8:10 5:10 4:00		
Menette	4:00		
Tempo 1:20.3			

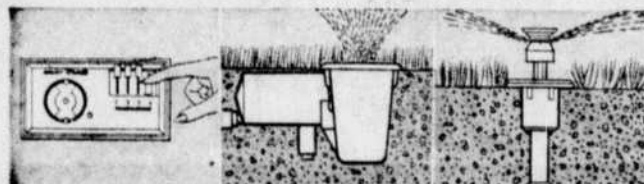
Installez un système d'arrosage automatique souterrain!

Jusqu'ici, les systèmes d'arrosage qui abreuvèrent automatiquement la pelouse pendant votre sommeil étaient réservés aux propriétaires qui pouvaient se permettre de consacrer \$1,000 et plus à ce luxe.

Le propriétaire d'un lot modeste peut s'assurer désormais un tel avantage.

Le nouveau système d'arrosage souterrain Moist O'Matic se vend dans une boîte renfermant tout ce qu'il faut pour arroser automatiquement une pelouse de 85' x 100'.

Voici comment fonctionne le système Moist O'Matic: Une série d'arrosateurs ondulants et d'arrosateurs sortants sont installés sous la surface du gazon. Il est facile de les situer de façon que toute la pelouse reçoive exactement la quantité voulue d'eau, sans gaspillage. Il vous suffit alors de régler le minuteur du centre de commande électrique, installé au garage, au sous-sol ou dans la salle à tout usage. Vous pouvez le régler pour arroser à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit... et l'arrosage se fait à la perfection, même si vous êtes parti en vacances!



REGLEZ-LE ET C'EST TOUT!
Le centre de commande électrique fonctionne comme un radio-horloge; il démarre et arrête les arrosateurs automatiquement.

NOUVEAUX ARROSOIRS ONDULANTS
Il par ensemble Moist O'Matic pour les grandes superficies. Chacun se règle jusqu'à 50"x50".

NOUVEAUX ARROSOIRS SORTANTS
15 par ensemble pour les superficies moindres. Ils sortent pour arroser, s'abaissent automatiquement après l'arrosage.

Vous pouvez installer une partie de système (ou plusieurs systèmes), pour toute grandeur de terrain.

Appelez pour obtenir une démonstration gratuite sans obligation, ou venez voir le Moist O'Matic en étalage.

TORO SYSTEME D'ARROSAGE DES PELOUSES MOIST O'MATIC

TORO... renommé pour ses tondeuses depuis plus de 50 ans

Distribué par

AGRI-TECH INC.

2025 chemin Chambly, Jacques-Cartier OR. 4-4967

- DEPOSITAIRES MOIST O'MATIC (Mtl et environs)
- Monselet Cycle & Sport, 2121 rue Monselet, Montréal, P.Q.
 - W.H. Perron Co. Ltée, 1513 boul. Labelle, Chomedey, P.Q.
 - Savard Machine Shop, 880 rue Roy, Ville St-Laurent, P.Q.
 - Ferronnerie Boyer, 707 Bord du Lac, Dorval, P.Q.
 - Dorval Hardware, 135 rue Dorval, Dorval, P.Q.
 - Quincaillerie Goyer, 1533 boul. Labelle, Chomedey, P.Q.
 - Jos Lalonde & Fils, 250 Chemin Chambly, Longueuil, P.Q.
 - Jean Guglia & Fils, 18318 rue de la Roche, Montréal-Est, P.Q.
 - World Wide Engine, 55 Devonshire, St-Lambert, P.Q.
 - Val Royal Building, 1208 boul. Laurentien, Montréal, P.Q.
 - Val Royal Building, 11401 boul. Pie-IX, Montréal-Nord, P.Q.
 - Latendresse & Fils, 11832 Notre-Dame Est, Montréal, P.Q.
 - Ewing's Seeds Limited, 474 McGill, Montréal, P.Q.
 - Lionel Daoust, rue Lafleur, Ville LaSalle, P.Q.
 - Armand Hébert, 2318 Newman, LaSalle, Cte Jacques-Cartier, P.Q.
 - André Théoret, 15757 boul. Gouin ouest, Ste-Genevieve, Cte Jacques-Cartier, P.Q.
 - Thompson Vanier, boul. Laurentien, Ville St-Laurent
 - Suburban Outdoor Sprinkler, 810 Décarie, Ville St-Laurent, P.Q.

527-3641

N'ÉCHANGEZ PAS VOTRE AUTO FAITES RÉPARER VOTRE TRANSMISSION

TRANSMISSION SPECIALTY

6320 UPPER LACHINE ROAD - 5529 PAPINEAU LTD.

- 1 ENDRITS pour votre INSPECTION
- 2 ENDRITS pour votre SERVICE
- 3 ENDRITS pour votre GARANTIE

Estimé gratuit avant réparation

remorquage gratuit

garantie 100%

Ouvert 24 heures par jour 7 jours par semaine

TERMES FACILES — JUSQU'À 24 MOIS POUR PAYER

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ASSURANCES

JEAN GAGNON & CO. LTÉE
COUVERTURES D'ASSURANCES

Établie en 1929
276 ouest, rue Saint-Jacques
Montréal

AVOCATS

RIEL, LE DAIN, BISSONNETTE, VERMETTE & RYAN
Avocats et Procureurs

Tour de la Bourse
800, Carré Victoria
Suite 2104, Montréal 1

Maurice Riel, CR. Gérard Le Dain, CR. A. L. Bissonnette, Clermont Vermette, Gérard J. Ryan, Jaime W. Dunton, Jean-Louis Trelout

Tél.: 866-6743
Adresse télégraphique: RIVERDIN

DACTYLOGRAPHES

ATTENTION

Nos bureaux, magasins, ateliers et salles de montre sont déménagés à 914 ST-ALEXANDRE, PRES CRAIG. Vous y trouverez dactylographes, machines à calculer, à photocopier, à additionner, à dicter, duplicateurs, horloges de temps, salles de montage spéciales de meubles de bureau, etc. etc., en somme

TOUT POUR LE BUREAU CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
STATIONNEMENT
Nouez notre nouveau téléphone: 861-5771

BREVETS D'INVENTION

BREVETS D'INVENTION MARQUES DE COMMERCE ROBIC & BASTIEN
ci-devant

Marion, Marion, Robic & Bastien
3100, rue DRUMMOND
MONTREAL 25
288-2152

ELECTRICIEN

Entrepreneur-électricien

Jean K. Malouf Inc.
Entretien — Réparations
R.A. 1-9630
6305, 25e ave Rosemont

ASSURANCES

ASSURANCES GENERALES • PLAN DE PENSION ASSURANCES COLLECTIVES

Horace Labrecque & Fils Ltée

1411, rue CRESCENT

Plus de 50 années d'expérience

MONTREAL VI. 9-2371

BIÈRE BLACK HORSE ALE

La bière Black Horse est de retour...
comme autrefois, mûrie lentement...
vieille à point. Faites-en l'essai...
en connaisseurs, prenez le temps
de la savourer.

UN AUTRE PRODUIT DE DOW LES MAÎTRES-BRASSEURS
BRASSÉE À MONTRÉAL ET À QUÉBEC



MM. Lester Pearson et Harold Wilson en grande conversation.

Pearson ne pense pas qu'un changement de présidence aide la mission de paix

LONDRES — Le premier ministre canadien a demandé mercredi à la mission de paix du Commonwealth sur le Vietnam de persister dans ses efforts même si la Chine s'est dite opposée à une telle mission. Il a ajouté que tout changement à la direction de la mission à ce moment-ci n'aiderait pas sa cause.

M. Lester B. Pearson a qualifié de "très hypothétiques" plusieurs informations voulant que les représentants des pays afro-asiatiques lui aient demandé de prendre la direction de la mission.

M. Pearson a précisé qu'il avait beaucoup de travail au Canada et qu'il n'avait pas l'intention de faire partie de cette mission. Il répondait alors aux correspondants de

la presse réunis au cours d'un dîner offert par l'organisation du Commonwealth.

Il a dit ignorer si la mission, chargée de trouver comment mettre fin à la guerre au Vietnam, réussirait dans sa tâche, mais il espère qu'elle sera finalement constituée. Il a invité tous les pays membres du Commonwealth à retirer les objections qu'ils ont soulevées pour empêcher sa création.

Selon M. Pearson, même si la mission, constituée des chefs d'Etat de Grande-Bretagne, du Ghana, de la Nigeria et de Trinidad, n'atteint pas son but, il aura vraiment valu la peine d'essayer.

Le Canada

On a demandé au premier ministre canadien s'il croyait qu'un gouvernement ne reconnaissant pas la Chine communiste pouvait faire partie de la mission. Il a répondu que si cette question devenait une objection importante, elle devrait être prise en considération.

Il a reconnu que le Canada

n'avait pas encore établi de relations diplomatiques avec la Chine, mais il a ajouté:

"Nous leur vendons d'importantes quantités de blé. C'est en quelque sorte reconnaître ce pays. Pour ma part, je ne nous reconnaissons."

Il a noté que la première réaction de la Chine à l'égard de la mission n'avait pas été positive mais il a laissé savoir que certains de ses membres du Commonwealth étaient entrés en relation avec Pékin et qu'il espérait bien que leurs tentatives d'orienter l'attitude de Pékin sur cette question allaient donner de bons résultats.

Le premier ministre a enfin déclaré que le Canada approuvait les raisons selon lesquelles les Etats-Unis étaient intervenus au Vietnam à la demande du gouvernement de Saigon. Il a affirmé que le Canada parlait toujours franchement lorsqu'il avait certaines opinions sur la politique américaine.

Arnold Smith secrétaire général du Commonwealth

LONDRES — M. Harold Smith, sous-ministre aux affaires étrangères du Canada, a été nommé à l'unanimité secrétaire général du secrétariat du Commonwealth à l'annonce le porte-parole de la conférence du Commonwealth.

M. Smith entrera en possession de son nouveau poste dès que possible pour une durée de cinq ans, a ajouté le porte-parole.

Son nouveau poste comporte un salaire annuel de \$25,000 plus une indemnité de dépenses d'environ \$6,000.

M. Smith établira son quartier général à Marlborough House de Londres. Il dirigera un personnel de 20 à 30 employés.

La presse britannique l'a déjà surnommé M. Commonwealth.

Manifestations pour les droits civiques aux E.-U.

NEW YORK — Treize militants des droits civiques se sont enchaînés aux colonnes de l'entrée du palais de justice fédéral de New York mercredi pour protester contre la non-intervention du gouvernement fédéral à la suite des nombreuses arrestations opérées la semaine dernière à Jackson, Mississippi.

Les 13 manifestants, membres du "comité de coordination des étudiants non-violents" et du "Congrès pour l'égalité raciale" ont décidé de bloquer les trois entrées principales de la cour fédérale de justice mais de ne pas s'opposer aux personnes qui voudraient entrer.

Une douzaine de policiers surveillaient de près la manifestation. Les deux mouvements intégrationnistes affirment que 1,000 personnes ont été arrêtées la semaine dernière à Jackson et que 600 d'entre elles se trouvent toujours en prison où elles sont les victimes de la "brutalité policière". Dans un tract les deux mouvements ajoutent qu'à la suite des coups qu'elles ont reçu deux femmes ont accouché avant terme en prison.

M. Wilson cherche l'appui du Commonwealth pour surmonter la crise économique anglaise

LONDRES — Bien que l'on prête l'intention à M. Harold Wilson d'insister auprès des premiers ministres du Commonwealth, actuellement réunis à Londres, pour qu'ils aident la Grande-Bretagne à surmonter ses difficultés économiques, soit en augmentant leurs importations de produits britanniques, soit en laissant croître leurs créances sterling, les perspectives paraissent sur ce plan peu favorables, souligne-t-on dans les milieux économiques.

En effet, alors que dans le passé la Grande-Bretagne a généralement pu compter sur l'aide des pays de la communauté pour surmonter ses crises économiques, la plupart d'entre eux éprouvent eux-mêmes à l'heure actuelle des difficultés financières plus ou moins aiguës.

A l'exception du Canada, il est même probable que les exportateurs britanniques auront peine, dans les mois qui viennent, à empêcher une diminution de leurs ventes à ces pays.

En Australie, premier client de l'industrie britannique, la balance commerciale se dégrade rapidement à cause de la baisse des cours de la laine de 20 p.c. et surtout d'une forte progression des importations. Les réserves de change ont diminué de près de 15 pour cent au cours des cinq premiers mois de l'année et bien qu'à 705 millions de livres (australienne), elles restent deux fois plus élevées qu'il y a quatre ans, les perspectives sont inquiétantes.

La sécheresse menace les récoltes de céréales et l'élevage (viande et laine) dont dépend l'économie du pays. En outre, les difficultés économiques du Japon risquent de se repercuter sur les ventes de matières premières à ce pays.

En proie à une crise financière quasi-permanente l'Inde est encore en s'aggravant ses difficultés à la suite de son conflit avec la Chine. Elle frise aujourd'hui la faillite et le gouvernement vient d'être obligé d'appliquer de nouvelles res-

trictions draconiennes sur les importations.

Afrique
En Afrique noire la pénurie de devises est générale. Le Ghana et le Nigeria, en particulier, sont durement éprouvés par l'effondrement des cours de leur principal produit, le cacao, dont les prix n'ont jamais été aussi bas depuis la guerre: 95 livres la tonne contre plus de 170 livres, il y a un an.

De même l'Afrique du Sud qui, bien qu'elle ne fasse plus partie du Commonwealth, demeure l'un des principaux débouchés de la Grande-Bretagne au sein de la zone sterling est à son tour obligée de donner des coups de frein, ses réserves d'or et de devises diminuant rapidement (346 millions de rands au dernier relevé contre 524 millions il y a un an).

Canada
Reste le Canada où la situation économique est assez satisfaisante. La récente réforme du régime douanier doit en outre favoriser les exporta-

teurs britanniques, mais en raison de la proximité des Etats-Unis, c'est un marché difficile où la concurrence est très vive. Par contre, il reste à voir dans quelle mesure les restrictions sur les exportations américaines de capitaux, adoucies il est vrai en faveur de ce pays, affecteront l'économie canadienne.

Ainsi à court terme tout au moins les possibilités d'aide du Commonwealth à la Grande-Bretagne paraissent dans l'ensemble très limitées.

Le "Vancouver Times" réduit à cinq cents

VANCOUVER — Le Vancouver Times a réduit de dix à cinq cents le prix de son édition quotidienne. Rien par ailleurs n'indiquait que le prix de l'abonnement allait être également diminué. Les deux autres quotidiens de Vancouver, The Province et The Sun, se vendent dix cents le numéro.

AVIS de DÉCÈS

DÉCARY — A Dorval, le 22 juin 1965 est décédée Mlle Alberta DECARY, fille de feu Charles G. Decary et de feu Hélène Valois, sœur de Auguste Decary. Les funérailles auront lieu vendredi le 25 juin. Le convoi funéraire partira du Salon Raoul Bourque Inc., No 1345, rue Notre-Dame à Lachine à 9 heures 40, pour se rendre à l'église de la Présentation-de-la-Sainte-Vierge où le service sera célébré à 10 h. 30 de la au cimetière de Dorval. Lieu de sépulture. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

DUPUIS OUVERT CE SOIR JUSQU'À 9 H.

Agencez la chambre de vos jeunes en bleu azur/blanc ou ivoire/or

Meubles se prêtant à un agencement jeune et attrayant, fabrication élégante et soignée en bois franc de haute qualité. Les tiroirs sont hermétiques avec queue d'aronde, les poignées en métal blanc et doré ajoutent une note décorative. Tous ces meubles se vendent séparément, achetez ceux qui vous conviennent puisque le choix vous est rendu facile.

A. Étagère à tablettes, 27 1/2 x 11 x 37 haut.	4500	J. Chaise de pupitre, siège rembourré et recouvert tissu ivoire	1995
B. Chiffonnier 3 tiroirs, 30 x 17 x 30 1/2 haut.	4500	K. Bureau simple 3 tiroirs, 40 x 17 x 30 haut.	5800
C. Lit "Bonnet", largeur 54 ou 39 pouces	6500	L. Miroir pour bureau double	2000
D. Table de chevet, 16 x 15 x 24 haut.	3100	M. Bureau double 4 tiroirs, 50 x 17 x 30 haut.	7500
E. Bureau triple 3 tiroirs et compartiment avec étagères, 50 x 17 x 30 1/2 haut.	9500	N. Chiffonnier 3 tiroirs, 30 x 17 x 45 haut.	6500
F. Miroir pour bureau triple, chacun	2000	O. Lit à colonnes, largeur 54 ou 39 pouces.	5200
G. Meuble de coin, 29 1/2 x 29 1/2 x 30 1/2 haut.	4900	Miroir pour bureau simple	1900
H. Secrétaire 4 tiroirs, 40 x 17 x 30 1/2 haut.	6400		

COMPOSEZ : 842-6171

PROFITEZ DES FACILITES DE PAIEMENT DUPUIS
DUPUIS — CINQUIÈME, RAYON 119